

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉCOLONISATION ET INDÉPENDANCE : LE NATIONALISME ET LA
DÉPARTEMENTALISATION EN GUADELOUPE DE 1950 À 1990

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
MICHELLE MARTINEAU

OCTOBRE 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de mémoire, Mr Mandé, qui a cru en mon projet dès les premières heures. Le manque de confiance en moi fut mis de côté grâce à vous et ma motivation n'a cessé de grandir depuis. L'envie d'écrire sur une partie charnière de mon île, la Guadeloupe, m'a toujours motivée. Mais par peur des réactions et commentaires peut être désobligeants je l'ai repoussé jusqu'à réaliser qu'il était temps de m'exprimer. Cette soif de la connaissance n'a jamais cessé de vibrer en moi et je vois maintenant cette rédaction non pas une étape lourde et ennuyante, mais au contraire, à chaque nouvelle page écrite, comme un sentiment de vouloir la diffusion de cette histoire des Antilles françaises au monde scientifique québécois.

Un grand merci à Mr Gama, Mr Elie Domota et Mr Luc Reinette pour la transmission de leur savoir et vision concernant la question nationale en Guadeloupe. Ces rencontres furent extrêmement enrichissantes et essentielles dans mon analyse concernant le mouvement indépendantiste en Guadeloupe. Ce fut un honneur de vous avoir interviewé et j'en suis très reconnaissante.

Enfin, je n'aurais pu y arriver sans ma famille. Merci à mon père, ma mère, mon frère, ma sœur et amis proches. Merci d'avoir toujours été là pour moi même dans les moments où la motivation n'était plus là.

On dit souvent que la distance nous rapproche,

Ce fut le cas.

DÉDICACE

À toi, Jacques. Mon meilleur ami, mon frère.

Sans toi, je n'aurais pu réaliser ce rêve.

Merci de m'encourager chaque jour.

Merci d'être juste là, pour moi, ta sœur.

Merci.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AGEG	Association générale des étudiants de Guadeloupe
AGEM	Association générale des étudiants de la Martinique
ARC	Alliance révolutionnaire de la caraïbe
CIPN	Comité international des peuples noirs
CPLG	Chrétiens pour la libération de la Guadeloupe
CRS	Compagnie républicaine de sécurité
DOM	Département d'outre-mer français
FLN	Front de libération nationale
GLA	Groupe de libération armée
GONG	Groupe d'organisation nationale de la guadeloupe
KLGN	Konvwa pou libérasyon nasyonal Gwadeloup
LKP	Liyannaj kont pwofitasyon
MPGI	Mouvement pour une Guadeloupe indépendante
ONU	Organisation des nations unies
PCG	Parti communiste guadeloupéen
SGEG	Syndicats des instituteurs, professeurs et agents de la Guadeloupe

TOM	Territoire d'outre-mer français
UGTG	Union générale des travailleurs de Guadeloupe
UNEEG	Union nationale des élèves et étudiants de la Guadeloupe
UPG	Union des paysans pauvres de la Guadeloupe
UTA	Union des travailleurs agricoles

RÉSUMÉ

La présente recherche s'inscrit dans un cadre de réflexion et d'analyse sur la situation institutionnelle aux Antilles françaises déjà mise en lumière par de nombreux intellectuels.

Le statut institutionnel de la Guadeloupe, objet de notre étude, n'a sans cesse interpellé les responsables politiques et étatiques tant aux Antilles françaises mais aussi à Paris. Cette problématique a vu le jour à la suite de la loi du 19 mars 1946 dite loi de départementalisation plaçant les anciennes colonies françaises en départements français d'outre-mer qui pourront ainsi jouir des mêmes droits que les territoires en France métropolitaine. Il s'avéra qu'il n'en est rien. Dès les années 1950, nombre sont les intellectuels qui dénoncent la continuité de la politique coloniale française sur ses anciennes colonies : l'apparition de mouvements indépendantistes antillais est alors inévitable.

Cette recherche participe aux différents travaux scientifiques traitant de la question identitaire mais aussi de la décolonisation et de l'indépendance de façon générale. Le caractère analytique vient apporter une richesse supplémentaire qui semblait jusque-là être plus descriptif. Corollairement, le caractère analytique accompagnant cette recherche apportera des éclaircissements quant aux groupes indépendantistes antillais notamment en ce qui concerne leurs méthodologies et revendications face à l'État français considéré comme un « État colonial ».

MOTS-CLÉS : colonisation, décolonisation, indépendance, Antilles françaises, nationalisme.

TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE.....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	iv
RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
LE MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE GUADELOUPÉEN : UN MOUVEMENT INSCRIT DANS L’HISTOIRE COLONIALE	10
1.1. La colonisation ou situation coloniale.....	11
1.1.1. La situation coloniale : approche théorique selon Balandier	11
1.1.2. La France face à la situation coloniale	17
1.1.3. L’impérialisme colonial français aux Antilles françaises	22
1.2. La colonisation : le rapport entre le colonisateur et le colonisé.....	26
1.2.1. Le colonisé et la vision de Memmi	26
1.2.2. Le colonisé face à la situation coloniale : le cas des Antilles françaises ..	28
1.2. La « dynamique indépendantiste » d’octobre 1801 : prémices et naissance du mouvement indépendantiste guadeloupéen.....	32
1.2.1. La « dynamique indépendantiste » guadeloupéenne : son contexte historique.....	32
1.2.2. La rébellion du 21 octobre 1801 : déroulement et conséquences	34
CHAPITRE II	
LA DÉPARTEMENTALISATION DU 19 MARS 1946 AUX ANTILLES FRANÇAISES : NAISSANCE D’UNE UTOPIE PROGRAMMÉE.....	38
2.1. Le 19 mars 1946 : le début d’une nouvelle forme de politique coloniale.....	39

2.1.1. Loi de départementalisation : évolution institutionnelle majeure aux Antilles françaises	39
2.1.1.1. Loi de départementalisation du 19 mars 1946 : le tournant politique	39
2.2. Le référendum de 1958 : renforcement du gouvernement français aux Antilles françaises	50
2.2.1. Le référendum de 1958 : l'annonce d'une départementalisation dite adaptée.....	50
2.2.1.1. 1956 ou la déclaration d'un bouleversement au sein de la politique française et antillaise	50
2.2.1.2. L'année 1958 : « une espèce d'autonomie » aux Antilles françaises	51
2.2.2. La départementalisation adaptée : renforcement de la présence française aux Antilles	54
2.3. Les contestations sociales et politiques aux Antilles française : manifestation d'une soif d'égalité recherchée	56
2.3.1. L'assimilation culturelle, politique et économique aux Antilles françaises.....	57
2.3.2. La question identitaire : signe d'un malaise incontestable.....	61
2.3.2.1. La revendication identitaire dans le paysage politique antillais.....	62
2.3.2.2. La revendication identitaire dans le monde intellectuel.....	65
a) Négritude, antillanité, créolité et miroir identitaire.....	65
b) L'identité rhizome : une identité sous influence.....	72
c) La langue créole : bête noire de la départementalisation	73

CHAPITRE III

LE MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE GUADELOUPÉEN : L'INDÉPENDANTISME-NATIONALISTE MODERNE	75
3.1. Les événements de mai 1967 : la naissance de l'indépendantisme-nationaliste moderne guadeloupéen	76
3.1.1. L'affaire Srnsky : prologue des événements de mai 1967	76
3.1.2. Mé 67 : la traduction d'une Guadeloupe post-coloniale en ébullition	80
3.1.2.1 Mé 67 : les raisons du soulèvement	81
3.1.2.2. Mé 67 : le « massacre ».....	82
3.1.2.3. Mé 67 : la responsabilité étatique en question	85

3.2.1. La conférence tricontinentale de 1966 : « condamnation du colonialisme » pour les DOM-TOM français et surveillance du GONG.....	88
3.2.2. Le GONG : mouvement indépendantiste-nationaliste d'envergure.....	90
3.2.2.1. Le GONG : les raisons de sa création	90
3.2.2.2. Le GONG : ses relations avec Cuba et l'Algérie	93
3.2.2.3. Le GONG : implications dans les événements de mai 1967 et conséquences.....	97
3.3 Les années 1980 : manifestation de la « violence politique » du mouvement indépendantiste-nationaliste guadeloupéen.....	100
3.3.1. Le syndicalisme : moteur du mouvement indépendantiste guadeloupéen postcolonial	100
3.3.2. 1980-1985 : la « violence politique » à son paroxysme.....	103
3.3.2.1. Le GLA : Groupe de Libération Armée	103
3.3.2.2. L'ARC : Alliance Révolutionnaire Caraïbe.....	108
3.3.3 Le mouvement indépendantiste-nationaliste guadeloupéen en 1990 : entre déclin et renouveau	111
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	115
ANNEXES	121
BIBLIOGRAPHIE	123

INTRODUCTION

Indépendance : jamais ce mot n'a provoqué autant de débats, confrontations et autres depuis des décennies traversant la France métropolitaine et les Antilles françaises. Jonchés de diverses manifestations tant sur le plan politique que sociale, les Antilles françaises n'ont cessé de connaître, au cours de ces dernières années de tels événements socio-politiques venant ainsi bousculer de façon significative la vie politique française et antillaise. L'apparition des mouvements indépendantistes n'est plus qu'une question de temps. Les années 1950 voient l'apparition des premiers mouvements nationalistes (étant sous la forme d'associations étudiantes basées à Paris) très critiques de l'action du gouvernement français envers ses anciennes colonies. Elles dénoncent notamment une pratique coloniale encore exercée selon eux alors que le statut des anciennes colonies a évolué en 1946. Dans cette vague de décolonisation que connaissent les anciennes colonies africaines et asiatiques, les Antilles françaises tenteront le tout pour le tout pour, eux aussi, permettre le passage des anciennes colonies vers la liberté c'est-à-dire l'indépendance. À travers ce processus de décolonisation et indépendance aux Antilles françaises, c'est toute la question identitaire et aussi le nationalisme qui est mis en lumière.

Quelle est la relation entre la France et les Antilles françaises ? Que fut l'objectif de la loi de départementalisation du 19 mars 1946 ? Quelle est la réalité sur le terrain ? Comment peut-on expliquer la naissance des mouvements indépendantistes antillais ? Quelles sont leurs revendications et actions ? Quelle est la réponse du gouvernement français face à la montée de ces groupes indépendantistes ?

La majorité des groupes nationalistes antillais s'inspirent des révolutions castriste et algérienne pour mener à bien leurs revendications. La naissance du mouvement indépendantiste s'inscrit alors dans une vague de décolonisation que connaissent non seulement les colonies africaines, mais aussi asiatiques.

Ce florilège de questions nous permettra de poser notre problématique suivie de la question de recherche et répondre au mieux aux différentes interrogations.

Restant un sujet relativement peu connu du grand public, voire même tabou pour certains, l'intérêt d'aborder la question nationale et identitaire aux Antilles françaises est de permettre un éclaircissement sur ce sujet épineux tant aux Antilles françaises, mais aussi en Métropole. Nombreuses sont les réflexions et débats apportés durant ces dernières années qui nous permettent d'avoir déjà une base de réflexivité notamment en ce qui concerne l'idéologie politique des différents mouvements indépendantistes de Guadeloupe, mais également la départementalisation et ses effets.

L'ensemble des différentes interrogations posées précédemment nous amènera à la question de recherche suivante: la loi de départementalisation du 19 mars 1946 peut-elle être considérée comme une nouvelle forme de politique coloniale adoucie ou comme une forme de politique assimilationniste contrôlée par l'État français ?

Le cadre théorique viendra apporter des précisions et éclaircissements pour permettre une meilleure compréhension du sujet. La méthodologie qui accompagne notre cadre conceptuel nous permettra de valider nos affirmations. La conclusion établira un recensement des différentes analyses avancées avec une ouverture.

Cadre théorique

Le mouvement nationaliste est ancien aux Antilles: la quête de liberté fait ses premières apparitions dès les premiers mouvements abolitionnistes au 18^e siècle. Bien que les Antilles françaises soient passées de statut de colonie à département, cette soif

d'émancipation de la part d'une partie de la population n'a cessé de prendre une place non négligeable dans la société antillaise et française. C'est véritablement grâce la période dite de décolonisation que les mouvements nationalistes antillais établiront leur idéologie (s'inspirant pour la plupart d'entre eux de la révolution castriste et algérienne). C'est dans ce contexte que plusieurs concepts, théories et notions apparaîtront pour permettre une meilleure compréhension du sujet.

Particularité administrative française, la départementalisation (notion inventée par Aimé Césaire, rapporteur du projet pour désigner l'assimilation) issue de la loi du 19 mars 1946 fut sujette de nombreuses critiques notamment de la part de personnalités politiques. Regroupant la question identitaire et l'assimilation, la départementalisation permettra de comprendre les maux gangrenant les Antilles françaises depuis de nombreuses années. Aimé Césaire y verra d'ailleurs dans cette départementalisation (alors qu'il a pourtant porté ce projet à l'Assemblée nationale) une forme de domination « absolue », mais également une forme « d'assujettissement et d'étouffement » (Césaire, 1961). La question identitaire définit également la départementalisation où l'on constate par cette dernière les effets néfastes de la colonisation sur les anciennes colonies devenues départements (Fanon, 1952; Chivallon, 2012). À cela, vient s'ajouter l'assimilation : à la fois politique, culturelle et économique, l'assimilation y est perçue comme colonisation adoucie par certains et contrôlée par d'autres. Bien qu'ayant permis l'évolution structurelle et économique des Antilles françaises, la départementalisation y est dépeinte de façon négative au sein de la communauté antillaise. La notion d'assimilation (l'assimilationnisme étant un mouvement d'idées) y sera développé : intégré dans le débat colonial depuis la Révolution française, il s'agit (dans un contexte de « clivages raciaux ») de montrer la puissance française à incorporer, « à fondre des populations différentes sur le modèle des Romains »; il y a un rapport de force entre le dominant à savoir la République française et le dominé, la population antillaise (Cottias, 2003). La notion d'assimilation recevra différentes

définitions s'adaptant ainsi aux spécificités de chaque colonie, mais l'objectif reste le même : la refonte de l'identité autochtone des populations des « Vieilles Colonies » (Cottias, 2003). La notion de désaliénation y sera abordée : ayant principalement un caractère philosophique et en étant à l'opposé de la notion d'aliénation, la désaliénation désigne une refondation de sa réflexion c'est-à-dire établir des bases nouvelles à partir d'une réflexion dite subjective et non plus objective et préconstruite comme c'est le cas avec l'aliénation (Tertulian, 2006). Dans notre cas de figure, et ce par le biais des contestations suite à la loi de départementalisation de 1946, la population entame un processus de désaliénation sur le plan culturel. Il y a une recherche d'une reconstruction identitaire non plus basée sur des concepts et notions prédéfinis par le colonisateur mais une recherche profonde de la véritable identité de la population guadeloupéenne. Ce phénomène s'exporte au niveau intellectuel avec l'apparition de concepts tels que l'antillanité, la créolité ou encore la négritude.

Regroupant des concepts tels que l'orientalisme, le postcolonialisme, les études subalternes; la colonisation/décolonisation sont deux autres grandes notions importantes à la compréhension du sujet. Reprenant les propos de Balandier, la situation coloniale nous permettra de comprendre la position délicate du colonisé face au colonisateur et de comprendre les motivations de ce dernier au maintien de la colonisation tant d'un point de vue économique que politique (Balandier, 1951). Ainsi, le capitalisme et l'expansion coloniale font pairs dans la pérennisation de la colonisation comme nous l'explique Bairoch (Bairoch, 1988), mais également le comité de vigilance des intellectuels antifascistes (Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, s.d.). Cette colonisation s'accompagne d'une période révolutionnaire, sans précédent : la décolonisation. Intégrant la notion de postcolonialisme, il s'agit de comprendre la mise en avant des questions culturelles, politiques et historiques des populations indigènes comme nous le fait remarquer Mamadou Diouf (Diouf, 1999). La question identitaire y est également évoquée et son importance est non négligeable

pour la compréhension de notre sujet d'étude. Il paraît important d'inclure la notion d'orientalisme : né sous l'égide d'Edward Saïd, il s'agit d'un « style occidental de domination, de restructuration et d'autorité sur l'Orient » (Saïd, 2003). Par ces différentes notions, l'on constate une relation étroite entre l'Orient et l'Occident en termes de domination (le dominant à savoir l'Occident s'imposant sur le dominé à savoir l'Orient). Ajoutons également que la notion d'anthropologie politique y est également importante dans la compréhension du sujet d'étude : en effet, en se basant sur les travaux d'Affergan, il s'agit de découvrir l'aspect politique du postcolonialisme qui, dans le cas des Antilles françaises, démontre une scission entre la société antillaise est celle de l'Hexagone (ou France métropolitaine) (Affergan, 2002). N'oublions pas enfin les études subalternes ou subalternité où il s'agissait dès les années 1980 de dénoncer l'eurocentrisme et sa vision sur le monde oriental en se détachant de la « bibliothèque coloniale » comme le soulignait Mamadou Diouf (Diouf, 1999). En sortant de cette bibliothèque coloniale, il s'agit de « poursuivre les interrogations produites par les études postcoloniales ». L'on cherche ainsi à établir une critique constructive de la politique coloniale appliquée par les « États-nations modernes indépendants » (Diouf, 1999). On va même plus loin : en sortant de cette « bibliothèque coloniale », l'objectif est d'établir la construction d'une « conception unitaire de la conscience et de l'identité ». Sortir de la bibliothèque coloniale permet ainsi d'établir une critique tant sur le plan politique que sur le plan identitaire (Diouf, 1999).

Le dernier grand thème, l'indépendance, permettra d'établir un lien de causalité entre la départementalisation, la colonisation/décolonisation et la naissance des mouvements indépendantistes aux Antilles françaises. La question identitaire y est encore abordée par des auteurs tels que Blérald qui, non seulement confirmera la relation entre départementalisation et assimilation (Blérald, 1988), mais également l'implication de la question identitaire dans la problématique indépendantiste aux Antilles. Le syndicalisme vient s'ajouter à la nation d'indépendance où l'on perçoit son importance

dans la naissance des mouvements indépendantistes antillais : Yarimar Bonilla ou encore Jean-Pierre Sainton se sont attachés à démontrer l'utilité et la place majeure du syndicalisme aux Antilles françaises. Le syndicalisme se rattache la nation de marronnage : en effet, bien qu'ayant connu une évolution au fil des années, le principe du marronnage reste le même. Il s'agit d'une révolte des esclaves face à leurs maîtres blancs, fuyant les propriétés et se réfugiant dans les forêts, mangroves – on parle d'une « mise en retrait sélective » (Bonilla, 2012). Cependant, être en situation de marronnage ne signifie pas un départ définitif des plantations, il s'agirait plus d'un va-et-vient. Être en marronnage signifie être « en rupture avec les logiques de ce système » (Bonilla, 2012). C'est ainsi que le syndicalisme se rapproche de la notion de marronnage : les syndicalistes à tendance nationaliste cherchent à se désengager du système français colonialiste, la rupture idéologique y est alors affirmée. (Bonilla, 2012). L'indépendance se rattache également à un autre concept/mouvement : le panafricanisme – ce mouvement et idée politique nés des mouvements abolitionnistes cherchant à promouvoir l'émancipation du peuple noir se traduit tant au niveau politique, culturel que social. Bien que le panafricanisme n'ait pas eu d'effets majeurs dans la poussée des mouvements nationalistes à l'accession à l'indépendance aux Antilles françaises, son importance reste de mise. En effet, l'idée d'une union du peuple noir et de surcroît la recherche de la liberté du peuple face au colonisateur y est retranscrite dans les actions et idéologies des mouvements nationalistes antillais. La notion de citoyenneté sera évoquée dans ce dernier thème : en relation étroite avec la question identitaire, il semblera judicieux de comprendre la place de la citoyenneté française au sein de la population antillaise. Les antillais possèdent-ils une citoyenneté française ou une citoyenneté antillaise ? Bien que la Constitution du 4 octobre 1958 confère des droits tels que la liberté individuelle, il semble dans les faits que la citoyenneté française prend le pas sur l'identité autochtone des antillais et rendant sa construction difficile (Bangou, 1997). Cette problématique soulignera les arguments des indépendantistes sur la question identitaire en Guadeloupe. Enfin, le nationalisme est directement lié à la notion d'indépendance : reprenant les propos d'Anderson, il

s'agit par l'utilisation du concept de « l'imagination communautaire » de comprendre comment le nationalisme a pu toucher autant de nations et comment son idéologie a pu permettre son expansion à une échelle mondiale (Savarese, 1996). Par le nationalisme, il s'agit de découvrir une société construite sous forme de communautés imaginées par différentes personnes qui vont eux-mêmes s'attacher au groupe qui leur correspondent (Anderson, 1983).

Méthodologie

Essentiellement analytique, notre travail se basera sur une recherche plus qualitative que quantitative; en effet, étant donné l'immensité des travaux concernant la question nationale aux Antilles françaises, notre intérêt pour la formation et le développement du mouvement nationaliste antillais nous pousse à adopter une analyse beaucoup plus qualitative que quantitative. Il est ainsi essentiel de comprendre les raisons du mouvement ainsi que ses origines (chose qui ne semble pas avoir été traité de façon plus approfondie auparavant).

D'autre part, notre recherche et plus précisément notre argumentaire se fera à partir d'une approche exploratoire : nous nous efforcerons d'ausculter le sujet étudié en établissant différentes hypothèses, problématiques, questions et sous-questions. Le nationalisme et la question identitaire aux Antilles françaises restant un sujet encore tabou pour certains et peu connu du grand public, il paraît essentiel d'y apporter plus de précision.

Notre approche exploratoire pour cette recherche nous conduira à adopter un raisonnement de type abductif : cherchant à sortir des idées reçues, il nous paraît important d'adopter ce type de raisonnement et ainsi apporter une connaissance

scientifique sur la question. Grâce au raisonnement de type abductif, nous permettrons d'ouvrir le débat quant à la question nationale, mais également apporter des éclaircissements concernant le mouvement indépendantiste antillais étant un sujet délicat en Guadeloupe. Cette rupture épistémologique est essentielle pour faciliter le respect de l'objectivité dans nos recherches.

Ainsi, le cadre théorique et la méthodologie adoptée nous permettront d'établir notre analyse qui sera divisée en trois grandes parties :

La première partie aura pour objet l'aspect historique de la question nationale. Il s'agira plus précisément de faire une synthèse de de l'histoire du mouvement indépendantiste : celui-ci n'apparaît pas dans les années 1950 comme nous l'avons toujours pensé. La Guadeloupe, entre 1801 et 1802 connaîtra l'existence d'un gouvernement provisoire composé exclusivement d'hommes de couleurs libres. Il sera important, au travers de la révolution d'octobre 1801, de comprendre les relations entre la France et la Guadeloupe mais également de constater la naissance des premiers mouvements indépendantistes. Cet aspect historique majeur sera mis en lumière par une entrevue de Mr Raymond Gama réalisée en 2017.

La seconde partie de notre exposé concernera la loi du 19 mars 1946 dite loi de départementalisation : considéré par ses pairs comme une loi favorisant le rapprochement entre la France et la Guadeloupe, les années suivant son adoption démontreront tout le contraire laissant place à de nombreuses contestations tant sur le plan économique, politique, sociale mais aussi culturelle. Grâce notamment à la participation de Mr Domota et Mr Reinette, nous chercherons à comprendre au mieux les raisons de cette contestation et surtout pourquoi et comment les premiers mouvements nationalistes apparaissent à partir des années 1950 en Guadeloupe.

Enfin, la troisième et dernière partie concernera la nature du mouvement indépendantiste en lui-même : revendications, actions et conséquences seront étudiés et analysés dans cette dernière partie. L'intervention essentielle de Mr Reinette, ancien militant nationaliste guadeloupéen nous apportera des éclaircissements concernant le mouvement indépendantiste où l'on constatera d'ailleurs une division entre les différents groupes nationalistes existants. On cherchera à savoir si une participation étrangère (par le biais de l'ONU pour les États-Unis ou encore par le mouvement indépendantiste FLN en Algérie) a permis la montée du mouvement indépendantiste. Ce dernier chapitre se conclura avec les raisons possibles du déclin du mouvement indépendantiste à partir des années 1990.

CHAPITRE 1

LE MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE GUADELOUPÉEN : UN MOUVEMENT INSCRIT DANS L'HISTOIRE COLONIALE

Ce premier chapitre sera consacré à l'aspect historique du mouvement indépendantiste guadeloupéen : en effet, les premiers mouvements indépendantistes datent du 18^e siècle. La Guadeloupe connaîtra notamment entre 1801-1802 une période charnière, violente mais malheureusement méconnue du grand public. Dans un premier temps, nous chercherons à comprendre la relation de la France avec la Guadeloupe en établissant une analyse à caractère théorique : la situation coloniale selon la vision de Georges Balandier (I). Dans un deuxième temps, et ce grâce à l'intervention de Mr Raymond Gama, nous tenterons de retracer cette partie charnière de l'histoire de la Guadeloupe et ainsi nous permettra de comprendre et de mettre en lumière les premiers mouvements indépendantistes guadeloupéen : la révolution d'Octobre 1801 (II).

1.1. La colonisation ou situation coloniale

1.1.1. La situation coloniale : approche théorique selon Balandier

Qu'entendons-nous par colonisation ? Et plus précisément, qu'entendons-nous par politique coloniale envers les Antilles françaises ? Quelle est cette politique coloniale qui est supposée être pratiquée par le gouvernement français ?

Pour répondre à ces diverses questions, il nous faut remonter dans les archives pour comprendre ce que l'on entend par la colonisation en elle-même. Les travaux de Georges Balandier seront notre référence.

Lorsqu'on entend colonisation, nous pensons à la traite négrière mais aussi à l'assujettissement des peuples colonisés, asservissement, aliénation, etc. La colonisation s'apparente avec la notion de « récit national » : l'identité nationale française y est fortement présente où les colons sont perçus comme des sauveurs des races inférieures (Vergès, 2007). Bien entendu, la colonisation est étroitement liée à l'esclavage : en clair elle « lie et sépare la période esclavagiste de la période post-esclavagiste » (Vergès, 2007). Ces termes ne nous sont pas étrangers : ils ont été utilisés par de nombreux contestataires de la loi du 19 mars 1946¹. Alors qu'en est-il réellement ? La colonisation ne s'apparente pas uniquement à la traite négrière : c'est également tout un système économique mais également politico-administratif qui rentre en jeu (Balandier, 1951).

¹ Sera évoqué dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

Elie Domota, secrétaire générale de l'UGTG (Union Générale pour les Travailleurs de Guadeloupe) définit la colonisation de la manière suivante

La colonisation c'est la déshumanisation, c'est la négation, c'est la barbarie, c'est la domination sur le plan politique, économique, social et culturel. Sé sa ki ka rivé nou é sé sa ki ka kontinié rivé nou (Domota, 2017).

Considérés comme des « attardés », le peuple colonisé se trouvera face à un système d'une grande envergure. (Balandier, 1951).

La situation coloniale semble, au premier regard, connaître une certaine imprécision : la notion de situation coloniale est perçue comme une « situation d'incompréhension », ou encore comme un « malentendu ». Par ces dires, on se rend compte déjà d'une certaine complexité de la notion et du système de la situation coloniale.

Mais dans toute cette complexité, la nécessité de comprendre la colonisation du point de vue économique paraît essentiel. En effet, Balandier en s'appuyant sur les écrits de Leroy-Beaulieu, nous permet de comprendre le comportement de la France dans son expansion coloniale et donc, de surcroît, la nécessité de maintenir les Antilles françaises sous occupation coloniale française. La France se place parmi les premiers pays colonisateurs tant du point de vue politique (qui sera étudié ultérieurement), mais surtout sur le plan économique. Prenons ainsi les écrits de Jules Ferry en 1890 qui disait ceci : « La politique coloniale est fille de la politique industrielle... la politique coloniale est une manifestation internationale des lois éternelles de la concurrence ». Par ces mots, l'on ressent la teneur et l'importance des propos : qui dit colonisation dit à la fois expansion territoriale mais également expansion économique. La colonisation est alors perçue comme un outil de puissance chez les pays colonisateurs : à celui qui détient le plus de territoire détient également une force économique et politico-administrative supérieure à ses concurrents européens

C'est les raisons économiques que les nations coloniales justifient leur présence – la mise en valeur et les équipements réalisés constituent des droits acquis – et c'est aux avantages économiques qu'elles renoncent en dernier lieu, alors qu'elles ont accepté des formules plus ou moins réelles d'indépendance politique (Balandier, 1951).

Cet impérialisme colonial, ou du moins son idéologie, constituera la politique à suivre des pays colonisateurs – principalement européens. Nous pouvons déjà établir quelques points de base qui constitueront le squelette de la situation coloniale sous Balandier :

- La situation coloniale laisse apparaître la délicate position des colonisés (dans notre cas de figure les Antilles françaises) qui les fait percevoir comme un peuple soumis. La Guadeloupe serait ainsi soumise au gouvernement français et à sa politique coloniale tant décriée par certains.
- La situation coloniale repose à la fois sur un aspect économique mais aussi politico-administratif. Ce système rend la situation coloniale relativement complexe et floue pour certains mais laisse apparaître cette stratégie politique bien définie entre les pays colonisateurs.
- Les peuples colonisés que l'on considère comme étant « attardés » ou encore « sans machinisme » en reprenant les propos de Georges Balandier vient ainsi renforcer la justification pour les pays colonisateurs d'intensifier leur politique coloniale. D'ailleurs, ces deux terminologies serviront de base de recherche pour les anthropologues et ethnologues pour apporter une meilleure compréhension au fonctionnement de la société dite coloniale.
- La notion même de situation coloniale, bien qu'elle reste floue et complexe, est analysée grâce aux travaux de Mannomi : le rapport entre le colonisateur et le colonisé y est privilégié, relation permettant ainsi l'existence de la situation coloniale.

Elie Domota ira même plus loin pour définir la relation dominant-dominé

Le colon [en situation coloniale] et le pédophile ont le même raisonnement. Après toutes les atrocités commises, il est suggéré de ne pas en parler. Je t'ai donné à porter mon nom, j'ai construit des routes, des écoles... Non! Cela ne peut pas effacer le crime! (Domota, 2017).

Revenons à l'aspect économique de la situation coloniale. La relation entre colonisation, expansion coloniale et capitalisme paraît inévitable. L'expansion territoriale devient nécessaire voire vitale au maintien de la politique économique coloniale. De ce fait, des transformations politiques et plus précisément politico-administratives sont nécessaires (Balandier, 1951). D'ailleurs, en reprenant les propos de Kennedy, l'on mesure la teneur de l'importance du caractère économique de la situation coloniale

La recherche, par les nations coloniales, de matières premières destinées à alimenter les industries métropolitaines – ce qui explique le médiocre équipement industriel des territoires coloniaux (lorsqu'il n'est pas inexistant); l'exploitation à grande échelle, le commerce d'import-export se trouvent uniquement entre les mains des « sociétés » qui en tirent seules bénéfices; la « distance » qui sépare la société coloniale et la société du colonisé (réduite essentiellement aux activités paysannes, à celles du manœuvre et du domestique) expliquant la difficulté de l'indigène « à s'élever économiquement »; la stagnation économique des masses indigènes (Balandier, 1951).

Cette situation coloniale, du point de vue économique, nous fait penser à la théorie de la dépendance mise en avant par Samir Amin. Bien que cette théorie appartienne au néocolonialisme, l'intérêt économique y est retranscrit parfaitement pour ainsi comprendre les motivations des colonisateurs : les pays colonisés fournissent les ressources premières dont ont besoin les pays colonisateurs pour assouvir leur richesse

mais les gains perçus ne sont pas redistribués aux pays colonisés qui restent alors dans une situation de dépendance et donc de situation coloniale.

Revenons à la vision de Georges Balandier sur la situation coloniale. Cet aspect économique permet de mettre en exergue non seulement l'aspect dominant-dominé mais surtout l'aspect économique de la situation coloniale : l'impérialisme économique y est définitivement présent.

Hormis l'aspect économique, le caractère politico-administratif de la situation coloniale est à prendre en compte également. Cet « appareil politico-administratif et judiciaire » permet un renforcement de l'impérialisme colonial en faveur des pays colonisateur (Balandier, 1951). Cet impérialisme territorial se fait dans des conditions discutables où, comme le souligne Balandier, des ethnies et peuples issus d'une même communauté ou ethnie furent séparés au profit des pays colonisateurs. Ainsi, cet impérialisme territorial ou administratif permet de « fragmenter les ethnies importantes, à briser toute unité politique de quelque envergure, à rassembler artificiellement des groupes ethniques différents ou antagonistes » (Balandier, 1951). Cet impérialisme territorio-administratif s'illustre également au niveau numérique : bien que les colonisateurs soient en nombre inférieur par rapport au peuple colonisé, leur force économique mais aussi militaire et matérielle agit de façon significative sur les peuples colonisés ayant peu de moyens matériels et de défense face au pays dominant. Ainsi, en reprenant les propos de Laurentie (1944), la colonie serait définie de la façon suivante

Un pays où une minorité européenne s'est superposée à une majorité indigène de civilisation et de comportement différents; cette minorité européenne agit sur les peuples autochtones avec une vigueur disproportionnée au nombre; elle est, si l'on veut, extrêmement contagieuse et, de sa nature, déformante (Balandier, 1951).

Cette colonie est organisée sur un plan économique et social mais surtout racial. De ce fait, la situation coloniale (rapport dominant sur le dominé) s'établit de la manière suivante (adoptons un schéma pyramidal de haut en bas) en prenant le cas des États-Unis d'Amérique : « La société coloniale, en excluant les étrangers de race blanche; les « coloured », en conservant l'expression anglaise qui a un sens large; la société colonisée, tous ceux que les Anglo-Saxons nomment les natives » (Balandier, 1951).

Cette société coloniale, bien qu'étant une société complexe à comprendre et à définir, nous laisse paraître certains aspects qui nous permette de l'identifier au mieux : société plutôt renfermée. Elle repose sur une dichotomie entre une politique sociétale, économique et raciale distinguant le dominant et le dominé. La séparation est claire : « citadins et ruraux », « prolétariat et bourgeoisie » mais encore entre « élites et masses » (Balandier, 1951). La mission civilisatrice est également au cœur de la société coloniale : le pays colonisateur se voit en sauveur du peuple indigène. Cette mission civilisatrice est vue comme un asservissement du peuple et de fait un assujettissement social, économique et culturel

La domination imposée par une minorité étrangère, racialement (ou ethniquement) et culturellement différente, au nom d'une supériorité raciale (ou ethnique) et culturelle dogmatiquement affirmée, à une majorité autochtone matériellement inférieure; cette domination entraînant la mise en rapport de civilisations radicalement hétérogène : une civilisation à machinisme, à économie puissante, à rythme rapide et d'origine chrétienne s'imposant à des civilisations sans machinisme, à économie « arriérée », à rythme lent et radicalement « non-chrétiennes »; le caractère fondamentalement antagoniste des relations existant entre ces deux sociétés qui s'explique par le rôle d'instrument auquel est condamnée la société colonisée; la nécessité, pour maintenir la domination, de recourir non seulement à la « force » mais encore à un système de pseudo-justifications et de comportements stéréotypés, etc. – mais cette énumération seule serait insuffisante (Balandier, 1951).

Cette vision générale de la colonisation ou plus précisément de la situation coloniale nous permet de comprendre au mieux les stratégies des pays colonisateurs de perpétrer ce rapport dominant-dominé pour assouvir leur intérêt économique mais aussi politique et administratif. Cette situation existe également entre la France, pays colonisateur, et les Antilles françaises, territoire colonisé.

1.1.2. La France face à la situation coloniale

Les différents aspects présentés par Georges Balandier nous permettent d'avoir une vision plus précise de ce qu'on entend par colonisation et plus précisément la « situation coloniale. Les pays européens colonisateurs sont les meneurs de cette situation coloniale en créant un rapport de force et de dominance entre le dominant à savoir eux-mêmes et le dominé c'est-à-dire la population indigène; la France faisant bien évidemment partie de ce rapport dominant-dominé. C'est dans cette optique que nous établirons une analyse des rapports entre la France et les Antilles françaises durant la situation coloniale.

1794 fut l'année où les Antilles françaises et plus précisément la Guadeloupe goûta au sentiment de liberté grâce au décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794) abolissant l'esclavage : une lutte acharnée entre le gouvernement de Napoléon Bonaparte, les abolitionnistes et les esclaves libres (Schmidt, 2009; Mémoire et histoire de l'esclavage, 2016). Le 20 mai 1802 sonna le retour, au grand dam des partisans de la libération du peuple colonisé, de l'esclavage dans les Antilles françaises. Le retour de l'esclavage laisse apparaître en filigrane un renforcement des pouvoirs étatiques français sur la colonie antillaise².

² Nous y reviendrons ultérieurement.

Le caractère racial de la situation coloniale prend également tout son sens : le rétablissement du Code noir³ Bien évidemment, ce retour en force de l'esclavage et du Code noir sonne comme un avertissement : les soulèvements qu'auront connu Hispaniola (Haïti et Saint-Domingue) motiveront le gouvernement français à contenir au mieux les contestations que connaissent déjà les Antilles françaises. L'impérialisme coloniale français s'illustre de façon claire et précise. Asservissement, assujettissement, assimilation... Ces termes déjà prononcés précédemment prendront tout leur sens par ce renforcement du Code noir et de surcroît le retour de l'esclavage en Guadeloupe.

L'impérialisme économique français (sous l'influence du mercantilisme) se trouve également renforcé par le rétablissement de l'esclavage – le retour à la situation coloniale. Il est impératif pour le gouvernement français de préserver ses atouts commerciaux pour permettre la pérennisation du pouvoir colonial sur la scène internationale. Île sucrière, la Guadeloupe représente un atout économique non négligeable voire essentiel pour la puissance coloniale française (Schmidt, 2009). Bien évidemment, la possession de ces deux îles permet d'accroître de façon considérable l'import-export et de surcroît d'augmenter la puissance maritime de la France face à ses concurrents (Schmidt, 2009). C'est en ce sens que de la présence française, du point de vue administratif, prendra tout son sens, avec son renforcement sur la scène économique internationale permettant ainsi sa propagation

Les comités de lobbies coloniaux créés à la fin du XIXe siècle puis l'Agence générale des colonies entre 1919 et 1934 assurèrent la fonction déterminante de propagandistes à l'intention d'une opinion publique jusqu'alors peu informée et peu concernée, et des investisseurs potentiels. Les Expositions universelles réservent toutes les « pavillons » spécifiques aux colonies à partir de 1855. Paris, Bordeaux, Roubaix, Strasbourg, Montpellier, La Rochelle, Grenoble,

³ Publié pour la première fois en mars 1685 par le ministre français de l'époque Jean-Baptiste Colbert.

Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Vincennes accueillirent des Expositions coloniales dans les années 1920-1930, manifestations organisées à la gloire de l'expansion coloniale française. Les territoires conquis, prenaient ainsi toute leur dimension de nouveaux lieux de ressources en matières premières et de nouveaux marchés de consommation des produits alimentaires et manufacturés en provenance des puissances coloniales européennes (Schmidt, 2009).

L'aspect économique ou du moins la relation entre expansion coloniale et capitalisme prend également tout son sens si l'on en croit les écrits de Jacques Marseille. La France ne connaîtra qu'une courte période d'avantages économiques liées à la corrélation entre la situation coloniale et l'impérialisme économique (de 1800 à 1930). En effet, avec l'apparition de la production de sucre de betterave, la production sucrière guadeloupéenne faite à base de canne à sucre connaît un fort ralentissement. Elle sera même dépassée par la production de sucre de betterave à partir des années 1880 (Schnakenbourg, 2007). Vers les années 1930, cet impérialisme économique français continue de connaître un ralentissement considérable (Bairoch, 1988).

La France s'inscrit ainsi dans « l'ère des empires » comme l'analyse Hobsbawm où capitalisme et colonisation vont de pair (Hobsbawm, 1987). Il s'agit d'un nouveau type d'empire : empire colonial. Entre 1875 à 1914, les empires européens établiront leur force à la fois sur le marché économique mais aussi sur le terrain politique créant une concurrence entre eux

[...] depuis la fin du XVIIIe siècle, jamais elle ne chercha aussi systématiquement à se traduire en conquêtes, en annexions et en régions administrées qu'entre 1880 et 1914. Tous les continents, sauf l'Europe et l'Amérique, furent découpés en territoires placés sous l'autorité directe ou indirecte d'une poignée d'États, principalement Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, les États-Unis et le Japon (Hobsbawm, 1987).

Ce partage de territoire à des fins économiques démontre la détermination mais surtout la puissance qui s'opère entre pays dominant et pays dominés

Ce partage territorial du monde entre une poignée d'États qui donne son titre au présent volume, fut l'expression la plus spectaculaire de cet autre partage du monde entre forts et faibles, 'avancés' et 'arriérés' que nous avons déjà évoqué (Hobsbawm, 1987).

Hobsbawm nous permet également de connaître les origines de l'impérialisme: adoptant une dimension principalement économique, l'impérialisme « fit sa première apparition dans le champ politique au cours des années 1870 en Grande-Bretagne, où il fut pendant longtemps figure de néologisme. Ce n'est qu'autour de 1890 qu'il entra dans le langage courant » (Hobsbawm, 1987).

Nous entrons, par ce partage du globe, dans une ère de » mondialisation de l'économie » que certains appellerons d'ailleurs une ère « pré-capitaliste » (Hobsbawm, 1987). En effet, l'ère des empires permettra le développement d'une économie de marché basée sur les produits dits exotiques que l'on retrouve essentiellement dans les pays colonisés. C'est le cas notamment du Congo.

Le caoutchouc était un produit tropical que les indigènes atrocement exploités recueillaient dans les denses forêts du Cogo et de l'Amazonie, et qui, de ce fait, devint la cible des premières protestations anti-impérialistes (Hobsbawm, 1987).

La construction de voies ferrées dans les pays colonisés (notamment en Afrique) favorise ce réseau économique mondial nouvellement créé pour permettre ainsi sa pérennisation. Hobsbawm explique l'existence de l'expansion coloniale et de l'impérialisme de la manière suivante

En réalité, la situation économique globale avait ceci de particulier qu'un certain nombre de pays développés ressentait simultanément un même besoin de nouveaux marchés. Ceux qui étaient suffisamment forts pouvaient se permettre d'opter pour la politique idéale de la 'porte ouverte' sur les marchés du monde non développé; les autres préféraient accaparer des territoires qui, en vertu du droit de propriété, conféraient à leur industrie nationale une position de monopole, ou du moins de substantiels avantages [...] de ce point de vue, le 'nouvel impérialisme' était la conséquence logique d'une économie mondiale fondée sur la rivalité de plusieurs pays industriels concurrents, rivalité aggravée par la récession des années 1880.

Au travers de l'impérialisme économique, il s'agit surtout de constater l'expansion coloniale qui est à son paroxysme. Ce succès économique démontre une volonté des pays dominants d'amplifier leurs pouvoirs et ainsi créer une compétition entre eux

L'impérialisme de la fin du XIXe siècle était assurément un phénomène 'nouveau'. Il était le produit de cette nouvelle compétition entre différentes économies nationales industrielles, capitalistes et rivales, compétition aggravée par la nécessité de trouver des marchés et de les protéger dans une période d'incertitude économique : c'est l'époque où 'protectionnisme et expansion territoriale devinrent les chevaux de bataille de classes dirigeants'. Il s'inscrivait dans un processus, nouveau lui aussi, caractérisé par un certain recul du laissez-faire, par le développement de grandes entreprises et d'oligopoles, et par une intervention accrue de l'État dans la vie économique. Il correspondait à une époque où la périphérie de l'économie mondiale occupait une place grandissante.

Il convient de rajouter que cette expansion et impérialisme coloniale ne fut pas uniquement économique, elle eut un impact considérable au niveau culturel (Hobsbawm, 1987; Cahen, 1983).

Cependant, l'ère des empires ne fut pas seulement un phénomène économique et politique, mais aussi culturel. La conquête du globe par une minorité 'développée' modifia profondément les visions du monde, les idées et les aspirations des hommes, aussi bien par la contrainte que par les institutions, par exemple que par les transformations sociales (Hobsbawm, 1987).

Qu'en est-il alors de la situation coloniale aux Antilles françaises ?

1.1.3. L'impérialisme coloniale français aux Antilles françaises

Découverte en 1493, la Guadeloupe devient en 1635 sous protectorat français : la colonisation aux Antilles débuta.

La colonisation et le contrôle français ont débuté dans les années 1630 quand le cardinal Richelieu, en tant que partie prenante de la guerre par procuration contre les Habsbourg espagnols, a encouragé les français à attaquer les navires espagnols et à capturer les îles espagnoles pour établir une base dans la Caraïbe. Une expédition dirigée par Pierre d'Esnambuc a accosté en Martinique en 1635 et l'a réclamé pour la couronne de France, établissant une colonie permanente à Saint Pierre. La Martinique servait de base pour l'expansion française en direction de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Domingue. La colonisation française dans la Caraïbe était centrée sur la vaste et lucrative colonie de Saint Domingue. Mais l'implantation dans les colonies de Martinique et de Guadeloupe continuait, jouant un rôle important dans le développement des colonies françaises de la Caraïbe. La Martinique en particulier était un point de transhumance pour les bateaux négriers arrivant d'Afrique ; les esclaves étaient enduits de sel- ils faisaient une pause, prenaient des forces avant d'être envoyés à Saint Domingue pour y être vendu. De plus, les plantations étaient établies sur les deux îles et les îles entretenaient un commerce illicite avec leurs voisins britanniques, hollandais et espagnols (Daily,2011)⁴.

⁴ French colonization and control began in the 1630s when Cardinal Richelieu, as part of his proxy war against the Spanish Hapsburgs, encouraged French adventures to attack Spanish shipping and capture nominally Spanish islands in order to establish a base in the Caribbean. An expedition led by Pierre d'Esnambuc landed on Martinique in 1635 and claimed it for the French crown, establishing a permanent settlement at Saint Pierre. Martinique served as a base for French expansion to Guadeloupe, St. Martin's and on to Saint-Domingue. French colonization in the Caribbean was focused on the extensive and profitable colony at Saint Domingue, but settlement of Martinique and Guadeloupe continued, serving an important role in the development of the French Caribbean colonies. Martinique, particularly, was an important transshipment point for slave ships arriving from Africa; slaves were "salted" – rested, strengthened and trained – before being sent on to Saint Domingue for sale. In addition, plantations were established on both islands and the islands carried on a lucrative if illicit trade with their British, Dutch and Spanish neighbors.

L'impérialisme colonial, bien qu'ayant eu un impact considérable au niveau culturel dans les pays et territoires colonisés, avait comme objectif premier l'expansion économique du pays dominant. Pour la France, il était indéniable que cet impérialisme fut efficient. À son apogée, l'impérialisme colonial français développa son commerce internationale grâce aux Antilles françaises (avec Hispaniola - République Dominicaine et Haïti - mais aussi avec la Guadeloupe) (Blérald, 1986).

Grâce à Richelieu, la France facilitera son expansion économique aux Antilles françaises : par la création des « Intendances Générales de la Navigation et du Commerce », la France accélère le processus d'expansion coloniale et plus particulièrement l'expansion commerciale face à ses concurrents : « [...] Richelieu crée les Intendances Générales de la Navigation et du Commerce; le rapprochement des termes 'commerces' et 'navigation' ne relève pas du hasard mais procède à des appétits grandissants » (Blérald, 1986).

Ainsi, tout comme ses voisins africains et asiatiques, la Guadeloupe est destinée à la « production d'exportation à destination du continent européen » (Blérald, 1986). Les Antilles françaises deviendront ainsi des terres à production sucrières où le sucre de canne devient principal produit d'exportation vers les pays européens.

Le sucre, obtenu par la condensation et la cristallisation du suc expurgé de la canne (vesou), est un produit brut impropre à la consommation immédiate et qui doit être au préalable épuré et blanchi (le raffinage). La branche sucrière articule donc deux procès de fabrication spécifiques et complémentaires : la plantation sucrière, constituée des unités de production de base que sont les habitations-sucrières, et la manufacture du raffinage, faites de raffineries transformant le sucre brut en bien de consommation finale. La jonction entre ces deux pôles de la filière technique sucre, autrement dit l'intégration ou encore l'unité économique de la branche sucrière, est assurée par les rotations

du capital commercial, véritable élément moteur du système commercial mercantile (Blérald, 1986).

En plus de l'économie sucrière, la France développera l'économie de plantation esclavagiste où, par une forte main-d'œuvre issue de la traite négrière, l'expansion économique coloniale française ne cessera de s'accroître

« En conséquence, pour alimenter le démarrage de l'économie sucrière, dans le dernier tiers du XVII^e siècle, les plantations antillaises eurent-elles recoururent à l'esclavage des Noirs d'Afrique, expérimenté avec profit un siècle plus tôt par les colonies portugaises et espagnoles d'Amérique. [...] Il s'ensuit que désormais la dynamique entière du système colonial procède, aux Antilles, de l'accumulation marchande esclavagiste, c'est-à-dire d'une production de masse systématique de denrées reproductibles destinées au marché métropolitain et européen, reposant sur des rapports d'extorsion du surtravail de type esclavagiste [...] » (Blérald, 1986).

Ainsi, comme le démontre Esco Guthrie et prenant appui sur les écrits de Stein, l'économie coloniale française est en étroite relation avec la période d'industrialisation que connaîtra le monde dès le 19^e siècle : « Stein argues that, in several important ways, the sugar business of the 18th century foreshadowed developments generally associated with 19th-century capitalist industrialization » (Esco Guthrie, 1990).

Cependant, l'auteur apporte une analyse quant à la rentabilité de ce commerce sucrier: alimenté de tensions entre les planteurs caribéens et les marchands français, le commerce de la canne à sucre ne semble pas rapporter les effets escomptés (Esco Guthrie, 1990). Il semble exister une mauvaise organisation autour du marché créant ainsi des difficultés économiques et financières pour les participants à cette économie sucrière. De plus, l'apparition du sucre de betterave vient mettre à mal la production de sucre de canne dans les colonies qui ne cesse de diminuer (Schnakenbourg, 2007). Cette production s'appuie sur une méthode de production dite

« traditionnelle » rendant les techniques de fabrication « rudimentaires » plus communément appelé « système du père Labat » ou encore « moulins du père Labat » contrairement à la production de sucre de betterave basée sur des techniques de fabrication moderne (Schnakenbourg, 2007). Les habitations-sucrières antillaises, productrices du sucre de canne, connaissent ainsi au fil des années avec l'ère de l'industrialisation moderne, un déclin sans précédent et ce, depuis l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe en 1848.

Mais alors, la France a-t-elle véritablement pu bénéficier de la situation coloniale ? Il est clair que la France, tout comme ses concurrents européens favorisait la situation coloniale à des fins personnels. L'aspect économique et financier eu une place importante : néanmoins, au regard de Jacques Marseille, l'impérialisme économique ne fut d'une grande importance perdant sa place au fil des années pour n'être relégué qu'au « rang de terre d'élection des grandes sociétés » (Marseille, 1984). Le divorce prendra effet durant la période de décolonisation (après-Guerre)⁵. D'ailleurs, Marseille souligne ce passage obligé : la décolonisation est nécessaire pour permettre l'entrée de la France dans l'ère de la modernisation (Marseille, 1984). De cet impérialisme colonial, il est cependant important de comprendre la situation du colonisé. Nous prendrons appui sur les écrits de Memmi pour apporter plus d'éclaircissements.

⁵ Qui sera étudié ultérieurement.

1.2. La colonisation : le rapport entre le colonisateur et le colonisé

1.2.1. Le colonisé et la vision de Memmi

Prenant appui sur les écrits d'Albert Memmi⁶, le comportement du colonisé en situation coloniale se doit d'être analysé. Peuple souvent qualifié d'« arriéré », le colonisé subit des stéréotypes que lui afflige le colonisateur. Le sauveur d'un peuple en perdition, en manque de connaissance, qui mérite éducation et aliénation... Voilà, en adoptant des termes péjoratifs, le colonisateur assoit sa domination sur le peuple dominé créant ainsi un « mythe » autour de la définition du colonisé (Memmi, 1957).

Le portait mythique du colonisé comprendra donc une incroyable paresse. Celui du colonisateur, le goût vertueux de l'action. Du même coup, le colonisateur suggère que l'emploi du colonisé est peu rentable, ce qui autorise ces salaires invraisemblables (Memmi, 1957).

Mais cette paresse que dénonce le colonisateur ne semble pas lui être un fardeau : au contraire, l'utilisation du mot « paresse » vient renforcer le caractère dominant du colonisateur sur le dominé le rendant ainsi vulnérable. L'utilisation de ces termes renforce les stigmatisations que connaît le colonisé. Cependant, Memmi nous amène à nous interroger quant à la véritable définition du colonisé : ces termes reflètent-ils véritablement le comportement du colonisé ? Peut-on employer ces termes à une échelle globale ? (Memmi, 1957). Il est clair que l'utilisation de ceux-ci empêche au colonisé toute possibilité d'accéder à des postes de direction, réservé au colonisateur. L'on crée ainsi une instabilité et une inégalité sociale entre le colonisateur et le colonisé venant ainsi renforcer la situation coloniale. Le colonisé est dépeint ainsi en ces termes

⁶ Écrivain et essayiste franco-tunisien.

On ne voit guère pourquoi le colonisé serait à la fois mineur et méchant, paresseux et arriéré. Il aurait pu être mineur et bon, comme le bon sauvage du XVIIIe siècle, ou puéril et dur à la tâche, ou paresseux et rusé. Mieux encore, les traits prêtés au colonisé s'excluent l'un l'autre, sans que cela gêne son procureur. On le dépeint en même temps frugal, sobre, sans besoins étendus et avalant des quantités dégoûtantes de viande, de graisse, d'alcool, de n'importe quoi; comme un lâche, qui a peur de souffrir et comme une brute qui n'est arrêtée par aucune des inhibitions de la civilisation, etc (Memmi, 1957).

La description du colonisé étant établit, la déshumanisation du colonisé peut alors commencer. Le colonisé est perçu comme un personnage à part entière, presque faisant partie d'une sous-catégorie de l'espèce humaine. Le colonisé fait partie de cette catégorie dite du « collectif » comme le souligne Memmi : « ils sont ceci » ou encore « ils sont tous les mêmes ». Aucune personnification n'est employée, aucune identification par un prénom n'est élaborée. Le colonisé se trouve au stade de sujet dans l'histoire, sans identité. Un simple objet pour le colonisateur. Et bien évidemment, cette déshumanisation s'accompagne d'une privation d'un droit fondamental de l'être humain à savoir la liberté

Le colonisé ne dispose d'aucune issue pour quitter son état de malheur : ni d'une issue juridique (la naturalisation) ni d'une issue mystique (la conversion religieuse) : le colonisé n'est pas libre de se choisir colonisé ou non colonisé (Memmi, 1957).

La déshumanisation établie, revenons à la mystification du colonisé. Cette image de paresse, de fainéantise et d'appartenance à une catégorie ne faisant point partie de celle de l'être humaine facilite la domination du colonisateur sur le colonisé. En effet, comme le souligne Memmi : « L'idéologie d'une classe dirigeante, on le sait, se fait adopter dans une large mesure par les classes dirigées. Or toute idéologie de combat

comprend, partie intégrante d'elle-même, une conception de l'adversaire ». Cette mystification est nécessaire à la pérennisation de la situation coloniale

Dans la relation coloniale, la domination s'exerce du peuple à peuple, mais le schéma reste le même. La caractérisation et le rôle du colonisé occupent une place de choix dans l'idéologie colonisatrice; caractérisation infidèle au réel, incohérente en elle-même, mais nécessaire et cohérente à l'intérieur de cette idéologie. Et à laquelle le colonisé donne son assentiment, troublé, partiel, mais indéniable (Memmi, 1957).

Le colonisé se retrouve résigné à adopter le caractère paresseux et toutes les stigmatisations accompagnant le statut de colonisé par le colonisateur : « en somme le colonisateur doit être reconnu par le colonisé. Le lien entre le colonisateur et le colonisé est ainsi destructeur et créateur » (Memmi, 1957).

En établissant le portrait du colonisé, il nous paraît ainsi plus important de comprendre son comportement dans la situation coloniale en prenant exemple sur les Antilles françaises.

1.2.2. Le colonisé face à la situation coloniale : le cas des Antilles françaises

Les différents caractères du colonisé nous permettent d'avoir une certaine image de ce que les Antillais subissent sous la gouvernance française : la mystification, deshumanisation... Tout ceci est regroupé pour pérenniser au mieux la situation coloniale. Cette pérennisation s'accompagne d'un affermissement des pouvoirs gouvernementaux français : renforcement du Code noir, renforcement de l'esclavage...

Bien évidemment, aucune place à un soupçon de liberté en faveur des esclaves n'est possible. La gouvernance de la Guadeloupe n'est envisageable en aucun cas si l'on reprend les propos de Memmi quant au comportement du colonisateur sur le colonisé

Le fait est que le colonisé ne gouverne pas. Que strictement éloigné du pouvoir, il finit en effet par en perdre l'habitude et le goût. Comment s'intéresserait-il à ce dont il est si résolument exclu ? Les colonisés ne sont pas riches en hommes de gouvernement. Comment une si longue vacance du pouvoir autonome susciterait-elle des compétences ? Le colonisateur peut-il se prévaloir de ce présent truqué pour barrer l'avenir ? Parce que les organisations colonisées ont des revendications nationales, ont conclu souvent que le colonisé est chauvin. Rien est moins certain. Il s'agit, au contraire, d'une ambition, et d'une technique de rassemblement qui fait appel à des motifs passionnels (Memmi, 1957).

C'est effectivement le cas aux Antilles françaises : tout est fait pour éviter une nouvelle rébellion suites aux évènements qui se sont déroulés à Hispaniola permettant l'accession à l'indépendance de Haïti en 1802 et de Saint-Domingue en 1844 (Schmidt, 2009). La notion de citoyenneté est également évoquée : bien que les Guadeloupéens (esclaves) soient devenus citoyens français en 1635, ces derniers ne jouissent en aucun cas des avantages et attributs de la nationalité française

Le colonisé ne jouit d'aucun des attributs de la nationalité; ni de la sienne, qui est dépendante, contestée, étouffée, ni, bien entendu, de celle du colonisateur. Il ne peut guère tenir à l'une ni revendiquer l'autre. N'ayant pas sa juste place dans la cité, ne jouissant pas des droits du citoyen moderne, n'étant pas soumis à ses devoirs courants, ne votant pas, ne portant pas le poids des affaires communes, il ne peut se sentir un citoyen véritable. Par suite de la colonisateur, le colonisé ne fait presque jamais l'expérience de la nationalité et de la citoyenneté, sinon privativement : Nationalement, civiquement, il n'est que ce que n'est pas le colonisateur (Memmi, 1957).

Également, l'assimilation et association définissent le comportement du colonisé en situation coloniale : en effet, faisant son apparition dès le XIXe siècle, cette notion connaîtra une première définition ou explication. Il ne s'agit pas, à cette époque, de démontrer que les esclaves peuvent s'assimiler à la culture européenne (étant donné l'inégalité sociale et raciale fortement présente durant la situation coloniale) mais de plutôt parler d'une association à cette culture (Schmidt, 2009). Cette association s'accompagne d'un assujettissement aux structures étatiques ne laissant aucune voie d'ouverture pour le colonisé de s'y affranchir (Memmi, 1957). L'assimilation ou association se fait également au niveau culturel et plus particulièrement au niveau religieux où les valeurs traditionnelles autochtones sont rayées pour imposer le « formalisme religieux » européen (Memmi, 1957). « L'amnésie culturelle » y est fortement ancrée affaiblissant de plus en plus la position du colonisé dans la situation coloniale

De même que la mémoire de l'individu est le fruit de son histoire et de sa physiologie, celle d'un peuple repose sur ses institutions. Or les institutions du colonisé sont mortes ou sclérosées. Celles qui gardent une apparence de vie, il n'y croit guère, il vérifie tous les jours leur inefficacité; il lui arrive d'en avoir honte, comme d'un monument ridicule et suranné (Memmi, 1957).

En situation coloniale, les Antillais et plus précisément les Noirs d'Afrique connaissent des conditions de travail et de traitement difficile

Arraché à sa terre natale d'Afrique par la violence et la traite, l'esclave – marchandise est introduit aux Antilles comme élément du procès de travail. Dans la production coloniale il fonctionne comme instrument-clé de la reproduction et de la valorisation non seulement du patrimoine du maître d'habitation mais aussi du capital investi par le négociant et l'armateur dans la circulation coloniale. Dépossédé de l'usage de son propre corps par la force, l'esclavage l'est davantage encore du produit de son travail. C'est au prix d'une coercition physique permanente que le Noir d'Afrique et sa descendance se trouveront subjugués, rivés à leur condition d'actif matériel de la propriété esclavagiste antillais (Blérald, 1986).

L'auteur rajoute

Travailler jusqu'à ce que mort s'ensuive : telle est la norme ! La charge excessive de travail, notamment en période de « roulaison » (récolte de la canne et fabrication du sucre) où la journée de travail dépasse les 18 heures, les carences alimentaires, les déficiences hygiéniques interfèrent avec les facteurs d'ordre psychologique (avortements, suicides...) pour entretenir un perpétuel déséquilibre entre une moralité singulièrement élevée et une natalité particulièrement faible (Blérald, 1986).

Ce composé régissant la vie du colonisé face au colonisateur finira par connaître son achèvement. La construction du mythe autour du colonisé considéré comme un paresseux, soumis aux règles politiques et juridiques imposées par le colonisateur; ce sentiment de honte et de soumission finira par attiser de nombreuses contestations dans les colonies. Le « refus du colonisateur » s'effectuera par une reconquête des racines du colonisé, une réappropriation de son histoire et non celle de son colonisateur. Le refus de l'assimilation ou association se fit de plus en plus ressentir. Les rôles s'inversent : le colonisateur passe du côté négatif (Memmi, 1957). Le profil élogieux créé à son égard perd désormais tout sens au fur et à mesure de la prise de force du colonisé sur le pays colonisateur. Cette séparation sociale se traduit aussi au niveau racial : « le colonisé finit par s'accepter séparé; par accepter cette division manichéiste de la colonie et par extension du monde entier » (Memmi, 1957).

La Guadeloupe, connaîtra une période charnière de son histoire : entre 1801-1802, pour la première fois, un gouvernement (provisoire) composé d'anciens hommes de couleur libres ! Tout ceci fut possible grâce au mouvement abolitionniste et indépendantiste de l'époque. Cette période méconnue du grand public mérite une analyse aigüe pour comprendre le mouvement indépendantiste : un retour à ses racines est nécessaire.

1.2. La « dynamique indépendantiste » d'octobre 1801 : prémices et naissance du mouvement indépendantiste guadeloupéen

1.2.1. La « dynamique indépendantiste » guadeloupéenne : son contexte historique

La « sève indépendantiste historique » ne se situe pas au 20^e siècle comme on l'a toujours pensé, mais bien avant

À l'époque moderne, 17^e-18^e siècle, il y a une dynamique qui est attachée à la colonisation moderne. Quand il y a colonisation, cela entraîne une autonomisation de la colonie par rapport à sa métropole [...]. La Guadeloupe, colonie de l'époque moderne, n'échappe pas à cette dynamique-là. Seulement, y a-t-il eu des repères historiques significatifs de cette dynamique en Guadeloupe? (Entrevue Gama, 2017)

Ainsi, pour comprendre les événements de mai 1967⁷ et le mouvement indépendantiste guadeloupéen, il est essentiel de comprendre les événements d'octobre 1801. Il faut pour cela remonter au mois de juin 1794, plus précisément le 6 juin 1794 quand est proclamée la première abolition de l'esclavage sur la Place de la Victoire (anciennement nommé Place La Liberté - à Pointe-à-Pitre). La Guadeloupe reste une colonie ne possédant pas d'esclave et rejoint ainsi son voisin caribéen de l'époque, Saint-Domingue (actuel Haïti) (Gama, 2017).

Les événements de l'ère révolutionnaire ont façonné l'histoire de la Caraïbe française en recréant les institutions politiques aussi bien que les discours politiques. La mémoire des événements et les divisions qu'il a provoquées formèrent un composant de la politique culturelle caraïbe française au 20^{ème} siècle (Daily, 2011)⁸

⁷ Qui sera analysé ultérieurement.

⁸ The events of the revolutionary era shaped the subsequent history of the French Caribbean, remaking political institutions as well as political discourses. The memory of the events and the divisions it provoked would form an important component in French Caribbean political culture well into the 20th century.

La Guadeloupe était devenue une terre de liberté et, en devenant une terre d'accueil, elle a acquis du rayonnement dans toute la Caraïbe. L'opulence y était visible avec l'essor de la production agricole industrielle (Mouvman Nonm, 2006).

Il convient de relever que nombre furent des hommes libres de couleur à monter au fur et à mesure les échelons dans l'armée républicaine et ainsi prendre le contrôle de la Guadeloupe

[...] d'autre part, au cours de cette même période, l'influence des idées révolutionnaires venues de Saint-Domingue propagées par une forte émigration partant de cette colonie vers les autres îles de la Caraïbe, trouvait parmi la population noire un terrain propice à leur épanouissement (Mouvman Nonm, 2006).

Cependant, en 1799, le général Bonaparte accède au pouvoir en France par coup d'État. Un nouveau système est mis en place dans les colonies d'Outre-mer : pour la Guadeloupe, il est nécessaire de remettre les choses en ordre avant 1794 « sous la pression du lobby esclavagiste colonial » (Gama, 2017). Le rétablissement de l'esclavage est alors lancé.

Un décret fut signé le 19 avril 1801, actant la volonté du gouvernement français de l'époque de rétablir l'esclavage (Mouvman Nonm, 2006). C'est ainsi que sera envoyé en avril-mai 1801, le capitaine général Lacrosse avec comme objectif de « reprendre les rênes » du pouvoir jusque -là détenu par les hommes libres. Il faut « défaire la chefferie des hommes de couleur libres » pour reprendre le contrôle (Gama, 2017). De là, une série d'arrestations d'hommes de couleur libres est mise en place sous les ordres du général Lacrosse. Certains seront déportés vers l'île de la Réunion : l'objectif était de « mater la rébellion » (Gama, 2017).

Le samedi 21 octobre 1801, les hommes de couleur libres (qui n'ont pas encore été arrêtés) sous l'égide de Joseph Ignace⁹ décident de riposter face à ces arrestations. « Ils décident d'attaquer avant qu'on les attaque » (Gama, 2017).

Le 21 dès 9 heures, il [lieutenant Augier à l'origine des arrestations des hommes de couleur libres] opère l'arrestation de Gédéon¹⁰, mais ne peut se saisir de la personne de Joseph Ignace¹¹. Ce dernier officier, prévenu qu'il est recherché, amène la troupe quant à la traque dont il sera l'objet. Il s'active à obtenir l'appui des officiers dits de couleur de la garnison pointoise (Mouvman Nonm, 2006).

1.2.2. La rébellion du 21 octobre 1801 : déroulement et conséquences

Suite aux arrestations lancées à l'encontre des hommes de couleur libres par l'armée républicaine française, un rassemblement (principalement de civils) venant prendre part au mouvement de rébellion des officiers de couleurs contre le rétablissement de l'esclavage. Magloire Pélage, homme de couleur le plus gradé de l'armée républicaine (également au-dessus des hommes blancs dans l'armée républicaine), aura une importance considérable dans le mouvement révolutionnaire des hommes de couleur libres. La veille, le 20 octobre, le lieutenant Augier est informé qu'une rébellion se prépare à contre le capitaine-général Lacrosse, représentant de la France en Guadeloupe (UGTG, 2005).

Le camp de Lacrosse, durant la première journée d'affrontement s'avoue vaincu face aux hommes de couleur libres sous l'égide de Magloire Pélage. Il s'en suit le souhait d'établir une rencontre entre les hommes de Pélage et de Lacrosse. Après plusieurs tentatives, une rencontre a eu lieu au Port La Liberté (actuelle Place de la Victoire à

⁹ Officier des troupes républicaines fervent opposant au rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe.

¹⁰ Officier de couleur et compagnon de lutte de Joseph Ignace.

¹¹ Officier de couleur et figure majeure dans le mouvement abolitionniste et indépendantiste de la Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre), « au large de Petit-Bourg¹² » le 24 octobre 1801 (Mouvman Nonm, 2006; Gama, 2017).

Lacrosse se rend au lieu de rendez-vous du Petit Cul de Sac. Il s'y rend avec la ferme conviction que Pélage sera présent. Mais, il est étonné de constater qu'il se trouve en présence d'une forte députation, sans Pélage. L'entrevue n'est pas de tout repos. Finalement, il est entendu que les deux délégations se rendront dans la rade du Port La Liberté. Dans une ambiance chaleureuse et mouvementée, Lacrosse est reçu à la maison commune [à Pointe-à-Pitre] (UGTG, 2005)

À la suite de cette rencontre s'en suit deux événements majeurs : d'une part l'arrestation et l'emprisonnement du général Lacrosse par Joseph Ignace et le ralliement de Louis Delgrès¹³ (alors aide de camp du général Lacrosse) « à la cause de la rébellion » après avoir écouté les arguments exposés par Ignace (Mouvman Nonm, 2006).

J. Ignace à la suite d'une intervention énergique, demande que le capitaine-général Lacrosse se rend au Fort la Victoire et salue la garnison. Pélage semble étonné d'une telle idée mais il accepte. Lors de la visite du Fort, Lacrosse est poussé dans la salle de discipline, transformée à l'occasion en prison par le capitaine Ignace et donc emprisonné. Louis Delgrès, aide de camp de Lacrosse, parlemente quelque peu avec Ignace et décide de prendre le parti des insurgés (UGTG, 2005).

« Il y a une force militaire qui exprime une volonté qui ne peut avoir des conséquences politiques et administratives » (Gama, 2017). En effet, le 5 novembre 1801, un gouvernement provisoire essentiellement composé d'hommes de couleur libres (ayant à sa tête Magloire Pélage) apparaît en Guadeloupe.

Cette autorité politique nouvelle, conceptualisée dans le soulèvement du 21 au 24 octobre 1801, est assumée par les femmes et fils surgis de son sol, dans

¹² Commune de Guadeloupe située en région Basse-terrienne.

¹³ Officier de l'armée républicaine, homme de couleur.

l'enfer esclavagiste, en moins d'une décennie (1792-1801). C'est de haute lutte, dans une salutaire conscience et dans la pratique du marronnage, du refus de la domination édictée par le Code Noir de mars 1685 que cette nouvelle génération de Guadeloupéens réussit cet audacieux mouvement insurrectionnel, anti-colonialiste du 21 octobre 1801. C'est parce qu'ils firent preuve d'audace, de courage et de détermination qu'ils parvinrent à doter le Péyi Gwadeloup¹⁴ du premier et authentique gouvernement en rupture avec l'ordre colonial établi depuis 1635, suite au massacre du peuple amérindien, notre prédécesseur sur le sol guadeloupéen (Mouvman Nonm, 2006).

Ce gouvernement sera présent jusqu'au 6 mai 1802 et durera 8 mois. Ainsi, par ces événements historiques, nous pouvons constater la naissance de « l'indépendantisme guadeloupéen » (Gama, 2017). La Guadeloupe initie l'idée d'une indépendance dirigée par ses esclaves. Haïti n'est pas encore né mais grâce à ce gouvernement provisoire, l'ensemble de la Caraïbe est au courant de cet événement majeur et cherchera à mettre en place ce processus d'indépendance.

Dans cette dynamique militaro-sociopolitique, trois courants ressortent de la rébellion d'octobre 1801 :

- Courant légitimiste: en faveur de la légitimité du pouvoir. Le chef de ce courant est Magloire Pélage.
- Courant idéaliste - humaniste influencé par les philosophes tels que Voltaire, Rousseau, Montesquieu. Les idées de liberté, antiaristocratiques, antimonarchique et antiesclavagiste caractérisent ce courant. Son représentant est Louis Delgrès.
- Courant indépendantiste, patriotique (d'officiers de couleur) démontrant que la Guadeloupe s'est engagée dans une bataille contre sa métropole. Elle conduira « inéluctablement » à l'indépendance de la colonie. Ce n'est pas une question identitaire mais plutôt institutionnelle qui est mis en avant. Des hommes tels

¹⁴ Pays Guadeloupe en créole.

qu'Ignace en sont les représentants (Gama, 2017; Mouvman Nonm, 2006). Il s'agit d'un courant indépendantiste (à l'état institutionnel) et non identitaire et nationaliste.

Bien entendu, face à ce retournement de situation, le gouvernement français se « radicalise » ne peut laisser une telle situation perdurée. C'est ainsi que Napoléon envoie, vers janvier-février 1802, deux expéditions armées (tant en Guadeloupe et à Saint-Domingue) pour contrer la présence de ce gouvernement dirigé par les hommes de couleur libres (Gama, 2017). Le 6 mai 1802, sous l'égide du général Richepanse, l'armée républicaine débarque en Guadeloupe.

Le 10 mai 1802 annonce une guerre sans précédente en Guadeloupe entre les hommes de couleur libres en opposition au rétablissement de l'esclavage et le gouvernement français de l'époque. L'armée républicaine en sortira vainqueur et le 16 juillet 1802, l'esclavage est officiellement rétabli en Guadeloupe

Afin de restaurer l'esclavage en Guadeloupe. Les troupes de Richepanse accostèrent et commencèrent à désarmer les noirs et mulâtres membres de la garde nationale. Certains soldats refusèrent de déposer les armes et guidés par un colonel noir Martiniquais, Louis Delgrès, créèrent une mutinerie et se préparaient à résister. Delgrès et ses troupes réussirent à tenir bon pendant quelques mois chantant la Marseillaise et sous le slogan 'Pas d'esclavage, la liberté, la liberté ou la mort', choisirent de se battre jusqu'à la mort à Matouba, une forteresse située dans les montagnes au-dessus de la Basse Terre. Tandis que les soldats de Richepanse lentement entouraient les troupes de Delgrès, Delgrès et ceux qui le suivaient allumèrent des barils de poudre qu'ils avaient enterrés autour de leurs fortifications, se tuant ainsi que la garde avancée de Richepanse. Tandis que le reste des esclaves rebelles en Guadeloupe étaient éliminés et que l'esclavage était rétabli, l'exemple de Delgrès avait convaincu Jean-Jacques Dessalines de rompre les liens avec la France et de résister à la tentative de Leclerc de faire débarquer des troupes à Saint Domingue, ce qui a

initié la phase finale de la Révolution Haïtienne qui mènera à l'indépendance nationale (Daily, 2011)¹⁵

« Vive libre ou mourir » fut le slogan accompagnant les frères d'armes en faveur de l'émancipation du peuple guadeloupéen face au maintien de l'esclavage tant voulu par la France coloniale

L'esclavage fut rétabli en Martinique et en Guadeloupe après 1802 quoique ses pratiques et conditions furent circonscrits par des réformes qui ont survécu au rétablissement de l'esclavage par Napoléon. Tandis que les esclaves étaient de nouveau maintenus sur les plantations et forcés de travailler pour les anciens maîtres, l'ancien régime demeurait inchangé (Daily, 2011)¹⁶

Ce rétablissement se fera dans le sang comme Élie Domota le souligne

Napoléon devient premier consul. Nous sommes en 1802... nous sommes en République. La République rétablit l'esclavage, la République « liberté, égalité, fraternité », rétablit l'esclavage en Guadeloupe! 10 000 victimes et du jour au lendemain, nous perdons la nationalité française¹⁷ : déchéance de nationalité collective et rétablissement de l'esclavage. Les faits les plus marquants : 300 décapitations sur la Place de la Victoire et à Baimbridge et ils sont exposés les têtes sur des piques au soleil en signe d'avertissement pour tous ceux qui

¹⁵ In 1802, Napoleon dispatched an army under the command of General Richepance to restore slavery on Guadeloupe. Richepance's troops landed and began to disarm black and mulatto members of the National Guard. Some of the soldiers refused to disarm and, led by a black Martiniquan Colonel, Louis Delgrès, mutinied with their arms and prepared to resist. Delgrès' troops managed to hold out for a few months before, singing the "Marseillaise" and, under the slogan "No slavery, Liberty, Liberty or death!", chose to fight the death at Matouba, a fortress in the mountains above Basse-Terre. As Richepance's soldiers slowly surrounded Delgrès' troops, Delgrès and his followers ignited kegs of gunpowder they had buried around their fortifications, killing themselves and Richepance's advance guard. While the remaining rebel slaves on Guadeloupe were quickly suppressed and slavery restored, Delgrès' example convinced Jean-Jacques Dessalines to break with France and to resist Leclerc's attempt to land troops on Saint Domingue, which initiated the final phase of the Haitian Revolution that would lead to national independence [...].

¹⁶ Slavery was reestablished on Martinique and Guadeloupe after 1802 though its practice and conditions were circumscribed by reforms that survived Napoleon's reinstatement of slavery. While the slaves were again tied to their plantations and forced to work for the former masters, the ancient régime was not reconstituted unchanged.

¹⁷ Nationalité acquise à la première abolition de l'esclavage en 1794.

souhaiterait se révolter contre la République. La République a fait ça en 1802!
(Domota, 2017)

En ayant établi une analyse historique, le mouvement indépendantiste prend forme bien plus tôt que l'on ne le suggérait. En effet, c'est au travers des mouvements abolitionnistes que, ce que l'on appelle le fait national (indépendance), prend forme en Guadeloupe. D'ailleurs, la notion d'indépendance, à cette époque, fait référence à une indépendance administrative et politique mais l'indépendantisme-nationaliste connaîtra ses premiers balbutiements suite aux événements de mai 1967 et donc par l'apparition de mouvements indépendantiste à caractère nationaliste.

Avant d'analyser les événements de mai 67, il paraît essentiel de comprendre la loi de départementalisation du 19 mars 1946 actant le passage de la Guadeloupe du statut de colonie à département d'outre-mer français et surtout de comprendre les contestations qui en résultent; contestations s'inscrivant dans les événements de mai 67 et de l'apparition des premiers groupes indépendantistes-nationalistes modernes.

CHAPITRE II

LA DÉPARTEMENTALISATION DU 19 MARS 1946 AUX ANTILLES FRANÇAISES : NAISSANCE D'UNE UTOPIE PROGRAMMÉE

Ce deuxième chapitre fera l'objet d'une étude chronologique et analytique de l'arrivée de la loi du 19 mars 1946 dite loi de départementalisation ayant marquée l'espace politique antillais et français. Cette loi permettant une évolution statutaire majeure aux Antilles françaises laissera apparaître cependant des interrogations remettant ainsi en cause son efficacité (I). À la suite du vote de la loi de départementalisation, un autre événement majeur à savoir le référendum de 1958 s'annonce comme un renforcement de la présence politique de la France aux Antilles (II). Enfin, la remise en cause de l'efficacité de la loi du 19 mars 1946 va s'accompagner de contestations sociales et politiques tant en Guadeloupe où la recherche d'une égalité entre population des Antilles françaises et celle de la France hexagonale se fait de plus en plus désirer (III).

2.1. Le 19 mars 1946 : le début d'une nouvelle forme de politique coloniale

2.1.1. Loi de départementalisation : évolution institutionnelle majeure aux Antilles françaises

2.1.1.1. Loi de départementalisation du 19 mars 1946 : le tournant politique

La Conférence de Brazzaville (République du Congo) de janvier-février 1944, organisée pour débattre de l'avenir de l'empire colonial français, détermine l'adoption de la politique assimilationniste de la France coloniale non seulement en Afrique mais également aux Antilles françaises (Institut Charles-De-Gaulle, 1988). Dès lors, le désir de créer une fédération française comprenant la France métropolitaine mais également l'ensemble de ses colonies se fait sentir : l'on passe ainsi d'empire à fédération.

Le programme [générale] optait donc pour « l'autonomie des colonies ». Elle devait servir de cadre à une évolution politique interne progressive 'où les peuples acquerront la faculté de s'exprimer au point de vue collectif'. Dans un premier temps, le programme ne concevait, pour l'Afrique noire, qu'une autonomie administrative permettant aux élites l'apprentissage de la démocratie dans la gestion. Le self-government, inévitable à long terme, était dans l'immédiat écarté au nom du 'bon sens français' et de la 'sincérité politique'. (Institut Charles-De-Gaulle, 1988).

Dans l'optique de la construction d'une France fédérale, la France souhaite garder la mainmise sur les colonies africaines. Ce paradoxe se retrouvera dans les contestations soulevées contre la loi de départementalisation du 19 mars 1946 aux Antilles françaises.

La France gardait le pouvoir politique, celui de décider, pour marquer avec 'rigueur et précision' l'ensemble de la Fédération. Quelle étrange Fédération d'ailleurs puisque le gouvernement français se réservait le droit de désigner les « représentants supérieurs de l'autorité » dans tous les pays afin de ne pas

« atténuer, ni de distraire l'influence qui doit demeurer constante et concentrée de la France sur son Empire (Institut Charles-De-Gaulle, 1988).

En clair, le refus d'une autonomie des colonies africaines (et dans notre cas de figure l'autonomie voire l'indépendance de la Guadeloupe) vient contredire la volonté du gouvernement français de créer une fédération française; le self-government y est mis de côté créant une certaine ambiguïté.

Par la suite, dès janvier 1946, des élites politiques délivrent des discours en faveur d'une décolonisation de la Guadeloupe. Prenant exemple sur la Martinique, Thélus Léro, militant communiste de l'époque en faveur d'une politique décolonisatrice (de décolonisation) de la France.

Aussi bien que la gestion standard du ménage, Léro a utilisé le rapport pour souligner les objectifs à accomplir. Le plus important était la corporation de la Martinique et des autres anciennes colonies de la République, un projet connu sous le nom d'assimilation (Daily, 2011)¹⁸

Le Parti communiste semble alors prendre conscience de la nécessité d'une évolution statutaire aux Antilles françaises. Prenant exemple sur la Martinique, l'idée est claire : le passage du statut de colonie à département est essentiel pour permettre une intégration complète (au niveau juridique et administratif) tant de la Martinique que de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion à la France métropolitaine.

Le parti communiste est, en effet le parti de la renaissance française, déclarait Léo. « Pour nous aussi le parti doit être le parti de la Renaissance Martiniquaise ». Chaque partie du slogan, suggérait Léo, indiquait une action différente vers la fin du statut colonial martiniquais. L'union ne signifiait pas seulement assimilation- la transformation de la Martinique en statut

¹⁸ As well as the standard housekeeping boilerplate, Léro used the report to outline the goals yet to be accomplished. The most important was the incorporation of Martinique and the other 'old colonies' into the Republic, a project known as 'assimilation'.

départemental-mais l'unité de la classe ouvrière, en Martinique, en France et dans toute l'Union Française. ; la démocratie signifiait la fin de la corruption et de la fraude électorale, la maintenance et l'application des principes du crédo républicain et de la conquête du pouvoir politique de la classe ouvrière noire majoritaire ; Renaissance voulait dire '*Martinique's poo Martiniquans*', les descendants d'esclaves pourraient bénéficier de tous les droits et responsabilités de la citoyenneté française (Daily, 2011)¹⁹

En clair, il existe plusieurs facteurs explicatifs en faveur de la départementalisation : le souhait d'un rattrapage socio-économique mais aussi administratif avec la France mais aussi le souhait d'appartenir à la France de façon claire et définitive. Il y a également les intérêts stratégiques de la France à préserver puisque les Antilles françaises permettent à la France de « maîtriser les océans [...] ». Avec une superficie de 55.071 km² pour une population de 2 millions d'habitants, l'Outre-mer permet à la France de doubler sa superficie terrestre et d'avoir une maîtrise des océans » (Rauzduel, 1995). Il y a des enjeux géographiques mais aussi militaires : « l'existence d'appui terrestre et de zones marines de recueil hors continent serait un atout majeur [...] » (Rauzduel, 1995).

Dans son rapport qu'il [Aimé Césaire] dépose sur le bureau de l'Assemblée Nationale Constituante le 26 février 1946, il insiste sur le fait qu'il est nécessaire de procéder à des réformes urgentes dans les colonies des Antilles. Après avoir rappelé l'allégeance tricentenaire de ces colonies à la Métropole, il affirme que « seul leur intégration dans la partie française peut résoudre les nombreux problèmes auxquels elles ont à faire face ». Cette intégration, chère à V. Schoelcher, serait l'aboutissement du rapprochement qui a été amorcé entre la Métropole et les Antilles. Ensuite cette incorporation serait plus conforme aux

¹⁹ The Communist Party is, in effect, the Party of French Rebirth', Léro declared. 'For us too the Party must be the Party of Martiniquan Rebirth'. Each part of the slogan, Léro suggested, indicated a different action toward ending Martinique's colonial status. Union signified not only assimilation – Martinique's transformation to full departmental status – but the unity of the working class, on Martinique, in France and across the Union Française; Democracy signified an end to corruption and electoral fraud, the maintenance and enforcement of the principles of the republican credo and the black working class majority's conquest of political power; Rebirth signified the relief of Martinique's *poo Martiniquans*, the descendents of slaves, would enjoy all the rights and responsibilities of French citizenship.

principes républicains de liberté, égalité et fraternité. De plus, cette « assimilation des Vieilles Colonies à la Métropole serait la meilleure réponse de la France aux théoriciens du racisme, ainsi qu'une nouvelle garantie pour ces territoires contre les convoitises étrangères... (Gamess, 2002).

À la suite des différentes revendications soulevées par la population antillaise depuis des décennies, la France finira par entendre les doléances de ses citoyens d'outre-mer en permettant une évolution institutionnelle et juridique majeure aux Antilles françaises. Sous l'égide d' Aimé Césaire²⁰, Gaston Monnerville²¹, Raymond Vergès²², mais aussi de Léopold Bissol²³, le désir d'un rattachement administratif à la France s'officialise. Ce desideratum de connaître les avancées politiques et sociales de la France métropolitaine aux Antilles françaises n'est que légitime : nous parlons même d'assimilation.

Pour ces populations, l'assimilation totale à la France devait écarter définitivement un tel danger [sous domination américaine], outre qu'elle leur permettait de bénéficier de toutes les avancées du monde du travail en France et des équipements à caractère éducatif, social, culturel, économique, dont jusque-là les « Vieilles Colonies » étaient privées (Bangou, 1988).

Avec cette loi, il s'agissait véritablement d'impliquer les anciennes colonies dans la politique et la vie administrative française en jouissant des mêmes droits et devoirs que les Français résidant en France métropolitaine. En clair, une fois qu'une loi est votée depuis Paris, son application est immédiate dans les départements d'outre-mer : « ... tous les ressortissants des pays d'outre-mer jouissent des droits et citoyens français, à moins qu'ils entendent conserver leurs statuts personnels » (article 44 et 45 de la loi de départementalisation du 19 mars 1946; Bangou, 1988).

²⁰ Écrivain et homme politique d'origine martiniquaise.

²¹ Homme politique d'origine guyanaise.

²² Homme politique d'origine réunionnaise.

²³ Homme politique d'origine martiniquaise.

La reconnaissance du rattachement des anciennes colonies françaises à la Métropole est officialisée par l'article 60 de la Constitution de la IV^e République : « L'Union française est formée d'une part de la République qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, et d'autre part des territoires et États associés ».

On le voit, cette loi de départementalisation du 19 mars 1946 avait pour objectif premier de rallier les anciennes colonies françaises à la France métropolitaine pour ainsi jouir des mêmes avantages que la population métropolitaine. D'ailleurs, Aimé Césaire, un des rapporteurs du projet, s'apprêta à un exercice élogieux de ce projet de cette loi censée permettre une amélioration des conditions de vie de la population antillaise [...]. L'amélioration des conditions de vie des sociétés antillaises, guyanaises et réunionnaises, par l'application des lois sociales en vigueur en métropole, celle de la législation du travail, et par l'assainissement de l'économie par une éventuelle nationalisation des monopoles privés et des industries de ces pays [...] (Bangou, 1997)

La loi du 19 mars 1946 marque ainsi un tournant majeur dans l'espace politique antillais et français. Le désir d'être rattaché à la France tant au niveau politique, économique que sociale fut retranscrit par le vote de cette loi majeure dans la vie politique française.

Nonobstant, cette loi censée améliorer des conditions de vie de la population antillaise, ne répondit pas au fil des années aux attentes. Nombreux furent les déçus de cette loi supposée permettre un renouveau dans le paysage politique et social antillais, y compris Aimé Césaire pourtant porteur du projet de loi à l'Assemblée nationale. Certains y verront d'ailleurs une nouvelle forme de politique coloniale française tandis que d'autres y verront une forme d'assimilation contrôlée. Quoi qu'il en soit, l'évolution sociale politique et économique des Antilles françaises portée par la loi du 19 mars 1946 semble se faire toujours attendre.

Cette loi doit être alors perçue comme une forme de décolonisation de la société antillaise (Daily, 2011). Cette réflexion revient à celle tenue lors de la Conférence de Brazzaville de 1944 où, bien que l'idée d'une fédération française en Afrique semble être à l'ordre du jour, le principe de self-government renvoie à l'idée d'une assimilation pleine et entière des anciennes colonies africaines à la France.

Les espoirs portés sur cette loi semblent cependant se réduire au fil des années pour laisser place à des déceptions, contestations et manifestations.

2.1.2. La départementalisation : une nouvelle forme de politique coloniale française ou une assimilation contrôlée ?

Issue de l'aile socialiste, le gouvernement français de l'époque souhaite rompre avec la politique coloniale établie durant des décennies dans les anciennes colonies françaises. L'optique d'une politique en faveur de la décolonisation est alors suggérée (Nesbitt, 2007).

L'objectif est d'unifier la population d'outre-mer à la France métropolitaine et ainsi réduire les inégalités sociales, administratives et politiques.

La départementalisation a été demandée expressément par Césaire afin d'éliminer cette relique juridique quasi-féodale. 'Ces départements', affirmait Césaire à l'époque, 'n'abandonnent jamais la conception des lois aux ministres, mais le donnent au Parlement et ainsi auraient souhaité avoir accepté le principe que l'assimilation devrait être la règle et la dérogation de l'exception'. Le résultat de la départementalisation était de remplacer les institutions du colonialisme de la Troisième République comme le gouverneur colonial avec des structures équivalentes à celles de la métropole: le préfet, le conseil général,

et le code et le système judiciaire identiques. Quoique l'article 73 de la constitution de la quatrième République autorisait les 'exceptions déterminés par la loi' à être appliquées dans le Département d'Outre-mer, l'ordre colonial d'attribution a été inversé: si au départ toutes les lois coloniales ordonnées par l'exécutif avaient été des exceptions à la loi française de par leur vraie nature, et ne devraient pas coïncider avec ces lois, maintenant l'inverse était vrai. Des exceptions quoique admissibles étaient précisément que, des exceptions à l'application systématique de toutes les lois françaises à tous ses départements, en outre mer ou non (Nesbitt, 2007)²⁴

Toutefois, cette ferveur prononcée en faveur de la décolonisation des anciennes colonies est abandonnée au profit d'une nouvelle forme de politique coloniale française. Les efforts de la France pour intégrer les anciennes colonies françaises de façon pleine et entière (sur le plan politique, économique, social et culturel) semblent alors avoir échoué. En effet, les choses tardent à s'enclencher développant ainsi une exaspération auprès de la population, mais aussi des politiques locales. Ce fut le cas notamment d'Aimé Césaire, un des rapporteurs du projet de loi.

Les Antilles françaises qui, malgré un rattachement juridique, administratif et politique à la France, restent des territoires français à part alors que se joue dans le reste du monde une vague de décolonisation sans précédent (Césaire, 1961). Aimé Césaire voit ainsi dans la départementalisation et surtout dans son application une forme

²⁴ Departmentalization was expressly intended by Césaire to eliminate this quasi-feudalistic juridical relic. 'These departments', Césaire stated at the time, 'no longer leave [lawmaking to the ministers, but give it to Parliament and thus wish to have accepted the principle that assimilation should be the rule and derogation the exception'. The result of departmentalization was to replace the particularistic institutions of Third Republic colonialism such as the colonial gouverneur with structures systematically equivalent to those of the Métropole: the préfet, conseil general, and an identical legal code and judicial system. Though Article 73 of the Fourth Republic constitution allowed for 'exceptions determined by law' to be applied in the Département d'Outre-mer, the colonial order of attribution had effectively been reversed: if previously all colonial laws, decreed by the executive, had been exceptions to French laws by their very nature, and might only coincide with those laws contingently, now the opposite was true. Exceptions, though admissible, were henceforth precisely that, exceptions to the systematic application of all French laws to all of its departments, overseas or not.

d'aliénation, d'assimilation des Antilles françaises à la France omettant l'identité culturelle des Antilles françaises. Elles demeurent de fait des colonies.

Si j'avais à définir une colonie je dirais que plus qu'un pays dépendant – ce qui n'a pas grand sens dans un monde solidaire – c'est un pays dominé, aliéné, qui n'a d'existence qu'en fonction d'un ailleurs; un pays extraverti. Et cela à tous les points de vue : du point de vue politique, en ce que son administration est tout entière entre les mains d'une métropole; du point de vue social enfin parce que dominé par un groupe de colons allogènes, tenant au sein de la population, grâce à la métropole, une situation privilégiée. Or c'est cela les Antilles. (Césaire, 1961)

Élie Domota rajoute

Ils ont inventé la départementalisation tout simplement pour camoufler que nous sommes une colonie. La Guadeloupe a toujours été une colonie. La vocation de la colonie ce n'est pas de se développer : la vocation d'une colonie c'est de servir les intérêts de la Métropole. Lorsque la départementalisation s'est déroulée en 1946, c'était tout simplement pour retirer la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion sur liste des pays à décoloniser [...] (Entrevue Domota, 2017).

De plus, l'assimilation contrôlée (par l'État français) semble se justifier à l'égard des propos de Mr Césaire : « l'assimilation n'étant pas autre chose qu'une forme de la domination et peut-être la plus absolue » (Césaire, 1961). D'ailleurs, cette assimilation voulue par le gouvernement français y est perçue comme une forme d'assujettissement voire d'étouffement selon Césaire reprenant les propos de Boissy d'Anglas²⁵

Que les colonies soient toujours françaises, au lieu d'être seulement américaines; qu'elles fassent partie de notre République indivisible; que leurs députés soient appelés dans cette enceinte, y soient confondus avec ceux du peuple entier... si comme on vous l'a proposé, il existait dans les colonies des assemblées délibérantes, investies du droit de prononcer sur tout ce qui pourrait tenir à la législation intérieure, la France n'exercerait plus sur elles qu'une sorte de souveraineté féodale... Admettre un pareil ordre de choses, ce serait

²⁵ Homme politique français.

organiser sous un autre mode l'indépendance dont nous avons parlé et à laquelle vous ne sauriez consentir (Césaire, 1961).

On comprend notamment une sorte de malentendu voire d'incompréhension autour du mot assimilation : pour la plupart du commun des mortels, l'assimilation est perçue comme une intégration pleine et entière – Aimé Césaire y voit une tout autre approche de la signification de l'assimilation des Antilles françaises à la France lors des discussions sur le vote de la loi de départementalisation le 12 mars 1946.

Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est par une loi d'assimilation, mieux d'égalisation, de libérer près d'un million d'hommes de couleur d'une des formes modernes de l'assujettissement; [...] Nous ajoutons d'ailleurs que l'assimilation qui vous est aujourd'hui proposée, loin d'être une assimilation rigide, une assimilation géométrique, une assimilation contre nature, est une assimilation souple, intelligente et réaliste (Bangou, 1988).

On ressent, au travers de l'analyse de Mr Césaire, toute la complexité, mais aussi tout le mal-être que ressent la population antillaise face à la départementalisation. Cette évolution institutionnelle qu'ont connue les Antilles françaises en 1946 ne semble pas avoir eu l'effet escompté. Ce mal-être n'est pas seulement politique et économique, il est tout aussi culturel. L'appel de Mr Césaire est clair : le droit à l'autodétermination est la solution envisageable face aux déçus de la départementalisation. En clair, la décolonisation doit être la nouvelle manière de penser de la population antillaise.

Décoloniser pour permettre aux Antilles de s'administrer elles-mêmes. Décoloniser pour permettre aux Antilles françaises de se regrouper entre elles. Décoloniser pour jeter les bases d'une fédération de langue française « Antilles-Guyane », équilibrant dans cette partie du monde la même fédération de langue anglaise (Césaire, 1961).

De plus, au niveau syndical, la loi d'assimilation est vue comme un outil de revendication. Il s'agit pour les syndicats de demander le respect de l'application de la loi au travers, entre autres, de l'augmentation de salaire. L'on cherche à rayer les

différences de traitements constatés entre salariés antillais et salariés issue de la France métropolitaine (Lavenaire, 2017).

Les lois applicables aux Antilles françaises ne sont pas en adéquation avec les réalités sociales et économiques que traversent la Guadeloupe créant de nombreuses fractions et contestations non seulement auprès des élus locaux mais surtout auprès de la population, première victime des effets négatifs de la loi de départementalisation.

Prenons exemple sur le régime fiscal appliqué aux Antilles françaises. Adopté en janvier 1948, cette réforme consiste à établir les mêmes règles fiscales tant aux Antilles qu'en Métropole. Cette assimilation connaîtra des vives réactions aux Antilles françaises (Lavenaire, 2017). La population (et plus particulièrement les commerçants), peu habituée, se retrouve dans la difficulté de s'adapter à ces nouvelles règles administratives, juridiques et fiscales laissant la population dans une grande confusion et frustration. La presse également s'enjoint à ces contestations. C'est le cas notamment du journal local La Paix (Lavenaire, 2017).

Relevant désormais du ministère des finances, nous avons été informés de la mise en application dans le Département du code des taxes sur les chiffres d'affaires; et en conséquence, nous sommes invités à payer chaque mois une taxe à la production de 10 ou 4%, une taxe sur les prestations de service de 3,5%, une taxe de 1% sur tous les encaissements. Et comme, en définitive, c'est toujours le consommateur ou l'utilisateur qui supporte toutes ces taxes, il en résulte fatalement une hausse sensible de tous les prix sur le marché, tant sur les marchandises importées que sur les produits locaux (...). C'est là, il faut bien l'avouer, l'un des fruits amers de notre assimilation intégrale! 'L'assimilation est faite, nous disait M. le Préfet dans une conférence de presse. Vous l'avez voulue! (...)'. Sans doute, mais cette assimilation, au lieu d'être intégrale, aurait pu être adaptée aux circonstances particulières de notre pays si éloigné de la Métropole, si rapproché de la zone du dollar, (...). Aujourd'hui, le vin est tiré. Il nous faut le boire (Lavenaire, 2017).

La loi de départementalisation laisse alors, au fil des années, un goût amer de plus en plus ressenti par la population et par les politiques locaux. Ces nouvelles règles fiscales ne font qu'empirer une situation économique déjà bien trop fragile aux Antilles françaises où le coût de la vie est supérieur à celle de la France métropolitaine. Certains y voient d'ailleurs une « amplification d'un caractère classique de la situation coloniale » (Lavenaire, 2017).

Il semble que l'idée d'une assimilation pleine et entière à la France s'explique notamment par les effets de la colonisation : selon Blérald, la colonisation a une portée différente aux Antilles françaises en comparaison à l'Afrique ou encore l'Indochine. Le sentiment national ne pénètre pas les esprits guadeloupéens et martiniquais contrairement à leurs voisins africains et asiatiques.

Ainsi, tandis que dans ces derniers pays la résistance à l'oppression étrangère impulse un processus de différenciation nationale, aux Antilles la situation coloniale est restrictivement vécue comme exactions arbitraires, comme exceptions à la règle commune qu'il importerait d'appliquer intégralement tout comme en France. [...] Les conditions politico-idéologiques de l'oppression des colonies antillaises expliquent que le développement de la conscience de classe n'y ait pas consubstantiellement engendré et stimulé la conscience nationale (Blérald, 1988).

L'assimilation est préférée à l'indépendance dû à un attachement inconditionnel de la pensée marxiste aux Antilles françaises. La construction d'une vision politico-idéologique indépendante antillaise est mise de côté due à l'influence accrue « de la domination coloniale forgée et inculquée par le procès d'oppression assimilationniste [...] ». En clair, toute possibilité d'établir une vision politique à tendance indépendantiste est prohibée (Blérald, 1988).

En ces termes, nous pourrions déduire que la loi de mars 1946 est à la fois une forme d'assimilation contrôlée au vu des propos tenus par Aimé Césaire, mais également une nouvelle forme de politique coloniale. Le renforcement de la départementalisation et donc de cette politique coloniale française modernisée sera renforcé à la suite du référendum sur la Constitution du 4 octobre 1958.

2.2. Le référendum de 1958 : renforcement du gouvernement français aux Antilles françaises

2.2.1. Le référendum de 1958 : l'annonce d'une départementalisation dite adaptée

2.2.1.1. 1956 ou la déclaration d'un bouleversement au sein de la politique française et antillaise

La population ne décolère pas aux Antilles françaises : la vague de contestations semble gagner du terrain tant au niveau de l'opinion publique qu'au niveau des politiques. En effet, le 24 octobre 1956 signe la démission d'Aimé Césaire du Parti communiste français cherchant à gagner en liberté pour réaliser son projet d'autogestion des Antilles françaises (Descamps, 1981). La vague de décolonisation que connaissent les anciennes colonies africaines, asiatiques, mais aussi les voisins caribéens de la Guadeloupe ne semblent s'arrêter. L'assimilation souhaitée par la loi de départementalisation n'est plus d'ordre d'actualité : l'on cherche véritablement à gagner en autonomie voire même acquérir l'indépendance aux Antilles françaises.

Par ces contestations, l'on prend la mesure de la réalité de la situation : la loi de départementalisation qui permet une application des lois françaises dans les départements antillais ne prend pas véritablement la situation antillaise en compte. On applique sans tenir compte des spécificités antillaises.

Plusieurs questions entrent en jeu face à cette difficulté politique : une départementalisation adaptée serait-elle la solution ? Peut-on envisager l'autonomie aux Antilles françaises ? L'indépendance reste-t-elle la solution finale ? Qu'en est-il de l'autogestion mis en avant par Aimé Césaire ?

À cette époque, une remise en cause de l'appartenance des Antilles françaises à la France n'existe pas (Descamps, 1981). Cependant, le droit à l'autodétermination à l'autogestion se fait de plus en plus entendre grâce à Aimé Césaire, son porte-parole. (Descamps, 1981).

L'année 1956 marque véritablement un tournant dans la vie politique française et antillaise : la contestation de la loi de départementalisation grandit, avec cette soif d'émancipation du peuple antillais face à la domination française se fait de plus en plus ressentir. On ne parle plus désormais d'assimilation, mais d'autogestion voire d'autodétermination : la primauté des intérêts des Antillais est désormais recherchée.

2.2.1.2. L'année 1958 : « une espèce d'autonomie » aux Antilles françaises

Avant toute chose, il convient de contextualiser la situation : les anciennes colonies connaissent un tournant à l'après-Guerre – il s'agit de la décolonisation. Dans le but de s'émanciper du colonisateur, le pays dominant, nombre sont les pays colonisés qui prendront la voie de l'indépendance. On le constate en Afrique, en Asie, mais aussi aux Antilles (plus particulièrement les îles anglophones).

De la fin de 1958 à 1960, l'évolution accroît l'insatisfaction de ceux qui rejettent la départementalisation : indépendance de la Guinée en 1958, républiques autonomes dans le cadre de la Communauté d'Afrique et à Madagascar, puis accession à l'indépendance et utopie de l'unification de l'Afrique. En outre, depuis septembre 1959, le général de Gaulle prône l'autodétermination de l'Algérie. L'hostilité des États américains à la politique française d'intégration est déjà marquée en 1947 au Congrès de Bogota. En 1958, la recherche d'un référendum indiscutable a été en partie motivée 'par le caractère fâcheux qu'aurait dans l'hémisphère américain une réponse négative'. Née en 1958, la Fédération des Antilles britanniques évolue vers l'éclatement, mais aussi vers l'indépendance. L'Organisation, qui remplace la Commission des Caraïbes, accuse la France d'être la seule à ne pas avoir 'libéré' ses colonies (Elisabeth, 2010).

Ces changements non négligeables notamment aux Antilles inciteront la Guadeloupe à militer pour la primauté antillaise face à la France et la départementalisation. Dans un climat économique et social moribond, la France tentera de répondre aux doléances de la population antillaise : il s'agira avant tout de « redéfinir les pouvoirs locaux » pour contenir les contestations et les inégalités criantes entre la Métropole et les Antilles françaises (Élisabeth, 2010). Il était essentiel pour l'État français de prendre en compte ces doléances sous peine de perdre leurs dernières colonies (Bangou, 1988).

Sous l'égide de Trémaud, l'idée d'une revalorisation de la départementalisation est envisagée : on parle alors de départementalisation adaptée (Elisabeth, 2010). L'objectif est simple : redéfinir la loi du 19 mars 1946 en permettant une prise en considération des réalités guadeloupéennes et martiniquaises tant dans le domaine social, politique, économique, fiscal mais aussi culturel.

Considérant que tout retard est une prime donnée aux séparatistes, Trémaud propose alors de repenser la gestion administrative sous forme de 'départementalisation adaptée' : déconcentration au profit des préfets; décentralisation au profit des conseils généraux; coordinations accentuées sur le plan de l'administration centrale (Elisabeth, 2010).

Ainsi, les articles 72 et 73 de la Constitution du 4 octobre 1958 (Ve République) viendront répondre aux doléances de la population et ainsi que les politiques locaux antillais : en effet, par ces articles, les spécificités antillaises seront prises en compte comme le démontre l'article 73

Tous les projets de loi et décrets tendant à adapter la législation et l'organisation administrative des départements d'outre-mer à leur situation particulière seront préalablement soumis pour avis, aux conseils généraux de ses départements.

On parle alors de décentralisation des pouvoirs. Cependant, on constate, en établissant une analyse beaucoup plus poussée, les véritables motivations du gouvernement français de l'époque à favoriser une adaptation de la loi du 19 mars 1946.

Si l'on parle d'une « sorte d'autonomie » des Antilles françaises, il est clair que le renforcement du pouvoir y est martelé. Une meilleure concertation entre les élus locaux et le préfet est certes constatée, mais il n'empêche le renforcement des pouvoirs du préfet. De fait, il y a une affirmation de la présence française tant en Guadeloupe grâce à la déconcentration des pouvoirs.

Par déconcentration, les préfets deviennent ordonnateurs secondaires des dépenses civiles des services publics. Un pouvoir hiérarchique réel est instauré dans les services, renforcé par la consultation des préfets sur la nomination de certains fonctionnaires. En somme, on aboutit à une meilleure collaboration avec les élus et à une meilleure coordination des services publics. Mais consigne est donnée de résister aux initiatives dispendieuses et le pouvoir des préfets est renforcé (Elisabeth, 2010).

2.2.2. La départementalisation adaptée : renforcement de la présence française aux Antilles

Faisant face à une vague de décolonisation dans ses anciennes colonies, la France doit à tout prix préserver le peu de colonies qui lui reste : les Antilles françaises sont en ligne de mire. C'est ainsi que la France tentera de répondre aux différentes suggestions et contestations de la part des politiques locaux antillais : une départementalisation adaptée s'inscrivant dans le vote du référendum de la Constitution de la Ve République s'avéra être la meilleure solution.

Cependant, en effectuant une analyse plus poussée, cette départementalisation adaptée n'est qu'au final un renforcement des pouvoirs et de la présence française dans les Antilles françaises. C'est le cas au niveau des représentants de l'État en Guadeloupe : il existe certes une meilleure collaboration et communication entre les élus locaux et Paris, mais, en prenant l'exemple des pouvoirs dévolus au préfet²⁶, on se rend compte de la subtilité du renforcement des pouvoirs étatiques. Lorsque l'on déconcentre les pouvoirs (en somme, on donne plus d'autonomie administrative aux élus et pouvoirs locaux) du préfet, ce dernier est au sommet de la pyramide hiérarchique étatique. Désormais, il faut passer par le préfet pour pouvoir, entre autres, nommer certains fonctionnaires (Elizabeth, 2010). Par voie de conséquence, l'avis des élus locaux sur la nomination de certains fonctionnaires est alors obstrué.

Toute cette complexité administrative rend l'appareil étatique français comme un objet de fascination, mais aussi d'interrogations notamment en ce qui concerne ses relations avec ses anciennes colonies devenues départements. Le référendum de 1958 permet une certaine décentralisation des pouvoirs en faveur des pouvoirs locaux antillais, mais le problème reste le même : la domination de la France aux Antilles française. Cette domination n'étant plus coloniale de façon officielle, elle marque toutefois son implication dans le système politique

²⁶ Représentant étatique dans les différentes régions de France et départements d'outre-mer.

antillais laissant peu de place à une éventuelle émancipation de la population guadeloupéenne et martiniquaise (Elizabeth, 2010).

Descamps rajoute

C'est cette politique d'autonomie législative et administrative, limitée, qui sera le fondement du nouveau statut. Autonomie d'un type spécial qui aboutit à considérer une certaine réalité antillaise comme une entité politique sans l'institutionnaliser. C'est à l'action du gouvernement et de son délégué, le préfet, dans les domaines essentiels que l'initiative législative et de l'animation économique, que se trouvera associée l'assemblée locale. Un organe délibérant d'un pays d'outre-mer, consulté sur des projets de loi et des décrets le concernant, et à propos de la décision économique, et pouvant exprimer des vœux d'ordre législatif ou réglementaire ainsi que des options sur le plan économique, tel est le conseil général dans le nouveau système, soit comme assemblée, soit comme partie prenante (par ses membres) de ses nombreuses commissions administratives ou sociétés qui caractérisent 'l'économie concentrée' et la forme nouvelle de l'interventionnisme étatique (Descamps, 1981).

Au niveau économique, le renforcement de la gouvernance française est également à considérer

Au nombre des relations qui furent renforcées, nous retiendrons : a) la centralisation du pouvoir politique et administratif des DOM dans la Métropole; b) la réservation préférentielle des ressources et des marchés des DOM aux capitaux et produits français; c) la réservation des transports et des produits des DOM aux transporteurs commerçants, transformateurs et consommateurs français; d) la dépendance de la monnaie des DOM liée à l'inexistence d'une banque centrale et à la substitution d'un organisme d'État, l'institut d'émission des DOM, aux banques locales (banque de la Martinique et banque de la Guadeloupe) qui détenaient les fonctions d'émission et de régulation de la monnaie jusqu'à 1944. Au nombre des relations nouvelles créées, nous retiendrons : e) l'intégration administrative qui fait dépendre, du point de vue fonctionnel et financier, les branches locales des divers ministères, de leurs directions parisiennes plutôt que de l'administration locale; f) l'intégration budgétaire, fiscale et monétaire qui supprime toute signification financière au déficit budgétaire local et élimine toute entrave à l'expansion automatique du crédit de la masse monétaire local; g) l'intégration sociale qui tend, par extension aux DOM de la législation salariale et

sociale métropolitaine, à produire trois effets : i) unifier le marché du travail et faciliter les mouvements de main-d'œuvre entre les DOM et la métropole; ii) relier l'élévation du niveau des rémunérations salariales et sociales locales, au niveau métropolitain (avec un important écart de départ); iii) enfin, rehausser l'ensemble des rémunérations du secteur public d'un supplément de 40% par rapport au niveau métropolitain, supplément qui, avant la départementalisation, était versé uniquement aux fonctionnaires métropolitaines affectés aux colonies (Crusol, 1975).

Le renforcement du pouvoir français dans les anciennes colonies des Antilles françaises fut possible grâce à la politique sociale voire marxiste de la France. Les organisations politiques et syndicales antillaises en furent largement inspirées (Blérald, 1990).

En effet, le marxisme se développe aux Antilles non pas en rupture, mais dans le cocon de l'idéologie dominante, l'assimilation. Indéniablement, les valeurs et normes assimilationnistes représentent alors la forme de représentation à travers laquelle l'écrasante majorité des Guadeloupéens et Martiniquais vivent leurs relations à la France.

Malgré tous les efforts du gouvernement français, la grogne de décolère pas aux Antilles françaises. Inspiré de la vague émancipatrice décolonisée que connaissent les anciennes colonies africaines, asiatiques et antillaises (anglophones), la volonté de voir se réaliser une indépendance franco-antillaise semble arriver à un point de non-retour.

2.3. Les contestations sociales et politiques aux Antilles française : manifestation d'une soif d'égalité recherchée

2.3.1. L'assimilation culturelle, politique et économique aux Antilles françaises

La loi de 1946 avait pour but premier de permettre une amélioration des conditions de vie des Antillais surtout au niveau économique. Néanmoins, l'attente se faisant de plus en plus ressentir, nombreux sont les déçus de la loi de départementalisation y compris Aimé Césaire pourtant un des auteurs du projet.

Il devient impératif de régler ces inégalités criantes non seulement aux Antilles françaises, mais également entre la France et les Antilles françaises où la qualité de vie diffère considérablement.

Les changements apportés par la loi de 1946, notamment au niveau administratif, ne diffèrent guère de la politique menée par la France : elle est perçue d'ailleurs comme une nouvelle politique coloniale ou encore une politique « post-coloniale » (Dumont, 2010). La lenteur de la mise en place de cette loi est marquée sur le plan administratif : comme Jacques Dumont le mentionne, « pendant près de dix-huit mois, alors que la loi est votée, les nouveaux départements restent administrés par l'ancienne organisation coloniale » (Dumont, 2010). Comment expliquer alors une telle lenteur dans l'application de la loi du 19 mars 1946 ? Serait-ce une manœuvre de la part du gouvernement français de mener à bien cette nouvelle politique coloniale aux Antilles françaises ? Pourtant, la loi du 19 mars 1946 stipule bien une rétroactivité de l'application des lois antérieures aux Antilles françaises !

La langueur de l'application de la loi a malheureusement des effets pervers et négatifs sur la population guadeloupéenne et martiniquaise. Et bien évidemment, l'assimilation intégrale prévue par cette loi trouve des protestataires comme Paul Valentino²⁷ : « une assimilation qui remettrait désormais au gouvernement central la responsabilité totale

²⁷ Homme politique d'origine guadeloupéenne.

du destin des peuples coloniaux finirait par porter atteinte aux liens sentimentaux qui les unissent à la métropole ».

Paul Valentino aurait-il raison ? Il semble que les faits le démontrent, car, quelques années plus tard, les contestations et revendications ne cessent de grandir dans les Antilles françaises. Les changements escomptés tardent à se manifester dans les Antilles où la population connaît une crise économique majeure. Cette loi de départementalisation leur semblait être la solution. De plus, on se rend compte de la rapidité avec laquelle cette loi a été proposée et votée sans prise en compte des enjeux de la population guadeloupéenne.

En fait de compromis, c'était le contenu restrictif de Paul Valentino et du gouvernement qui était accepté par les promoteurs de la loi, insuffisamment préparé; il permettait à l'État français de prendre un demi-siècle pour appliquer la loi de mars 1946, et cet intervalle se serait apparemment prolongé si, durant ces cinq ans, il n'y avait pas eu dix ans de gouvernement socialiste en France²⁸ (Bangou, 1997).

La Guadeloupe avait-elle son mot à dire en réalité ? Souhaitait-elle véritablement cette assimilation intégrale à la République française ? L'histoire semble nous démontrer que les Antilles françaises – la population dominée – n'ont pas véritablement eu leur mot à dire, et ce dès les premières années de colonisation de la Guadeloupe (Bangou, 1997).

Les dénonciations de la départementalisation reflètent non seulement un problème économique, mais aussi un problème racial qui perdure depuis des années. On peut le constater, par exemple, s'agissant de l'accession à des postes administratifs, les Antillais sont laissés de côté pour privilégier des fonctionnaires métropolitains

²⁸ Nous reviendrons sur la gestion de la crise par le gouvernement français ultérieurement.

(Dumont, 2010). Cette différence de traitement vient entacher la loi de départementalisation censée permettre une ouverture à l'emploi pour les Antillais et non resserrer le champ d'accession à l'emploi déjà bien difficile pour nombre d'Antillais vivant en Guadeloupe. Cette différence de traitement crée ainsi des rivalités entre la population métropolitaine et antillaise et favorise ainsi des inégalités sociales portant déjà bien ancrées dans le paysage social antillais (Dumont, 2010).

L'accès à l'éducation est un problème supplémentaire qui vient s'ajouter aux contestations de la loi de mars 1946 : en limitant l'accès à l'emploi pour les autochtones antillais, ceux-ci se retrouvent dans la difficulté voire l'incapacité de pourvoir à une éducation semblable à leurs compatriotes métropolitains. Il convient également de noter la subtilité dans cette disparité : les enfants de fonctionnaires métropolitains ont deux fois plus de chances de faire ses études supérieures tandis que leurs voisins antillais sont limités à des emplois techniques. Ce qui, de surcroît, favorise la pérennisation de la condition ouvrière et de la pauvreté dans la majorité des familles antillaises (Dumont, 2010).

D'ailleurs, on pourrait y voir un raisonnement historique derrière cette situation. Il faudrait remonter à l'abolition de l'esclavage de 1848. Les anciens esclaves ne sont pas devenus libres comme on pourrait le penser. Élie Domota s'en explique

En 1848, la République abolit l'esclavage mais elle indemnise les propriétaires d'esclaves. Elle établit une loi pour les anciens esclaves devenus libres qui refusent de travailler auprès de leurs anciens maîtres : elle réprime le vagabondage. En 1849, elle établit une loi qui indemnise les propriétaires d'esclaves sur 20 ans pendant que vous, l'ancien esclave, vous êtes salarié précaire. Les nouveaux libres auront droit seulement au bulletin de vote (Domota, 2017)

Il est clair qu'au travers de cette discrimination, c'est à nouveau le problème racial qui revient en jeu. Le manque d'égalité entre les Français d'outre-mer et métropolitains nourrit les exaspérations de la population antillaise.

Ainsi, à la suite des manifestations de 1950 aux Antilles, le principe d'égalité entre les fonctionnaires (tant des Antilles que de la France métropolitaine) sera voté le 3 avril 1950 (Dumont, 2010; Daniel, 2009). Cependant, il n'en est rien dans les faits. Prenons le cas de la Martinique : en 1953, plus précisément le 15 mai, se déclare une grève des fonctionnaires: la dénonciation des discriminations sociales, mais aussi raciales gangrénant l'île est martelée. Les relents de colonisation sont bien présents : « leur lutte coïncide avec la lutte contre la discrimination et le colonialisme en général, car ils ne sont pas les seuls à en subir les effets ». Dumont nous permet de mesurer l'impact du colonialisme et de la loi de mars 1946 sur le paysage politique et social antillais. Cette contestation ne date pas d'hier : « misère, discrimination raciale, nous connaissons ses plaies : une même horreur qui porte un nom sinistre : le colonialisme ». L'on constate également le même mouvement de contestation en Guadeloupe, mouvement débutant en juin de la même année (Dumont, 2010). La contestation est telle que « d'autres catégories professionnelles se joignent au mouvement, notamment les ouvriers de la Compagnie générale transatlantique, fortement syndiqués [...] » (Dumont, 2010; Daniel, 2009).

La grève prendra fin deux mois plus tard, mais ce mouvement révéla non seulement les effets pervers de la départementalisation, mais surtout les relents de la colonisation qui ne semble s'être apaisée avec la loi de mars 1946. Les discriminations sociales, raciales et économiques sont bien présentes aux Antilles françaises.

Les inégalités de traitement sont à déplorer au niveau de Sécurité sociale : en effet, en prenant le cas de la Guadeloupe, le décret du 30 mars 1948 censé permettre une

extension de la législation sociale aux Antilles françaises ne réduit pas les inégalités de traitement existants entre la population antillaise et la population de France métropolitaine (Terral, 2014). D'ailleurs, les différents gouvernements successifs rechignèrent à permettre cette extension pourtant nécessaire à la lutte contre les inégalités entre citoyens français (de France métropolitaine et d'outre-mer).

Les différents gouvernements de la IV^e République se montrèrent réticents devant l'extension aux DOM²⁹ de la législation métropolitaine sur les prestations familiales. La perspective d'une telle mesure était en effet très coûteuse, alors que dans le même temps, en métropole, se posait la question du financement de la reconstruction d'après-guerre dans un contexte où l'État favorisait les naissances et la famille par une politique nataliste qui dura au moins jusqu'en 1967 (Terral, 2014).

L'assimilation culturelle, politique et économique constitue un des leitmotivs des insurgés de la loi du 19 mars 1946 dit loi d'assimilation.

Hormis cette contestation, la question identitaire vient se rajouter aux débats houleux de la politique française et antillaise sur la loi de départementalisation.

2.3.2. La question identitaire : signe d'un malaise incontestable

Les premières lignes de ce mémoire nous permettaient de constater les maux de la départementalisation : l'assimilation, la domination « absolue » pour reprendre les mots d'Aimé Césaire de l'État français dans ses anciennes colonies et la question identitaire.

²⁹ Départements français d'outre-mer.

Dès le vote de la loi de départementalisation du 19 mars 1946, nombreux furent les contestataires de cette loi jugée comme une forme de domination « absolue ». À partir des années 1950, l'on constate une augmentation de manifestations sociales et politiques aux Antilles françaises pour contester cette loi de départementalisation perçue comme une nouvelle forme de politique coloniale française.

En prenant appui sur les travaux de Justin Daniel, l'importance de la question identitaire dans l'espace politique antillais est essentielle. En favorisant l'assimilation totale des Antilles à la France métropolitaine, l'identité de ces populations est escamotée. Frantz Fanon dénonçait déjà cette politique assimilationniste destructrice en termes d'identité pour les autochtones guadeloupéens et martiniquais dans son ouvrage « Les damnés de la terre »

Le Nègre qui n'a jamais été aussi Nègre que depuis qu'il est dominé par le Blanc quand il décide de faire preuve de culture, de faire œuvre de culture, s'aperçoit que l'histoire lui indique une voie précise et qu'il faut manifester une culture nègre (Fanon, 1961).

La question identitaire se pose à la fois dans l'espace littéraire, mais aussi dans l'espace politique antillais.

2.3.2.1. La revendication identitaire dans le paysage politique antillais

Au fil des années, la contestation face aux méfaits de la départementalisation trouve de plus en plus écho auprès de la population, mais surtout auprès des politiques et intellectuels.

En ce qui concerne l'espace politique antillais, la revendication identitaire se développe suite au vote de la loi de 1946. De plus en plus de partis politiques locaux réclament

une autonomisation des territoires guadeloupéens et martiniquais faisant ainsi face aux indépendantistes et aux défenseurs de l'assimilation (rattachement des Antilles françaises à la France) (Daniel, 2002). Dans cette vague identitaire que connaît le paysage politique antillais, la question de la citoyenneté entre en jeu : peut-on parler [pour la population antillaise] d'une citoyenneté française ou d'une citoyenneté antillaise ?

Cette citoyenneté française pourrait-elle faire obstruction à l'identité autochtone des Antillais ? En s'appuyant sur les écrits de Justin Daniel, il semble que la citoyenneté française et de surcroît la colonisation ait un impact sans précédent dans l'affirmation de l'identité antillaise et plus particulièrement son identité culturelle. L'« essoufflement républicain » se fait ainsi ressentir dans l'espace politique antillais (Daniel, 2002). Cette citoyenneté française, liée à l'assimilation, est sans conteste un élément supplémentaire dans la fusion totale des Antillais dans la vie politique, sociale, économique et culturelle de la France (Bangou, 1997). Il est clair que les Antillais sont imprégnés de la culture française dès les premiers jours de la colonisation aux Antilles, mais une obstruction totale de l'identité autochtone semble de plus en plus les desservir : les contestations des années 1950 en Guadeloupe et Martinique remettent au goût du jour cette situation particulière définissant le paysage politique français et antillais. Les groupes nationalistes³⁰ s'appuieront sur cette problématique pour construire leur argumentaire qui aura une résonance sans précédente durant les années 1950-1990. La vie politique antillaise se retrouve dans une vague de chamboulement durant les années 1980 où de nombreux partis indépendantistes verront le jour comme le MIM³¹ en Martinique. Le jacobinisme³² bien connu aux Antilles françaises finit par perdre son souffle pour un discours souverainiste antillais allant même parfois jusqu'à l'indépendance. Les élites politiques de droite commencent à changer de discours, ne

³⁰ Le nationalisme en Guadeloupe sera développé en troisième partie de ce mémoire.

³¹ Mouvement indépendantiste martiniquais.

³² Doctrine politique défendant les valeurs de la République française.

se ralliant plus automatiquement aux discours des partis politiques métropolitains, mais adoptant une vision territoriale, plus inclusive (Daniel, 2002). La vie politique locale s'étend de plus en plus, se détachant progressivement d'un discours universel français tentant d'appliquer le même mode de pensée et de valeurs aux Antilles françaises sans prendre en compte la spécificité de la Guadeloupe et de la Martinique : l'on cherche désormais le renforcement du pouvoir local (Daniel, 2002).

Cette notion de citoyenneté nous amène à plusieurs réflexions : la citoyenneté renvoie à la question identitaire; cette question identitaire étant nécessaire au bon fonctionnement et à l'harmonie d'un peuple. Or, cette citoyenneté française ne semble se défaire de l'identité antillaise. Au contraire, sans cette citoyenneté française, l'identité antillaise ne semble résister (Bangou, 1997). Cette citoyenneté française confère des droits : la liberté individuelle en est un exemple.

On constate une certaine complexité autour de cette question identitaire et la notion de citoyenneté : il est clair que la Constitution du 4 octobre 1958 ainsi que d'autres traités et convention (comme celle du traité de Rome de 1957) confère des droits aux Antillais, mais les inscrits également dans un principe de transnationalité. Ce principe détermina l'apparition progressive des mouvements indépendantistes tant en Afrique, en Amérique qu'en Asie dans l'optique de lutter face au colonisateur européen. Par ce principe, il s'agit de faire valoir le droit à l'autodétermination des peuples soumis à la colonisation : ce droit est « reconnu comme légitime, moralement et politiquement » (Schnapper, 2001). En effet, la France étant une nation multiculturelle, différentes diasporas s'y trouvent. Le cas antillais illustre bien la complexité autour de la question identitaire. Cette diaspora (issue en majorité de l'Afrique), vient « remettre en cause l'allégeance nationale » que l'État-nation, à savoir la France, a instauré durant des siècles. Ainsi, il y a création « d'espaces sociaux échappant au contrôle politique venant ainsi troubler l'unité culturelle voulue par l'État-nation (Schnapper, 2001).

L'appartenance juridique des DOM à la République française a entraîné leur intégration dans la Communauté européenne leur reconnaissant toutefois un régime spécifique du fait des caractéristiques de leur économie : bien que parties intégrantes d'un État industrialisé, ils conservent les particularités d'anciennes colonies comparables à celles des pays en voie de développement (Bangou, 1997).

En accordant une citoyenneté antillaise (guadeloupéenne ou martiniquaise), la reconnaissance tant au niveau « éthique, géographique, culturel et politique » lui serait attribuée (Bangou, 1997). Mais dans les faits, les Antilles françaises possèdent-elles véritablement ces attributions ? Il serait surtout essentiel, par cette reconnaissance, une avancée supplémentaire dans le droit à l'autodétermination du peuple guadeloupéen et martiniquais que recherchent de nombreux politiques locaux y compris Aimé Césaire (Bangou, 1997).

En addition de cette revendication identitaire auprès des élites politiques, le monde intellectuel semble s'être emparé également de cette vague de contestation.

2.3.2.2. La revendication identitaire dans le monde intellectuel

a) Négritude, antillanité, créolité et miroir identitaire

Le phénomène de désaliénation grandit de façon exponentielle dans le paysage politique antillais. Le monde intellectuel ne sera pas épargné.

La négritude, l'antillanité et la créolité seront les trois notions ou concepts phares dans le monde intellectuel : la question identitaire est le point central de cette réflexion.

En reprenant les écrits de Christine Chivallon (Chivallon, 2002), l'on pourrait prendre en considération plusieurs interrogations : peut-on considérer que les Antilles françaises ont une mémoire, une identité « post-esclavagiste » ? Cette identité est-elle africaine, antillaise, créole ou bien les trois ? La départementalisation serait-elle un frein à la construction de l'identité antillaise post-esclavagiste ?

Il paraît indéniable que la construction et l'évolution du statut institutionnel de la Guadeloupe se font non seulement sur le terrain politique, économique, mais également intellectuel. Mais avec les relents de la colonisation et la loi de départementalisation, cette évolution risque de prendre plus de temps voire même n'aboutit point à une réalisation de ce projet politique antillais.

La désaliénation comme le dénomme Henri Bangou³³ ou plus connu sous le nom de décolonisation, ne peut se faire sans une prise de conscience du peuple autochtone de son histoire, de ses véritables racines et non d'une histoire qui semble être préfabriqué par le colonisateur, en l'occurrence l'État français. C'est cette vision que tente de démontrer Frantz Fanon³⁴ en 1952 (Bangou, 1997). Aliénation et identité antillaise semblent être alors les deux composés intellectuels qui construiront la pensée littéraire antillaise durant cette époque charnière. Frantz Fanon dépeint l'aliénation (assimilation) et l'identité antillaise (en adoptant une vision psychique) en ces termes

Un travail colossal attend l'Antillais qui aussi passé au crible de l'objectivité les préjugés en cours chez lui [...]. Quand nous avons commencé cet ouvrage, parvenu au terme des études médicales, nous nous proposons de le soutenir en tant que thèse. Et puis la dialectique exigea de nous des prises de position redoublées. Bien qu'en quelque sorte nous nous fussions attaqués à l'aliénation psychique du Noir, nous ne pouvions passer sous silence certains éléments, qui pour psychologiques qu'ils aient pu être, engendraient des effets ressortissants à d'autres sciences (Fanon, 1975).

³³ Homme politique guadeloupéen.

³⁴ Écrivain martiniquais.

C'est là toute la subtilité de ces propos : le Noir, de surcroît, l'Antillais doit réaliser qu'il n'est pas un simple citoyen français, ayant une peau blanche. Il est différent, il possède une culture différente, une vision différente. Et c'est cette différence qu'il le distingue du Français de la Métropole. Et c'est cette différence qui amènera à des discriminations économiques, sociales, mais aussi raciales que les élus politiques mettront en exergue.

Cette revendication culturelle se traduira par un concept littéraire né sous la plume d'Aimé Césaire : la négritude. Mouvement littéraire majeur, la négritude a pour but principal de faciliter la réalisation de l'appartenance de l'Antillais à ses racines africaines. Nos ancêtres les Gaulois que tente d'enseigner le gouvernement français en obstruant la véritable identité de ses citoyens d'origine antillaise doit être mis en côté, être oublié, effacer, pour découvrir sous cet amas de poussière historique la véritable histoire des Antillais. C'est cette vision et idéologie que la négritude cherche à défendre. Ce mouvement n'est pas uniquement antillais, il rassemble l'ensemble de la diaspora noire. Ainsi la Négritude comporte quatre composantes essentielles à son maintien dans le monde intellectuel

Elle constituait, selon nous, un témoignage, de l'intérieur et sous une forme existentielle de l'exploitation d'une race par une autre. Elle signifiait aussi la remise en question de concepts traditionnels de l'imposition culturelle de l'homme blanc, sous des formes diverses, y compris celle des performances sportives internationales. L'exemple de Jesse Owens, Dieu du stade en 1936 dans la capitale de l'Allemagne nazie et face à Hitler, de ce point de vue, devait être mis au compte des manifestations de la Négritude des années 30. Mais pour nous, la Négritude était également une participation active à l'élaboration du patrimoine culturel mondial. Enfin, et surtout, elle était un combat antiraciste, anticolonialiste et anti-impérialiste (Bangou, 1997).

À ce mouvement littéraire phare, s'ajoute le concept d'antillanité et de créolité. Venant émettre une critique de la négritude, ces deux notions, concepts semblent partagés des points communs avec la Négritude. En adoptant une vision anthropologique, l'antillanité et la créolité (en utilisant des termes spécifiques bien entendu) cherche à comprendre la place de l'homme noir parmi le monde européen, comprendre la distinction qui est faite entre l'homme blanc et l'homme noir. Des termes créoles utilisés comme « bossale » décrit de façon péjorative l'homme noir né en Afrique arrivant aux Antilles. D'autres termes comme « Nègre-Congo » ou encore « Nègre-Guinée » sont également des termes péjoratifs pour désigner cet homme noir (Bernabé, 1992).

Comme nous le démontre Cilas Kemedjio, la départementalisation et ses critiques nous permet de mettre en lumière son impact sur l'identité antillaise et plus précisément la « représentation de l'Afrique dans l'imaginaire antillais » dans la littérature antillaise. (Kemedjio, 2008). Prenant l'exemple de Glissant, l'auteur (au travers de la notion d'antillanité) nous invite à une réflexion sur l'importance de l'Afrique dans l'imaginaire antillais et son impact. Pour lui, la départementalisation est un outil permettant la « neutralisation » des idées indépendantistes aux Antilles qui ont portés leurs fruits en Afrique (Kemedjio, 2008). En utilisant le personnage Tout-Monde, Glissant établit une analyse réflexive permettant de nous interroger quant à la nécessité de participer au processus d'indépendance : pour lui, la départementalisation reste la meilleure des solutions face à une Afrique post-indépendante en situation de crise (Kemedjio, 2008).

La malédiction de l'indépendance, ou plutôt la pathologie des indépendances survient avec la question du bonheur et de la division du monde entre les trois milliards de personnes qui crèvent et le milliard de bienheureux gras et prospère entre la 'face cachée de la terre' et la 'face éclairée de la terre'. Les interrogations de ce personnage du Tout-Monde délimitent les frontières entre la 'la banalité bétonnée des gens d'aisance' et l'impasse des nations

indépendantes : ‘ne vaut-il pas mieux être du côté de ce milliard, même si ce n’est pas tout au milieu d’eux, même si c’est sur un bord, mais un bordage protégé? Le personnage de Glissant dresse un inventaire des affres de la départementalisation qui sont bien mineures si on les compare à la situation de l’Afrique post-indépendante. La Martinique fait partie de ces communautés confrontées à ce que Glissant nomme les ‘confortables disparitions’.

À cela s’ajoute la notion de créolité : prenant la même traversée idéologique que l’antillanité, la créolité (née sous la plume de Patrick Chamoiseau) exclue de manière sans équivoque l’Afrique dans la construction de l’identité antillaise et de surcroît à la Négritude (Kemedjio, 2008).

Les écrivains de la Créolité, par fidélité à leur intention qui est de mettre en acte le vœu de Glissant sur la nécessité de devenir ‘ethnologue de soi-même’, développent une indifférence nécessaire envers l’Afrique et l’Europe, condition préalable pour l’affirmation de la primauté du lieu créole. Leur regard se veut donc dénué de toute passion qui dominait les regards antérieurs de l’Afrique. Le risque ici serait une attention soutenue moins à l’Afrique qu’au discours sur l’Afrique. Ce faisant il risque de reproduire tout simplement le discours occidental sur l’Afrique. Afrique banalisée, Afrique coupable, Afrique pathologique moins la passion ou au moins les émotions des discours antérieurs, ainsi pourrait se résumer la position de la Créolité.

Arborant la notion d’« imaginaire de la départementalisation », l’auteur cherche, en prenant appui sur les écrits de Glissant et de Chamoiseau, à démontrer l’écart voire la négation de l’existence de l’Afrique dans la construction de l’identité antillaise. La définissant en ces termes, l’imaginaire de la départementalisation est « la tension ou l’écart qui existerait entre le discours critique des Antillaises et des Antillais sur la départementalisation et leur positionnement sur les lignes hégémoniques franco-françaises » (Kemedjio, 2008).

L'ethnocentrisme européen y est dénoncé et le désir de mettre en avant la culture noire, ou encore la culture créole antillaise est véritablement recherchée à travers la problématique identitaire. Il existe des différences entre la négritude et la créolité

La négritude a deux faces : elle est soit une création du Blanc, inventeur du Nègre par spoliation de l'humanité de l'Africain, soit une récupération par le noir qui, pour la rendre positive, doit retrouver l'Afrique et, au besoin, la réintroduire en Amérique et non pas, comme on l'a cru à propos de Césaire, ramener les Antilles vers l'Afrique. Cette spatialisation et cette « vectorialisation » de la relation à l'Afrique dans la négritude est une donnée essentielle. De toutes les manières, la négritude est un concept idéologique fondé sur une fiction (le nègre) et alimenté par un topos (l'Afrique). La créolité, quant à elle, ressortit à une réalité anthropologique : elle constitue l'expression d'un mécanisme socio-opératif. Elle deviendra ultérieurement (à partir des années soixante-dix du XXe siècle) une idéologie fondée sur cette réalité anthropologique et manifestant, comme toutes les idéologies, son caractère éminemment mortel (Bernabé, 1992).

René Ménénil, penseur et homme politique martiniquais, vient rajouter ses observations quant à la départementalisation (et plus précisément l'assimilation) et son impact sur le volet culturel antillais (Gottin, 2008). Reprenant les contestations des élites politiques locales et intellectuels antillais, Ménénil démontrera au travers de la poésie, l'impact de l'assimilation dans le quotidien culturel de la population antillaise. Pour Ménénil, la solution est très simple : l'éveil de conscience est primordial pour permettre la réalisation de la véritable identité culturelle antillaise. L'assimilation est un véritable frein à la construction de cette identité culturelle antillaise tant recherchée

Selon René Ménénil, afin de lutter contre l'aliénation culturelle de l'homme antillais, il est nécessaire que l'émancipation passe par l'éveil d'une conscience collective antillaise. Ce n'est qu'au moment de prendre conscience de l'existence d'une collectivité antillaise que les individus pourront faire émerger une identité antillaise. Ainsi, il comprend que c'est dans l'émergence d'une conscience antillaise libre de toutes mythologies erronées que réside la possibilité pour ces hommes et femmes de reconnaître leur aliénation (Gottin, 2008).

Ménil émet une critique quant à cette quête qui semble être sans issue pour lui concernant la construction d'une identité antillaise basée sur les racines africaines. C'est en ce sens qu'il apporte une critique à la Négritude où, selon lui, le mouvement n'est plus poétique mais plutôt politique venant ainsi ternir l'authenticité du mouvement (Gottin, 2008). Les mythes antillais furent construits selon lui sur la base « d'un imaginaire du colonisateur » et ainsi reproduit les mêmes erreurs : il faut un détachement clair et net pour permettre la réalisation de l'identité antillaise; ce détachement doit se faire par la contestation de l'aliénation ou assimilation du peuple antillais au travers de la loi du 19 mars 1946 (Gottin, 2008). Adoptant l'expression de « miroir identitaire », Ménil démontrera les effets négatifs de ces mythologies antillaises souvent reproducteur de l'identité franco-française; une identité trompeuse pour les antillais

Le Martiniquais existe et il ne se limite pas à être la conscience que l'assimilateur lui assigne et qu'il s'emploie à perpétuer. En opposition à cet être dans lequel il se croit se reconnaître, se situe l'apparence de l'Antillais. Cette apparence est celle qu'il peut contempler dans un miroir. Ce même lui renvoie une image qu'il ne sait pas autre que la sienne. L'Antillais ne sait pas reconnaître sa propre altérité dans ce miroir (Gottin, 2008).

Gottin rajoute

En utilisant la poésie, Ménil cherche à révéler le fonctionnement de ces multiples miroirs. Afin de traverser le miroir et d'aller au-delà de la surface des choses, l'être antillais ne peut demeurer seul, mais chaque Antillais a pour obligation de se rassembler pour former le peuple antillais. C'est uniquement dans l'élaboration d'une culture collective antillais que chacun pourra se libérer de l'aspect fictif de son propre reflet. Étant donné que ces identités en miroir, identité antillaise et identité métropolitaine ne renvoient pas le même reflet, il faut un travail de dissociation de l'image de l'un du reflet de l'autre (Gottin, 2008).

Bien que l'antillanité se distingue de la négritude³⁵, l'objectif reste le même : émettre un projet intellectuel se rapprochant du projet politique antillais visant à permettre une reconnaissance de la véritable identité de la population antillaise. Non pas cette identité aliénée à l'identité eurocentrée de la Métropole, mais cette identité à la fois africaine, antillaise, créole, cette identité qui constitue véritablement l'essence, le poumon intellectuel et politique des Antilles françaises. Le champ analytique de la créolité est certes limité puisqu'elle ne permet pas l'alliance entre les Antilles et l'Afrique (ne se contente uniquement d'un lien entre la Caraïbe et l'Amérique), mais à nouveau, l'esprit est le même : la création d'une « expérience collective » de l'homme noir face à la domination eurocentrée blanche (Jaote-Kaleo, 2013).

b) L'identité rhizome : une identité sous influence

Venant se rajouter aux notions et mouvement de négritude, antillanité, créolité et miroir identitaire; l'identité rhizome a pour objectif de permettre la qualification de « l'idée d'une identité multiple en opposition à une idée unique » (Vanni, 2015). Concept né sous la plume de Deleuze et Guattari, l'identité rhizome est un « modèle selon lequel chaque élément peut affecter ou influencer un autre. Il n'y a pas de classification hiérarchique ou de racine » (Vanni, 2015). Ainsi, l'identité rhizome n'a pas de base propre, elle se transforme, se multiplie, créant ainsi un « réseau » (Julia, 2014). Dans notre cas de figure, l'identité antillaise semble difficile à s'établir. Cette double difficulté que connaît l'antillais est non négligeable : Suis-je français ? Suis-je Guadeloupéen ? Martiniquais ? Simone de Beauvoir disait : « On ne naît pas femme, on le devient »; on pourrait adopter cette même citation au cas de figure antillais : « On

³⁵ La négritude n'est conçue uniquement qu'à partir de l'homme noir africain tandis que l'antillanité prend ses sources d'endroits différents. L'Antillanité est une notion complexe qui diffère ainsi de la négritude, elle va au-delà de l'homme africain.

ne naît pas Guadeloupéen ou Martiniquais, on le devient. On le devient tout simplement par l'interaction de la culture antillaise avec la culture française. Cette aliénation est possible grâce à l'assimilation. Il est pour certains difficile d'être à la fois Guadeloupéen et français; certains d'ailleurs ne se définissent que français ou antillais. Il est clair que par l'identité rhizome, la culture antillaise fut, sans équivoque, sous l'influence de la culture française grâce à l'assimilation. Cette assimilation fut à la fois économique, politique, sociale mais aussi culturelle. Et la langue créole est l'une des autres caractéristiques de cette identité antillaise, de plus en plus revendiquée par les contestataires de la départementalisation.

c) La langue créole : bête noire de la départementalisation

La loi du 19 mars 1946 ne fut complète sans assimilation culturelle : cette assimilation passera par le terrain scolaire avec une imposition du français face au créole, langue maternelle des Antillais de Guadeloupe. L'apprentissage du français se fait dès la maternelle, laissant de côté le créole considéré comme une langue favorisant le retard scolaire et étant un frein aux études supérieures. Le créole est ainsi infantilisé face au français (Bebel-Gisler, 1976). Malgré tout, le créole détient une richesse la rendant unique face au français - c'est une langue mixte.

Le créole, avec ses origines multiples (dialectes européens des XVe, XVIe, XVIIe siècles, langues africaines), résiste à la classification génétique ou typologique. Les théoriciens perplexes ne sachant comment les définir et douteuses collant davantage avec leurs options idéologiques qu'avec la réalité. (Bebel-Gisler, 1976)

Hormis sa richesse, le créole reste interdit dans les classes, dans les administrations, églises et autres : on peut y voir une forme d'omerta à l'encontre du créole. Toute tentative de l'utilisation du créole est réprimandée notamment en milieu scolaire.

Il est interdit de parler créole en classe et dans les cours de récréation. Il n'y a pas si longtemps, on imposait aux élèves le système de la 'planchette', losange de bois où était inscrit : 'Il est interdit de parler créole'. On l'accrochait au cou de l'enfant qui avait enfreint le règlement, et il devait épier ceux qui 's'oubliait à parler créole' (comme on s'oublie dans sa culotte) pour leur passer l'écriveau. Au lycée, les coupables étaient consignés le jeudi (Bebel-Gisler, 1976).

Ainsi, Bebel-Gisler nous permet de comprendre le statut du créole dans la société antillaise face au français : « parler créole [...] c'est ternir l'image de marque de l'institution scolaire (Bebel-Gisler, 1976).

L'auteure rajoute

Cette violence faite au créole, on le voit bien, vise, à travers le créole même, un procès d'exorcisation des classes dominées elles-mêmes parlant le créole, un procès de marginalisation : une façon d'induire un rapport au monde et aux autres qui soit la reproduction même du procès du colonialisme. Exister socialement, c'est exister comme parlant français, et il ne restera pour le créole qu'à se rabattre dans l'interdit, dans le secret, et là, le Pouvoir réussit son dessein de subjugation quand les Antillais parlant créole (sur les lieux où le français est décrété la langue 'légitime') se croient presque en situation de marron et de délinquant (Bebel-Gisler, 1976).

A fortiori, le français se place en force dominante face au créole laissant peu de perspective quant à une poussée et une reconnaissance (qui se fera des années plus tard) de celle-ci dans la société antillaise mais surtout française. Cette « unification culturelle » débuta dès les années 1700. La loi du 20 juillet 1794 acte l'obligation de la rédaction de « tout acte public » en français : l'usage de langues régionales y est alors prohibé (Harguindéguy & Cole, 2009). Cette « unification culturelle » se poursuit dans le système éducatif où, grâce aux lois Ferry de 1881 et 1882, toute langue régionale y est interdite. Il convient de rajouter que, bien que la législation française autorisât l'enseignement des langues régionales dans les écoles, l'ensemble des langues régionales n'étaient pas concernées par ce dispositif. Le créole ne fut donc pas

concerné, dans un premier temps, par la loi Deixonne du 11 janvier 1951 (Harguindéguy & Cole, 2009). Ce n'est que vers les années 2000 que l'enseignement de l'ensemble des langues régionales fut possible et ce, grâce à la loi d'orientation du 13 décembre 2000 (Harguindéguy & Cole, 2009). De nos jours, dans l'espace public, la langue française reste la langue première bien que l'usage des langues régionales y soit toléré. De plus, les panneaux de signalisation, les médias et adresses postales peuvent utiliser les « langues vernaculaires » (Harguindéguy & Cole, 2009).

Pou moin, apa kréyol-la yo kinbé anba, sé popilasion-la minm yo kinbé anba : olié nou gadé la nou soti, ka nou yé, nou plito ni tandans kopié, éséyé vlé fè sa blan-la ka fè. Sè kèsion-la sa moin ka posé. E sitou yon lot bitin anko; eské sé pa jan yo ka édiké-nou lékol ki ka oblijé nou konsidéré fransé-la abésé kréyol, di kréyol sé bitin à vié nèg, bitin a moun ki pa ni valè (Bebel-Gisler, 1976).

Les propos de ce travailleur agricole rapportés par l'auteure permettent de comprendre véritablement la crise linguistique qui se déroule depuis le vote de la loi du 19 mars 1946 (Bebel-Gisler, 1976). Le créole est perçu comme le vilain petit canard où tout doit être fait pour permettre une mystification de la langue des ancêtres antillais. Cela revient à cette mystification stéréotypée du colonisé faite par le colonisateur comme le soulignait Albert Memmi.

La langue créole est mystifiée, stéréotypée face au français, langue du colonisateur : l'une favorise le retard et l'échec scolaire tandis que l'autre non. C'est littéralement un système pédagogique colonial qui est mis en place aux Antilles françaises. L'objectif est clair : L'assimilation culturelle doit être totale – les us et coutumes de la langue française doivent aussi s'intégrer dans le tissu scolaire et sociale de la Guadeloupe laissant peu de place aux traditions et langues autochtones. Tout est fait pour permettre la réalisation de cette assimilation pleine et entière par le biais de la loi du 19 mars 1946; assimilation réduisant toute chance de voir s'établir une identité et

culture antillaise face à la culture française imposée dans les anciennes colonies. La langue créole est perçue comme une langue marginale favorisant le taux d'échec et de réussite sociale face au français. Le créole sera, au fil des années, une force supplémentaire pour les défenseurs de l'identité antillaise et des contestataires de la départementalisation. Créole devenant plus tard une arme essentielle dans le mouvement indépendantiste antillais (refusant de s'exprimer en français – langue du colonisateur)³⁶.

L'identité antillaise est multiple, riche et complexe. Mais il est essentiel de réaliser que la base se trouve sur les terres africaines et non européennes. Le travail effectué par les politiques, mais aussi les intellectuels pour permettre à la population de prendre conscience de leur véritable origine fut non négligeable durant les années 1950-1990. Le combat contre l'aliénation du peuple antillais au gouvernement français fut de longue haleine. Cette reconnaissance date depuis les mouvements abolitionnistes au XVIIIe siècle, mais avec le mouvement de décolonisation que le monde connaîtra après la Seconde Guerre mondiale aura des conséquences sur le devenir institutionnel de la Guadeloupe : la naissance du mouvement indépendantisme-nationaliste moderne est inévitable.

³⁶ Abordé dans le chapitre 3 de ce mémoire.

CHAPITRE III

LE MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE GUADELOUPÉEN : L'INDÉPENDANTISME-NATIONALISTE MODERNE

Ce troisième et dernier chapitre, à caractère descriptif, aura comme objectif de comprendre la naissance du mouvement indépendantiste moderne. En effet, ce sont les événements de mai 1967 qui changeront de façon inéluctable le paysage politique guadeloupéen (I). À la suite de ces événements, nombre furent les groupes indépendantistes à apparaître sur la scène politique et sociale guadeloupéenne. Nous étudierons en prenant exemple sur l'un des groupes indépendantistes les plus connus : le GONG (Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe) et son implication dans les événements de mai 1967 (II). Enfin, nous analyserons la période la plus mouvementée pour le mouvement indépendantiste guadeloupéen : les années 1980 où le GLA (Groupe de Libération Armée) ainsi que l'ARC (Alliance Révolutionnaire Caraïbe)³⁷ se feront connaître auprès de la population et du gouvernement français par leurs actions armées spectaculaires. Le mouvement indépendantiste, armée, sera en situation de déclin vers la fin des années 1980, début 1990 (III).

³⁷ Une présentation du GLA et de l'ARC ainsi que de leur idéologie y est fait page 101.

3.1. Les évènements de mai 1967 : la naissance de l'indépendantisme-nationaliste moderne guadeloupéen

3.1.1. L'affaire Snrsky : prologue des évènements de mai 1967

On ne peut parler du mouvement indépendantiste guadeloupéen moderne sans évoquer les évènements de mai 1967 : ces évènements seront le point d'orgue d'un nouveau type d'indépendantisme en Guadeloupe : l'indépendantisme-nationaliste. Mais nous ne pouvons parler des évènements de mai 1967 sans évoquer ceux de mars 1967 à Basse-Terre : le rapport Stora³⁸ datant du 30 octobre 2016 (ayant qualifié de façon officielle les évènements de mai 1967 de « massacre ») évoque un lien étroit entre les évènements de mars et ceux de mai 1967.

Le 20 mars 1967, peut avant 9h, nait une altercation opposant un commerçant d'origine européenne de race blanche, Snrsky, et un homme d'origine guadeloupéenne de race noire, Rafaël Balzinc. Snrsky, refusant à Balzinc de traverser le trottoir sur lequel est situé son magasin de chaussures, décide de lâcher son chien sur Balzinc en s'exclamant « dit bonjour au nègre » (Médiapart, 2016). Suite à cette altercation, « un attroupement se forme avec de nombreux jeunes scandalisés, qui, ayant repéré la Mercedes du commerçant, la renversent au milieu de la rue, y mettent le feu et la jettent à la mer. Le service d'ordre est vite débordé et à 12h45 le magasin est saccagé » (Commission d'information et de recherche sur les évènements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

La tension ne retombe pas, au contraire! Le jour suivant, le 21 mars 1967, un face-à-face s'établit entre la population et les forces de l'ordre à lieu (Commission

³⁸ Rapport qui nous servira de référence.

d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

Le lendemain 21 mars, dès 7h, la foule est déjà nombreuse et les gendarmes jettent des grenades pour se dégager. Une quincaillerie est pillée et les manifestants s'emparent d'armes à feu et de sabres. De petits groupes de jeunes gens interpellent des blancs, lancent des pierres et arrêtent des voitures. Il s'agit ici d'une réaction de rejet des métropolitains accusés d'être trop nombreux, d'accaparer les emplois du secteur public et du secteur privé, et de contraindre les Antillais à émigrer. Les inégalités de traitement et les discriminations de toutes sortes ne sont plus supportées (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

Des débordements ont lieu nécessitant l'appel des forces de l'ordre venu de France métropolitaine (Pas-de-Calais). La réaction du préfet de Guadeloupe de l'époque, Pierre Belotte et le secrétaire d'État aux Affaires africaines et Malgaches, Jacques Foccart³⁹, face à ces débordements ne restera pas anodine : en effet, Jacques Foccart, suite aux événements de 20 mars 1967, accusera directement les partisans du G.O.N.G. (Groupement des organisations nationalistes de la Guadeloupe⁴⁰) comme responsable des débordements survenus le 20 et 21 mars 1967 (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016; Survie, 2009). Ce sont ces mêmes protagonistes qui l'on accusés de nouveau comme responsables des événements de mai 1967 (Gama & Sainton, 1985).

Le plus important dans ce récit, c'est la désignation de l'ennemi. D'emblée, le G.O.N.G. est ciblé et considéré comme responsable des « troubles ». La formule employée est explicite : « C'était une affaire du G.O.N.G. ». Sans hésitation, le président [de la République française] donne son accord pour l'envoi d'un escadron venu de Bapaume (Pas-de-Calais) qui va jouer un rôle

³⁹ Bras droit du général de Gaulle, fut notamment père fondateur de la « Françafrique » jusqu'en 1974.

⁴⁰ Groupe indépendantiste-nationaliste guadeloupéen né fin 1962-début 1963. Une présentation plus profonde y est faite page 89.

important par la suite, au mois de mai, car il est encore en Guadeloupe et sur le point de quitter le territoire quand est déclenchée la tuerie sur la Place de la Victoire (Mérion, 2017).

D'ailleurs, Foccart rajoute

Ces incidents qui ont pris une tournure raciste auraient été encouragés par les partisans de Mlle Archimède [candidate du PC⁴¹ battue aux élections législatives qui a dénoncé la fraude électorale au second tour]; le mouvement autonomiste GONG (Groupement des organisations nationalistes de la Guadeloupe) serait également à l'origine du développement de l'affaire, utilisant comme argument le précédent de Djibouti (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

L'on se rend compte avec les événements de mars 1967 des tensions et du malaise grandissant en Guadeloupe. Il existe non seulement des tensions dites économiques et politiques avec une assimilation pleine et entière du gouvernement français mais surtout, les tensions raciales ne cessent de s'accroître dans le paysage guadeloupéen où l'assimilation culturelle fait de plus en plus débat.

De ce fait, l'étroit lien existant entre les événements de mars et de mai 1967 ne fait aucun doute comme Julien Mérion le souligne

Nous relevons le terme « émeute », employé dans la rédaction du document. Cette qualification laisse entendre que la population n'a pas été passive et qu'elle pourrait même avoir pris l'initiative des affrontements. Selon le dictionnaire Larousse, une émeute serait le « soulèvement populaire spontanée ». On est bien loin de la théorie selon laquelle le GONG serait l'instigateur de ces « émeutes ». S'il s'agit de « soulèvements populaires spontanés », on ne voit pas comment ce mouvement naissant aurait pu les avoir organisés (Mérion, 2017).

⁴¹ Parti communiste.

Quelques mois plus, les évènements de mai 1967 qualifiés de massacre annonceront l'apparition d'une nouvelle forme d'indépendantisme : l'indépendantisme-nationaliste guadeloupéen. La notion d'indépendance durant le mouvement abolitionniste en Guadeloupe ne détenait qu'un caractère administratif et politique : l'on cherchait uniquement à sortir du joug français et s'approprier la souveraineté guadeloupéenne. Mais à partir des années 1950 et plus particulièrement à la suite des évènements de mai 1967, la question identitaire a pris une place non négligeable dans la question nationale : la revendication identitaire devient l'un des les leitmotivs du mouvement indépendantiste guadeloupéen. Les contestations d'ordre culturel se rajoutent aux contestations d'ordre politique, économique et social et ainsi accompagne les revendications des groupes indépendantistes. L'on retrouve ce même type d'indépendantisme-nationaliste dans le fait national corse. En effet, à partir des années 1950, la revendication identitaire prend une place significative (Bourdieu, 2005). Nonobstant, la différence entre le nationalisme corse et guadeloupéen pourrait se trouver au niveau ethnique : il apparaît plus logique de comprendre le mouvement indépendantiste aux Antilles et en Nouvelle-Calédonie compte tenu de la mixité de la population (issu d'Afrique, Inde, Europe entres autres). Le nationalisme corse ne semble pas dégager ce type de contrainte puisque que la population corse, en grande majorité, est de race blanche (Bourdieu, 2005). Toujours est-il que l'objectif reste le même : l'accession à l'indépendance et le droit à la reconnaissance tant sur le plan politique, économique mais surtout culturel. Cette question identitaire nous permet de relever la problématique du génocide identitaire. Explications : la Corse, après la guerre d'Algérie, se trouve confrontée à une immigration massive de « populations allogènes » à la suite du non-respect des accords d'Évian ayant mis un terme à la guerre d'Algérie (Bourdieu, 2005). L'État a favorisé le retour massif de ces populations pour permettre la création d'une « population majoritairement non-corse » et ainsi contenir la montée des mouvements indépendantistes. Aux Antilles, c'est avec le BUMIDOM⁴²

⁴² Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer.

que l'État contrôle la montée nationaliste. Arguant le fait d'une démographie non contrôlée et un chômage en hausse, l'opportunité proposé à des milliers de Guadeloupéens, Martiniquais et Réunionnais de rejoindre la France, par aller simple, dans l'optique d'une amélioration des conditions de vie fait rêver (Faure, 2018). En contrepartie, de nombreux Métropolitains s'envole pour l'Arc antillais et occupe les postes administratifs vacants en Guadeloupe, Martinique et Réunion. La réalité en sera tout autre où, nombre d'Antillais seront réduits à des tâches moindres (femmes de ménage, agent SNCF⁴³...) : la promesse d'embauche en tant que fonctionnaire pour la population ultramarine relève de l'utopie. D'ailleurs, face à cet exode massif, Aimé Césaire qualifiera cet aller simple comme un « génocide par substitution » (Creoleways, 2014). Hormis les différences certaines apparentes entre la situation antillaise et corse, l'indépendantisme-nationaliste trouve ses justifications en abordant la question identitaire et la menace de voir disparaître la population autochtone qui se substitue à un autre venu d'ailleurs (Bernabé, 1992).

3.1.2. Mé 67 : la traduction d'une Guadeloupe post-coloniale en ébullition

Les évènements que nous allons relatés témoignent de la tension régnant en Guadeloupe : longtemps considéré comme un sujet tabou, les évènements de mai 67 ne sont connus du grand public que depuis quelques années. D'ailleurs, cette omerta relève du secret d'État (classé confidentiel) puisqu'à ce jour, le nombre de victimes officiel n'a toujours pas été révélé tout comme les corps de nombreuses victimes restent introuvables. Quelles furent les origines des évènements de mai 67 ? Que fut la réponse de l'État français ?

⁴³ Société nationale des chemins de fer français.

3.1.2.1 Mé 67 : les raisons du soulèvement

À l'origine, tout part d'une grève des ouvriers dans le secteur du bâtiment. Ils réclament une augmentation de salaire de 2%. Ouvriers et patronat se retrouvent à la chambre de commerce de Pointe-à-Pitre pour entamer les négociations. Cependant, la manifestation des ouvriers prendra une tournure plus dramatique.

En fait, au cours d'une grève des ouvriers du bâtiment pour une augmentation de salaires, dès le matin du 26 mai, des incidents violents se sont produits devant un chantier entre grévistes et forces de l'ordre qui ont tiré en faisant des blessés parmi les ouvriers. Une négociation paritaire a lieu dans la matinée entre représentants syndicaux et patronaux dans les locaux de la chambre de commerce [...]. Une foule houleuse (estimée entre 1 000 et 2000 personnes) constate à la sortie des délégués syndicaux que la négociation n'a pas aboutie. Des projectiles divers (conques de lambi, pierres...) sont lancés sur les forces de l'ordre. Un CRS est atteint à l'œil (énuclée) par une conque de lambis. C'est alors que les CRS tirent, disent-ils, pour se dégager (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

Il semble d'ailleurs selon certains dires que l'un des membres blancs du patronat du bâtiment aurait prononcé la phrase de trop : « Quand le nègre aura faim, il reprendra le travail ».

À l'époque la Guadeloupe et la Caraïbe de manière générale, dans les années 1960, connaît des transformations idéologiques et politiques majeures : la décolonisation ayant eu des effets incontestables en Afrique et Asie, les Antilles ne peuvent rester insensibles à la vague de décolonisation.

Sans qu'on y prenne garde, en cette année 1967, au moment où se déroule le massacre en Guadeloupe, et plus généralement au cours des années soixante, la Caraïbe est riche d'évènements qui révèlent les tendances qui se dessinent dans cette partie du monde. Comme sur les autres continents, l'heure de la décolonisation a sonné (Mérion, 2017).

N'oublions pas également que dans cette vague de décolonisation qui ne cesse de s'étendre, les mouvements indépendantistes et nationalistes naissent au fur et à mesure. Le G.O.N.G. est pris pour cible dans ces événements tragiques de mai 67. Jacques Nestor, militant, sera la première victime des affrontements opposant les forces de l'ordre et la population.

3.1.2.2. Mé 67 : le « massacre »

Jacques Nestor, militant discret en faveur de la libération de la Guadeloupe, participa aux révoltes de la grève des ouvriers du bâtiment le 26 mai 1967 comme en témoigne son épouse, Jacqueline (Tacita, 2018)

Je savais qu'il militait, qu'il était engagé pour la libération de son pays et qu'il ne supportait pas l'injustice [...]. Il m'en parlait sans entrer dans les détails et me faisait partager sa foi dans son combat. Il se battait pour les idées, pour les pauvres, pour tous les Guadeloupéens [...] (Mérion, 2017).

Jacques Nestor deviendra tristement célèbre pour être le premier à être tombé sous les balles des forces de l'ordre. Certains diront d'ailleurs qu'il était pisté étant donné les relations qu'il entretenait avec les membres du G.O.N.G, mouvement sous surveillance du gouvernement français de l'époque : « Un tireur (anonyme) abat Jacques Nestor, 'leader de masse', personnage très populaire auprès des jeunes des faubourgs de Pointe-

à-Pitre, qui se trouvait sur la Place de la Victoire » (Commission d'information et de recherche sur les évènements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016; Glaude, 2017).

Jacques Nestor a été visé personnellement et il était bien plus connu des policiers du commissariat central que les CRS. Il avait été photographié la veille lors d'un rassemblement devant le commissariat. Le lendemain 26 mai, Nestor était habillé de la même façon (Commission d'information et de recherche sur les évènements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

Les évènements de mai 1967 sont particuliers, la Guadeloupe jusqu'à présent connaissait de simples manifestations ne touchant que les ouvriers. Mais ici, les forces de l'ordre tirent à tout va, et de nombreuses victimes, essentiellement des civils tomberont tour à tour sous les balles des gendarmes. D'ailleurs Raymond Gama, historien et militant en faveur de l'indépendance, nous démontre la violente répression qui définit les journées du 26 et 27 mai 1967

Les manifestations des 26-27 mai connaissent une répression militaire sans précédent. Cela s'apparente à une extension des mouvements de grève qu'on connut les champs de cannes dans les années 1910, 1925, 1931, 1952⁴⁴ où l'on a tiré sur les ouvriers. Par exemple en 1925, il y a 6 morts à Duval, Petit Canal, dans une grève! Mais mai 67 s'apparente à une extension de ce type de répression mais sur la population dans son ensemble et pas sur les travailleurs en particulier. On tire sur tout le monde, le jeune, le vieux... on tire sur ce qui ressemble à un Guadeloupéen. C'est ça qui est nouveau. En tant que militant, je n'arrive pas à comprendre cela (Entrevue Gama, 2017).

D'ailleurs, Mr Gama aura vécu de façon personnelle ces évènements

⁴⁴ Le 14 février 1952, surnommé le massacre de la Saint-Valentin, 4 grévistes meurent sous les balles des gendarmes suite à un mouvement de grève opposant les ouvriers et le patron de l'usine Gardel au Moule.

Quand je rencontre les évènements, je travaille au Raizet avec deux amis, un indien et un blanc (Joseph Azlar d'origine syrienne); nous préparions le baccalauréat. Nous sommes partis vers 17h à Boiripeaux pour prendre un car pour aller vers Pointe-à-Pitre (avec Joseph Azlar). Quand j'arrive au carrefour, au niveau de la rue Hincelin, je vois une série d'échauffourées, je ne comprends pas très bien ce qui se passe. J'entends des jeunes dirent « Mi yon! Mi yon! » en désignant Joseph Azlar et je m'inquiète. « Mè y ka palé kreyol » j'ai répondu et ils ont disparu [...]. On me raconte que les CRS⁴⁵ ont tiré sur la population et cela m'a fortement choqué. On m'a dit que Nestor était mort. J'en ai eu des larmes et cela m'a beaucoup touché [...] (Entrevue Gama, 2017).

Ces évènements transformeront Mr Gama. Concernant la question de l'indépendance il se radicalisera. D'ailleurs, durant les évènements de mai 1967, il tentera de prendre les armes pour lutter contre la violence des forces de police et de gendarmerie (qui avaient l'ordre de tirer à vue notamment sur des militants issus de groupes indépendantistes).

Ma radicalité elle s'ancre là. Dans mon idée, il fallait que je sache comment fonctionne un fusil. J'avais un sursis⁴⁶. J'ai été à La Jaille pour annuler le report parce que je veux y aller tout de suite! Je veux, tout de suite, toucher à ce qui est, radicalement, la solution pour sortir de là (Entrevue Gama, 2017).

Les évènements de mai 1967 traduisent un malaise profond en Guadeloupe. Il ne s'agit plus uniquement d'un problème économique ou social. La violence à laquelle les forces de l'ordre ont répondu laisse présager une certaine politique coloniale sous-jacente que dénoncent de nombreux militants depuis la départementalisation. De plus, cette répression démontre une tension raciale existante depuis des décennies voire des siècles dans l'ancienne colonie française devenue département d'outre-mer.

⁴⁵ Compagnie républicaine de sécurité.

⁴⁶ Période où on n'est pas retenu pour le service militaire, cette période peut s'étendre jusqu'à 3 ans.

Deux imaginaires de mai 1967 cohabitait encore aujourd'hui dans les esprits : l'un privilégie le « casser du Nègre », l'autre met en accent sur « la chasse aux Blancs »; les deux étant dialectiquement liées [...]. En 1967, la société de plantation vit ses derniers moments alors que la société de consommation, qui lui succède, fait ses premiers pas. Dans le même temps, l'assimilation a déjà largement formaté les esprits [...]. La hiérarchisation sociale demeure très forte. L'instituteur, le médecin, l'avocat et le fonctionnaire sont les représentants d'une élite multicolore, encore très minoritaire par rapport à la grande masse des paysans et des ouvriers. Souvent, cette élite s'identifie par la pigmentation de la peau. Par-dessus tout, l'économie est « blanche ». Les grands commerces, à quelques exceptions près, l'industrie sucrière sont détenus par les blancs ou des sociétés de France hexagonale (Mérion, 2017).

Nombreuses furent les victimes de mai 1967 : on pense bien évidemment à Jacques Nestor, première victime de ce « massacre ». On peut citer également Yvon Solange Courdieu qui sera amputé de la jambe droite suite à une balle perdue mais aussi Augustin Angèle Graverie dont le corps ne sera jamais retrouvé. Le nombre de victimes reste imprécis (à l'heure actuelle, le nombre de victimes reconnues par l'État est de 87) rendant les événements du 26 et 27 mai 1967 les événements les plus marquants du XXe siècle en Guadeloupe.

Dans ce flot de confusions, il convient cependant de déterminer la responsabilité étatique dans ces événements ayant créé un traumatisme auprès des victimes et le reste de la population guadeloupéenne.

3.1.2.3. Mé 67 : la responsabilité étatique en question

Le paternalisme que la France véhicule depuis des décennies, surtout depuis la départementalisation semble avoir pris une tout autre tournure les 26 et 27 mai 1967. La politique coloniale moderne semble se manifester avec les tenants de l'ordre étatique. Jacques Foccart, déjà cité pour son implication dans les événements de mars

1967, se retrouve à nouveau sous les feux des critiques. Les forces de l'ordre ont répondu massivement et ce, de façon violente, au soulèvement de la population. Comme on dit en créole : fizi palé fwansé⁴⁷ les 26 et 27 mai 1967 à Pointe-à-Pitre.

L'escadron venu de Pas-de-Calais était sur le point de repartir, mais sur ordre du préfet, Pierre Belotte avec l'appui de Jacques Foccart, l'escadron dû rester suite à des échauffourées constatées à Pointe-à-Pitre. Le reste, nous le connaissons.

Le 26 mai 1967, la veille de la Fête des mères, alors que son départ a été repoussé à plusieurs reprises, il [l'escadron] doit finalement repartir dans l'Hexagone et décoller à 18h30. Or, le commandant et ses gendarmes présents sur l'aéroport du Raizet reçoivent l'ordre du préfet de suspendre le rapatriement. Armes et munitions sont sorties des bagages, et les « bérêts rouges », hors de leurs gonds à la suite de ce départ une nouvelle fois différé, se dirigent vers le centre-ville de Pointe-à-Pitre (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

De plus, Mr Foccart dépeint une situation différente de la réalité : en accusant le G.O.N.G. comme responsable du soulèvement populaire et de la mutinerie engendrée, la responsabilité des pouvoirs, par ses propos rapportés au Président de la République de l'époque (général Charles de Gaulle), est écartée.

Si les responsabilités des pouvoirs publics sont minimisées, celle des manifestants sont démultipliées. Jacques Foccart, vend au général de Gaulle une véritable insurrection où se côtoient émeutiers déçus par la mauvaise application des décisions prises en ce qui concerne les secours apportés par pour le cyclone, commandos armés et membres du GONG. Sans le dire vraiment, il laisse supposer que la grève des ouvriers du bâtiment aurait été instrumentalisée par ce mouvement communiste (Mérion, 2017).

⁴⁷ Les armes ont parlé français (traduction littérale).

Le comportement et déclarations de Foccart nous laisse à penser une certaine justification de la répression exercée par les forces de l'ordre (qui, rappelons-le sont sous les ordres de Foccart) : on pourrait même parler de légitime défense (Mérion, 2017).

Le rapport Stora nous permet de dégager la responsabilité étatique de plusieurs manières : dans un premier temps, les rapports remis à l'époque furent falsifiés omettant des informations compromettant les forces de l'ordre (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016). De plus, la responsabilité étatique concernant le nombre de morts est vivement critiquée : certains comme Henri Bangou, ancien maire de Pointe-à-Pitre, parlera de 8 morts. En 1992, il évoque le chiffre de 60 victimes; en 1985, on parle de 85 victimes tombées sous les balles des forces de l'ordre. De plus, certains corps ont disparu et l'État reste étrangement silencieux face à cela.

Cela étant dit, la responsabilité étatique, et en particulier celle de Jacques Foccart, semble être acté notamment par le rapport Stora.

Les autorités locales ont été poussées par Jacques Foccart qui suivaient plus particulièrement ce qui se passait en Guadeloupe du fait de ses réseaux, de ses attaches familiales [Foccart est d'origine guadeloupéenne] et de ses intérêts, et par les fonctionnaires parisiens des Renseignements généraux et de la DST qui voyaient dans les activités des groupes « gauchistes » la « main de l'étranger » (en 1967, surtout de la Chine et pour les Caraïbes, de Cuba) (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

Les événements de mai 1967 ne sont pas de simples événements : il y a véritablement une démonstration, une volonté de l'État français de maintenir une politique coloniale où la chasse au communiste est ouverte avec le G.O.N.G. En accusant directement ce groupe indépendantiste, la situation s'est envenimée renforçant la violence distribuée

par les forces de l'ordre envers la population locale. Jeune, vieux, tout le monde qui se trouvait au mauvais endroit, au mauvais moment, tombait sous les balles de la force étatique.

3.2. Le GONG : sa création, son idéologie et son implication dans les événements de mai 1967

3.2.1. La conférence tricontinentale de 1966 : « condamnation du colonialisme » pour les DOM-TOM⁴⁸ français et surveillance du GONG

La revendication indépendantiste prend naissance auprès de la jeunesse et plus particulièrement auprès des étudiants antillais de France. Cette jeunesse issue d'une « couche sociale largement scolarisée » a de plus en plus de mal à s'intégrer dans le système éducatif français (Blérald, 1988). Elle se radicalise vers les années 1960 au travers des différentes associations étudiantes antillaises basées à Paris. Les révolutions cubaine, chinoise mais aussi les guerres d'Indochine et d'Algérie renforceront la motivation de cette jeunesse antillaise de mener le combat en faveur d'une décolonisation de la Guadeloupe et de la Martinique (Blérald, 1988).

Bien avant les événements de mai 1967, les départements d'outre-mer, Guadeloupe (avec le G.O.N.G.) et Martinique participèrent à la conférence tricontinentale dans le but de critiquer la politique coloniale et impérialiste (Mérion, 2017). Suivant la Conférence de Bandung de 1955, l'objectif est de donner la possibilité aux représentants du peuple (et non ceux issus des gouvernements) des pays du Tiers-Monde d'y participer directement. La majorité des participants sont des organisations

⁴⁸ Départements et territoires d'outre-mer français.

non gouvernementales ou encore des groupes armés (c'est le cas pour le GONG) (Le Monde diplomatique, 2017). Il convient de rajouter l'originalité de cette conférence : pour la première fois, l'Amérique latine participe à une conférence tiers-mondiste, anticapitaliste et anticolonialiste. Ainsi, les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine participent ainsi à la Conférence tricontinentale de 1966 à la Havane (Cuba) (Brieux, 1966).

Sous la houlette de Mehdi Ben Barka⁴⁹ qui était pressenti pour présider la conférence qu'il ne pourra exercer (il fût assassiné quelques jours avant le début de la conférence), plusieurs points y seront étudiés

Lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néocolonialisme; « points chauds » de la lutte anti-impérialiste à travers les trois continents, particulièrement au Vietnam, à Saint-Domingue, au Congo, dans les colonies portugaises, en Rhodésie du Sud⁵⁰, en Palestine et dans le Sudarabique; solidarité anti-impérialiste parmi les peuples afro-asiatico-latino-américains dans les domaines économique, social et culturel; unification politique et organique des efforts des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dans leur commune pour la libération et l'édification nationale (Mérion, 2017).

Il est clair que cette conférence à caractère anti-impérialiste et anticolonialiste ne ravit pas la France puisque la Guadeloupe est encore sous domination française et ne souhaite reproduire le même schéma avec l'Algérie ayant obtenu son indépendance en 1962. Cette conférence qui se déroulait à Cuba est un autre signe : les autorités françaises et américaines surveillent de très près cette région du monde car la révolution cubaine menée par Fidel Castro et ses alliés (ayant comme fondation idéologique une pensée marxiste) représente un modèle de réussite pour les groupes nationalistes antillais. La Guadeloupe, avec de nombreux mouvements indépendantistes tels que le G.O.N.G., apportent sa contribution dans l'évolution diplomatique et institutionnelle

⁴⁹ Militant anti-impérialiste d'origine marocaine.

⁵⁰ Actuel Zimbabwe.

concernant le statut des départements d'outre-mer français: l'on se rend compte que la question nationale guadeloupéenne prend des proportions internationales.

A première vue, il semble que les propositions de la délégation guadeloupéenne furent satisfaisantes : elles auraient mêmes « triomphés » si l'on en croit les propos de Julien Mérian

Les thèses radicales du GONG ont triomphé. C'est un incontestable succès diplomatique pour le nationalisme guadeloupéen, une forme de consécration internationale. Il apparaît comme le porte-drapeau de la révolution guadeloupéenne (Mérian, 2017).

Cette exposition du GONG sur la scène internationale attire l'attention du gouvernement français. Ayant déjà dans son collimateur Cuba, il est clair qu'un rapprochement possible entre ce mouvement à caractère nationaliste avec Cuba et son idéologie marxiste ne satisfait en rien les intérêts de la France. Une question se pose : qu'est-ce que le GONG ?

3.2.2. Le GONG : mouvement indépendantiste-nationaliste d'envergure

3.2.2.1. Le GONG : les raisons de sa création

L'apparition des premiers mouvements indépendantistes voit le jour auprès d'associations d'étudiants guadeloupéens basés à Paris : on peut citer le Front Antillo-Guyanais ou encore l'AGEG (Association Générale des Étudiants de Guadeloupe).

D'ailleurs, il convient d'ajouter quelques mots concernant l'AGEG qui sera la base fondatrice du GONG quelques années plus tard

Échappant tour à tour au contrôle politique des fractions PC⁵¹, les principales organisations du mouvement étudiant antillais en France, l'Association générale des étudiants guadeloupéens (AGEG) et l'Association générale des étudiants martiniquais (AGEM), rompent avec la perspective autonomiste pour adopter le mot d'ordre d'indépendance nationale pour la Guadeloupe et pour la Martinique : la première dès 1963 et la seconde, où la résistance des autonomistes s'avéra plus acharnée, en 1967. Originellement composées des diverses tendances anticolonialistes – jeunes des PC, nationalistes, maoïstes, trotskystes et, depuis pro-albanais -, ces organisations vont, à mesure l'affirmation de la vocation « patriotique », passer sous le contrôle exclusif des fractions maoïstes-nationalistes. Leur ligne politique est celle de la révolution nationale démocratique et populaire moyennant l'indépendance de la Guadeloupe et de la Martinique (Blérald, 1988).

Dans une Caraïbe à l'ère postcoloniale, la vague de décolonisation qui touche l'ensemble des îles de la Caraïbe ne laisse pas de marquer les militants et associations antillaises en faveur de l'indépendance; le GONG s'inscrit dans cette logique. Pierre Sainton, l'un des membres fondateurs du GONG l'explique

Depuis les années 50, les luttes de libération nationale de pays avaient déjà connu dans le monde d'importants succès. Avec Bourguiba en Tunisie, l'autonomie était gagnée. Le président des étudiants maghrébins, Tarmiz lui a porté l'aide massive des étudiants tunisiens. À cette époque, en Égypte, Nasser obtenait le départ des Anglais de son pays; en Guinée, c'est l'indépendance par les urnes suite au refus de Sékou Touré qui s'en suit du drôle d'abandon par le Général de Gaulle (Sainton, 2008).

Le GONG fut le premier mouvement clandestin (né fin 1962 – début 1963) annonçant distinctement le souhait d'un « renversement de l'ordre colonial par la violence révolutionnaire (Blérald, 1988). Prenant comme base idéologique le « marxisme-léninisme », le GONG martèle la nécessité de la violence pour arriver à l'éradication

⁵¹ Parti communiste.

de « l'impérialisme et le colonialisme » et de « fonder une République populaire guadeloupéenne » (Blérald, 1988).

Ainsi, la naissance du GONG est justifiée. Le GONG apparaît suite à une scission du Front Antillo-Guyanais en 1961, ou plutôt une dissolution effectuée sous les ordres du Général de Gaulle (Glaude, 2017). Mais cette naissance, ou du moins les balbutiements du GONG apparaissent depuis l'existence du Front Antillo-Guyanais

En fait, l'idée du GONG mûrissait déjà depuis le Front. Ce sont les étudiants qui au sein du Front représentaient la Guadeloupe. La base active du Front était en réalité composée presque essentiellement de Guadeloupéens alors que la Direction était martiniquaise [...] (Sainton, 2008).

Réunissant des personnalités comme Louis Théodore, Claude Makouke ou encore Ken Kelly, la charte établissant la création du GONG fut adoptée lors de l'Assemblée générale de la création du mouvement en Juin 1963 (Sainton, 2008). D'ailleurs, on peut déjà constater la méthodologie et le caractère nationaliste du mouvement indépendantiste qui sera adopté par le GONG dans le quatrième point de la Charte

4. Nécessité d'une lutte révolutionnaire. La revendication du peuple guadeloupéen est une revendication nationale. Elle vise avant tout à transformer l'état de choses existant dans ce qu'il a de plus fondamental et de plus essentiel. Il s'agit de transformer radicalement la Guadeloupe, de créer une Guadeloupe libre et socialiste conformément aux exigences de notre temps, aux aspirations et aux besoins les plus impératifs de notre peuple. La politique d'adaptation ou de réformes qui ne touchent pas aux structures en place débouche fatalement sur une impasse. Elle relève de la démagogie. C'est donc une véritable révolution qu'il faut réaliser en Guadeloupe (...) (Sainton, 2008).

Non seulement la méthodologie y est annoncée mais son idéologie également : c'est en empruntant une voie idéologique de type socialiste que le GONG bâtira ses premières

fondations et tentera au mieux de l'appliquer au moyen d'actions diverses en Guadeloupe pour obtenir la libération de la Guadeloupe c'est-à-dire son indépendance.

Une fois implanté en Guadeloupe, il paraît important de s'interroger quant aux relations extérieures qu'entretenait le GONG avec ses alliés et plus particulièrement avec Cuba mais aussi l'Algérie.

3.2.2.2. Le GONG : ses relations avec Cuba et l'Algérie

Ayant participé à la conférence tricontinentale de 1966 à la Havane (Cuba), les autorités françaises s'interrogèrent sur les relations possibles qu'entretenait le GONG avec Cuba. Cet aspect géopolitique est majeur car Cuba, grâce à sa révolution menée par Fidel Castro et ses camarades, a non seulement attiré le regard français sur la région mais surtout a entraîné un grand questionnement de la part des autorités françaises quant à l'influence de cette révolution sur ses départements d'outre-mer français de la Caraïbe.

Libération s'en fait écho dans l'édition du 7 mai 2015, sous la plume de François-Xavier Gomez : « Quant aux services secrets américains, hantés par la perspective d'un nouveau Cuba, ils grenouillent dans les départements français des Caraïbes où couve une agitation indépendantiste » (Mérion, 2017).

Comme nous le démontre Julien Mérion, les autorités françaises sont aux aguets : la menace de voir une révolution cubaine aux Antilles françaises est plus que jamais la préoccupation première de la France. D'ailleurs le préfet de Guadeloupe de l'époque, Pierre Belotte, informe régulièrement l'évolution de la situation auprès des autorités françaises (Mérion, 2017). Le GONG est plus que jamais menacé. Cette obsession sera

telle que, lors des évènements de mars mais surtout en mai 1967 en Guadeloupe, les autorités françaises suspecteront les alliés cubains d'avoir acheminés des armes à leurs camarades de lutte guadeloupéens

L'obsession cubaine ne faiblira pas pour autant car, parmi les rumeurs qui circulent dans la soirée du 26 au 27 mai 1967, on laisse entendre que des armes venant de Cuba pourraient être livrées et même que des commandos entraînés à la guérilla seraient sur le point de débarquer à Pointe-à-Pitre (Mérion, 2017).

Bien évidemment, la révolution cubaine intéresse voire attire la jeunesse guadeloupéenne en quête de changement et de renouveau et où la départementalisation, forme nouvelle de colonisation selon certains, catalyse des retombées négatives tant sur le plan politique, économique que culturel de la Guadeloupe.

Cuba, c'est d'abord une attirance culturelle par la diffusion de la musique et l'introduction de la danse dans les bals populaires [...]. Cette lutte libératrice a été menée par un groupe de jeunes gens déterminés dont les noms deviennent familiers à la jeunesse guadeloupéenne. Fidel Castro et Ernesto Che Guevara s'invitent régulièrement dans les discussions de potaches. Ces noms transportent les rêves de révolution et de transformations sociales à un moment où l'assimilation devient difficilement « digérable » par une frange assez importante de la population (Mérion, 2017).

Le GONG, à ses débuts, n'a pas prêté attention à Cuba et sa révolution, il faudra attendre la publication de leur journal intitulé « GONG-information » en date de février 1966 pour affirmer, de façon public, l'intérêt du groupe indépendantiste pour la cause cubaine (Mérion, 2017).

Cependant, bien que le GONG apporte une attention au mouvement cubaine, le caractère idéologique diffère de ce dernier. En effet, le GONG puise ses ressources idéologiques auprès des combattants vietnamiens et chinois : en clair, le mouvement

indépendantiste-nationaliste guadeloupéen adopte une voie idéologique de type maoïste.

En revanche, on note que le nombre d'articles sont consacrés au soutien des combattants vietnamiens. C'est la grande cause qui mobilise les anti-impérialistes en ce temps-là. La guerre du Vietnam fut un catalyseur des révoltes de la jeunesse à travers le monde jusqu'à sa fin en 1975[...]. On peut aussi penser que le penchant maoïste très tôt affirmé du mouvement pèse pour beaucoup dans les réserves concernant le soutien au régime cubain, jugé très proche des « révisionnistes soviétiques. Si les relations avec Cuba sont maintenues, le discours politique et la théorie de la révolution développée par le GONG sont davantage d'inspiration maoïste et chinoise (Mérion, 2017).

Quant à l'Algérie, nombreux furent les militants indépendantistes guadeloupéens à s'être rattaché à la cause algérienne (idéologie). Certains ont même désertés l'armée française pour rejoindre les combattants algériens : ce fut le cas de Sony Rupaire (après les évènements de mai 1967. Luc Reinette, ancien militant indépendantiste et ancien membre du GLA et l'ARC semble appuyer cet argument

Durant la Guerre d'Algérie, il y a de jeunes guadeloupéens, dont Sony Rupaire⁵², qui ont décidés de s'allier aux résistants algériens contre les Français. Certains militaires guadeloupéens ont déserté pour rejoindre les rangs du FLN algérien par idéologie. Parce qu'ils ne pouvaient pas concevoir qu'eux-mêmes étant colonisés, qu'ils soient dans l'armée française avec des armes pour tirer contre d'autres colonisés. C'était le cas aussi de Frantz Fanon. Mais nous à notre niveau [GLA et ARC], dans les années 1980, nous n'avons pas de relations avec l'Algérie. Nous avons des relations avec la Corse, relations épistolaires (Entrevue Reinette, 2017).

Jean-Pierre Sainton⁵³ apporte d'autres éléments : les Antillais ont participé à la guerre d'Algérie. Au travers de cette expérience, nombreux prendront conscience du sort réservé au non français : en effet, ils subiront avec leurs confrères maghrébins

⁵² Poète et militant nationaliste guadeloupéen.

⁵³ Fils de Pierre Sainton, membre du GONG.

« l'agression raciste et du passage à tabac » (Sainton, 2012). Des personnalités antillaises telles que Marcelle Manville ou encore Frantz Fanon se rallieront à la cause algérienne.

Pour Blérald, le mouvement nationaliste guadeloupéen trouve ses sources dans la vague de contestation que connaissent les pays du Tiers-Monde face à la politique capitaliste et colonialiste

Concernant l'Indochine et l'Algérie, il s'agit d'expériences qui impliquent la métropole française et qui, toutes, valorisent des formes de luttes contestant par la violence révolutionnaire la légalité établie par l'État colonial. Au titre des éléments de la radicalisation de la jeunesse antillaise, il convient d'inclure l'extrême richesse des controverses provoquées par l'éclatement du dogme stalinien qui se trouve, implicitement ou explicitement, réfuté par l'essor impétueux des luttes de classes à l'échelle internationale, par les voies originales de construction du socialisme tentées aux quatre coins du monde et singulièrement dans les anciennes colonies et néocolonies. Maoïsme, castrisme, guévarisme, trotskysme et autres symboles du « tiers-mondisme anti-impérialisme » voilà autant de référence qui disqualifient le mythe de l'URSS « patrie du socialisme » et perturbent le jeu pré-réglé de la « coexistence pacifique » que deux blocs de puissances prétendent imposer à l'ensemble des peuples de la planète. Voilà autant de lignes de démarcation et d'identification qui, aux Antilles, innoveront la prise de conscience nationale et anti-impérialiste. Tous ces facteurs vont se conjuguer pour emporter l'adhésion de la composante la plus politisée aux préceptes du nationalisme révolutionnaire (Blérald, 1988).

Au final, le GONG et le mouvement indépendantiste en général, soutenait ses alliés à l'étranger. Se battant pour une cause commune à savoir la libération de leur pays et l'accession à l'indépendance. Il semble qu'une intervention des combattants cubains et algériens dans la cause nationale guadeloupéenne puisse être écartée. Il est désormais essentiel de comprendre l'implication du GONG dans les événements de mai 1967 et sa dislocation par le gouvernement français de l'époque.

3.2.2.3. Le GONG : implications dans les événements de mai 1967 et conséquences

La stratégie menée par le gouvernement français d'affaiblir le mouvement indépendantiste-nationaliste guadeloupéen semble avoir trouvé écho suite aux événements de mai 1967 : en effet, en accusant directement le GONG du massacre des 26 et 27 mai, c'est une chasse à l'homme qui se déclare entre les militants du GONG et les autorités françaises : des arrestations sont alors orchestrées contre les membres du GONG. La France a pour objectif de contenir, affaiblir voire faire disparaître le mouvement indépendantiste de la Guadeloupe.

Pierre Sainton, membre éminent du GONG raconte

J'ai été arrêté au pont de la Gabarre à la fin de l'après-midi du vendredi 26 mai 1967, au moment où les fusillades battaient leur plein à Pointe-à-Pitre. Mon arrestation s'est déroulée de façon assez particulière suite à un engrenage de circonstances bien spéciales et c'est peut-être cette arrestation avant l'arrivée en ville qui m'a sauvé la vie [...]. Je peux attester que le GONG n'était pour rien dans la grève des ouvriers ni dans les manifestations qui ont déclenché les fusillades. Pour ma part, je n'ai rien su de ce qui se passait à Pointe-à-Pitre avant l'après-midi du vendredi quand on est venu me dire à mon cabinet médical que des fusillades avaient éclaté en ville et que probablement Jacques Nestor et bien d'autres personnes avaient été tuées (Sainton, 2008).

D'ailleurs, cette « construction d'un ennemi intérieur » à savoir le GONG comme le souligne le Rapport Stora permet de comprendre la désignation rapide du groupe indépendantiste par les autorités françaises. Le préfet de l'époque, Pierre Belotte, constitue des dossiers sur chacun des membres du GONG. Les Renseignements français établissent une surveillance étroite des membres (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe 2016).

Le rapport Stora rajoute

Début juin 1967, le préfet a fait rechercher, emprisonner et déférer devant la cour de sûreté de l'État à Paris les principaux membres du GONG (tous connus par les renseignements antérieurs) dans le cadre d'une saisine effectuée avant les événements de mai 1967 (Commission d'information et de recherche sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, 2016).

Les 18 guadeloupéens inculpés (dont Pierre Sainton entre autres) suite aux événements de mai 1967 font en guise de déclaration finale lors du procès à Paris

Il n'est pas dans notre intention de nous relancer dans de longues déclarations et explications sur notre situation et celle de notre pays, la Guadeloupe [...]. Nous réaffirmons notre revendication politique, telle quelle a été définie dans notre déclaration préliminaire commune. Notre lutte est juste, car c'est une lutte pour la libération, la dignité et le progrès de notre peuple. C'est avec une entière sérénité que nous attendons votre verdict. Si ce progrès devait amener à la fin de trois siècles d'incompréhension à notre égard, si ce procès devait marquer le début du dialogue que nous souhaitons, nous ne garderions aucun ressentiment des longs et pénibles mois d'emprisonnement que nous avons soufferts, car nous estimerions qu'au regard des nombreuses et innocentes victimes des 26 et 27 mai, c'était là le tribut à payer pour la dignité de notre peuple, pour la fin de sa misère et pour la naissance d'une véritable fraternité, non seulement entre les Guadeloupéens, mais encore entre le peuple guadeloupéen et le peuple français (Le procès des Guadeloupéens, 1969).

Au final, l'implication du GONG dans les événements de mai 1967 se traduira par la poursuite des principaux membres devant la justice : il y aura certains acquittements, condamnations symboliques et prisons fermes à l'encontre des 18 guadeloupéens poursuivis par la justice française. La politique dévastatrice qu'a menée le gouvernement français à l'encontre du GONG semble avoir porté ses fruits. Cette volonté affirmée de la France de détruire à tout prix la politique anticolonialiste et anti-impérialisme menée par le GONG semblait être un avertissement à toute autre

organisation indépendantiste-nationaliste qui souhaiterait voir le jour. Cela étant, la mort du GONG en 1968 n'a pas entaché le désir d'accéder à l'indépendance

Sur le plan de l'exemplarité, l'État n'est pas parvenu à faire condamner les hommes, leur organisation et leur projet politique. La faiblesse des dossiers et son acharnement à punir non pas des faits, mais des idées, ont permis de légitimer le combat pour l'indépendance. Ce n'est plus un péché mortel... (Mériion, 2017).

Le GONG finira par disparaître vers les années 1970 mais, en s'appuyant sur les écrits de Blérald, nous pouvons établir une idéologie que l'ensemble des groupes indépendantistes ont adopté

Référence programmatique est faite à Marx, Engels, Lénine, Staline et mao Tsé-Toung. Le GONG sera sévèrement réprimé dans la tourmente des sanglantes affrontements de 1967 et disparaître, au début des années 1970, laminé par ses dissensions internes. Si l'on embrasse aujourd'hui les différentes composantes de l'extrême-gauche indépendantiste, l'on constate que, quelles que soient leurs sources doctrinales, elles procèdent sans exception de la critique libérale nationale des moyens de lutte qui contrastent avec le légalisme réformiste des autonomistes. Sans prétention d'exégèse, voyons maintenant quelles sont actuellement les principales forces indépendantistes antillaises en précisant leur filiation idéologique. On discerne dans le mouvement indépendantiste : 1) des « marxistes-léninistes » d'obédience maoïste, 2) des nationalistes stricto sensu; encore que la dissociation de ces deux premiers courants ne soit pas toujours évidente d'autant que maoïstes comme nationalistes se définissent, dans leur langage propagandiste, essentiellement comme des « patriotes », 3) des « marxistes-révolutionnaires » ou « communistes révolutionnaires » se réclamant du trotskysme. Ces forces pour la plupart issues du mouvement étudiant sont parvenues, vaille que vaille, à influencer et à établir des liaisons organiques avec certaines secteurs des masses populaires en Guadeloupe [...] (Blérald, 1988).

Au demeurant, la Guadeloupe à partir des années 1980 connaîtra une nouvelle forme de lutte en faveur de l'indépendance : cette lutte sera armée, entachée de sang et

démontrera la volonté, tant du côté des indépendantistes que les autorités françaises, d'arriver à leurs fins.

3.3 Les années 1980 : manifestation de la « violence politique » du mouvement indépendantiste-nationaliste guadeloupéen

3.3.1. Le syndicalisme : moteur du mouvement indépendantiste guadeloupéen postcolonial

Il a été vu précédemment l'importance de la présence des associations étudiants antillaises dans la naissance du mouvement indépendantiste moderne. On l'a notamment vu avec le GONG issu de l'AGEG. Cependant, et ce à partir des années 1980, le syndicalisme prend une place non négligeable dans la mouvance indépendantiste guadeloupéenne. Plus précisément, c'est à travers du concept de « marronage » que l'on cherchera à comprendre comment et pourquoi, à la suite de la dissolution du GONG, de nouveaux groupes indépendantistes sont apparus en Guadeloupe à la fin des années 1970. Ainsi, l'on pourrait voir l'apparition d'une trinité nationaliste c'est-à-dire un lien entre le syndicalisme, le marronage et le mouvement indépendantiste guadeloupéen.

Avant toute chose, il convient de rappeler certains points : lors de la grève de mai 1967 entraînant le massacre qui s'en est suivi le 26 et 27 mai de la même année, tout est parti d'une grève organisée par les ouvriers du bâtiment. Comme Mr Gama l'a souligné précédemment, la Guadeloupe avait déjà connu des manifestations ouvrières se

résultant par la mort de certains ouvriers sur les piquets de grève : le mouvement syndical ne date pas d'hier.

Le syndicalisme guadeloupéen est apparu pour marquer une rupture avec les partis traditionnels issus de la France métropolitaine. Ce fut le cas avec les associations étudiantes mais aussi avec le GONG cherchant à se défaire des idéologies véhiculées par le PC (Parti communiste).

Lorsque les activistes nationalistes commencèrent à organiser les travailleurs des plantations sucrières dans la campagne, ils furent d'abord accueillis avec beaucoup de scepticisme par les travailleurs ruraux qui jusque-là avaient des liens ténus avec les mouvements de travailleurs traditionnels. Les syndicats français nationaux qui existaient à cette époque étaient souvent dirigés par des bureaucrates nommés par la métropole qui faisaient peu d'incursions dans l'univers culturel des paysans (William, Reno & Alvarez, 2012; Bonilla, 2012).

Au travers du marronage⁵⁴ et donc du syndicalisme guadeloupéen, ce sont les questions économiques, politiques et sociales qui sont mises en lumière. De plus, la question raciale et plus précisément la hiérarchie raciale établie aux Antilles françaises est plus que jamais d'actualité. C'est la non-mixité hiérarchique qui est abordée, la précarité des familles guadeloupéennes qui est contestée, c'est la politique coloniale moderne française envers ses départements qui est dénoncée.

Ce sont ces contestations qui amènent aux premiers groupes indépendantistes-nationalistes en Guadeloupe. C'est le cas, entre autres de l'UGTG (Union générale des travailleurs de la Guadeloupe).

⁵⁴ Expression utilisée pour désigner les esclaves en fuite de la propriété de leur maître. Appelée « nèg mawon », l'esclave désormais libre établira une nouvelle vie dans les forêts tropicales de la Guadeloupe.

L'UGTG naît au début des années 1970 à la suite des massacres de « mê 1967 » qui marquent l'échec de la stratégie insurrectionnelle inspirée par la révolution cubaine et la guerre d'indépendance algérienne, prônée par le Groupement des Organisations Nationalistes de la Guadeloupe (GONG), organisation indépendantiste aux influences tiers-mondiste et maoïstes. Une fois le GONG dissous, ses militants vont se diviser entre ceux favorables à une organisation politique indépendantiste (Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe – UPLG) et les partisans du « syndicalisme de masse » comme principal outil pour rompre avec les institutions coloniales (Odin, 2014).

Elie Domota, actuel secrétaire général de l'UGTG y définit clairement les objectifs

L'UGTG sé on syndicat ki présent kasimen dans tous lé sectè d'activité. Nou ka existé dépi 40 ans; nou fèt en 1973 après la forte répression de mê 1967. On certain nomb dè kamarad pren la decisyon de monté on certain nomb d'organizasyon et notamment des organisations syndicales ouvrières kon l'UGTG pou pé kontinyé toujours dans la démarche d'émancipation du peuple national guadeloupéen. Depuis le premier congrès de l'UGTG en 1975, i écri que nou pou l'indépendance nationale et la pleine souveraineté du peuple guadeloupéen. Nou ka fè politik, pas de « politique politicien », kou pa kay au éleksyon mé nou ka pren pozisyon si tou sa ki ka konséné pays en nou (Entrevue Domota, 2017).

Il existe également d'autres groupes indépendantistes guadeloupéens se basant sur une fondation de type syndical

Présentement, l'organisation la plus représentative de la mouvance maoïste est l'Union populaire de libération de la Guadeloupe (UPLG). L'UPLG a été créée vers 1977 sur la base d'accumulation d'un travail par ordre chronologique dans la paysannerie, le prolétariat et la jeunesse intellectuelle. Créée elle-même en 1973 l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) articule une constellation de syndicats indépendantistes tels l'Union des travailleurs agricoles (UTA) créée en 1970, l'Union des paysans pauvres de la Guadeloupe (UPG) créée en 1972, le Syndicat des instituteurs, professeur et agents de la Guadeloupe (SGEG) et l'Union nationale des élèves et étudiants de la Guadeloupe (UNEEG). L'unité de l'UPLG, de l'AGEG et d'autres forces comme les Chrétiens pour la libération de la Guadeloupe (CPLG) circonscrit le « camp patriotique » dont l'objectif est la libération nationale de la Guadeloupe sous la direction du bloc ouvrier-paysan (Blérald, 1988).

Une fois la question du syndicalisme en relation avec la notion de marronage, il nous faut comprendre les années 1980-1985 où le mouvement indépendantiste effectuera des actions coup de poings pour valoriser leurs revendications auprès du gouvernement français et de la population.

3.3.2. 1980-1985 : la « violence politique » à son paroxysme

3.3.2.1. Le GLA : Groupe de libération armée

Pour analyser cette période charnière du mouvement indépendantiste guadeloupéen, nous prendrons comme exemple le GLA et l'ARC.

Les années 1980 seront marquées par d'importantes opérations visant à marteler les revendications des groupes indépendantistes-nationalistes guadeloupéen. En reprenant les termes de Guillerm s'appuyant sur les propos de Mucchielli, la violence politique est la technique qui aurait permis de prendre en compte de façon indiscutable les revendications des groupes indépendantistes-nationalistes guadeloupéens.

La violence politique est une technique de lutte subversive destinée à inhiber, paralyser la majorité silencieuse, terrée dans une panique muette, en donnant des gages de représentativité à la minorité agissante. De telle sorte que les pouvoirs publics finissent par la considérer comme un interlocuteur valable (Guillerm, 2007).

Il est clair que la vague de décolonisation a affecté de façon significative le monde géopolitique aux Antilles. Les voisins caribéens de la Guadeloupe prennent tour à tour leur indépendance : c'est le cas en 1966 de Trinidad & Tobago mais aussi en 1978 de la Dominique, île située entre la Guadeloupe et la Martinique. Les événements de mai

1967 ont, bien entendu, renforcé le mouvement indépendantiste et son idéologie. Il faut à tout prix acquérir l'indépendance de la Guadeloupe quitte à adopter la manière forte. C'est ainsi que le GLA et l'ARC entreront dans cette vague de violence dite politique afin de signaler au gouvernement français leurs positions et revendication quant au devenir institutionnel de la Guadeloupe. Luc Reinette s'exprime d'ailleurs à ce sujet

Mes parents sont venus en 68, un an après les événements de 67, j'étais hors de la Guadeloupe mais j'étais informé. Arrivé en Guadeloupe en 68, je découvre mon pays dans une situation extraordinaire dans la mesure où il y a une chape de silence qui s'est posée sur la Guadeloupe. La peur est toujours là parce les événements sanglants ont fortement marqué la population. Je retourne sur les lieux où se sont déroulés les différents affrontements; en tant que jeune j'ai fait une sorte de pèlerinage. Je ressens une forte tension entre les gendarmes et la population. De nombreux Guadeloupéens ont été assassinés sans raison, sans défense. De ce moment-là, avec d'autres, nous avons décidés de rendre aux Français la monnaie de leur pièce. C'est comme cela que, plus tard, vont naître le GLA puis l'ARC (Entrevue Reinette, 2017).

Mis à part le GLA et l'ARC, l'UPLG (Union populaire pour la libération de la Guadeloupe) établira un champ d'actions favorisant ainsi les chances d'accéder à l'indépendance. D'ailleurs, le type d'actions menées par l'UPLG (en faveur de négociations) est en opposition avec ceux du GLA et de l'ARC (actions armées).

Un mois plus tard, en Guadeloupe, le 1^{er} décembre [1978], l'Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe (UPLG) est fondée. Son mot d'ordre est net : On sel pèp, on sel chimen, on sel owganizasyon⁵⁵. L'UPLG va être particulièrement active dans le monde agricole, syndical et chez les enseignants. Elle vise à travers une « révolution nationale démocratique », la création d'un État guadeloupéen dirigé par un pouvoir populaire. Elle a son journal, Jakata, paru pour la première fois en décembre 1977. Elle dit n'être ni un parti d'avant-garde, ni un front, mais une organisation politique qui considère les assimilationnistes, de droite ou de gauche comme ennemis du peuple guadeloupéen (Guillerm, 2017).

⁵⁵ Un seul peuple, un seul chemin, une seule organisation (en créole).

Intéressons-nous au GLA. Le Groupe de Libération Armée apparaît en 1979 et s'inscrit dans la continuité du GONG comme nous le relate Luc Reinette

Le GLA, Groupe de Libération Armée, a pris naissance en 1979. Nous sommes dans une continuité, une filiation avec le GONG. Notre première filiation est de 1802. Ces combattants nous ont laissés un message et je reprends souvent ce message de Delgrès qui, avant de se faire sauter sur l'habitation d'Anglemont à Matouba [Basse-Terre] : « nos noms survivront sur l'océan des âges, d'autres que nous viendront après qui plus heureux conquerront, eux, cette liberté que fait qu'entrevoir ». Ce message, nous l'avons reçu : nous nous sentions légitimement les héritiers et ceux qui étaient chargés de poursuivre le combat. 1967, c'est le sentiment qui nous avons été maltraités (nous le peuple guadeloupéen), assassinés, emprisonnés et nous étions sans défense. D'où la nécessité d'envisager une forme de lutte armée, clandestine pour frapper les différentes représentations de la présence française dans notre pays. D'où la naissance du Groupe de Libération armée en 1979 qui commence à être connu à partir des années 1980 (Entrevue Reinette, 2017).

En effet, le GLA ne va pas tarder à se manifester. Dès 1980, une lutte sans merci s'engage entre le groupe indépendantiste-nationaliste et le gouvernement français

La première opération du Groupe de Libération Armée vise un homme politique blanc créole. Elle a lieu le 6 mars 1980, à 8h30, rue Achille-René-Boisneuf, à Pointe-à-Pitre. Un inconnu tente d'assassiner le conseiller général UDF⁵⁶ Raymond Viviès, en tirant au pistolet 5/5 une balle en direction du crâne. Touché à la tempe droite, Raymond Viviès l'a échappé belle. Le GLA revendique l'attentat par un coup de téléphone à FR3⁵⁷ Guadeloupe. « Une fraction importante de notre peuple a été traumatisée et vit dans une sorte de coma : pour l'en sortir, il faut créer le choc salutaire. La lutte armée, qui est d'abord le fait d'une minorité, doit devenir progressivement l'affaire du peuple tout entier qui, organisé et conscient, prendra les armes pour écraser l'ennemi et ensuite réaliser son destin national » (Guillerm, 2007).

⁵⁶ Union pour la démocratie française.

⁵⁷ France 3, chaîne de télévision française.

D'ailleurs, la détermination du GLA est sans appel en analysant le courrier adressée au journal *Le Monde* datant de décembre 1980 : « les « Français » sont invités à plier bagages et, au 31 décembre 1980, ceux qui n'auront pas quitté la Guadeloupe seront considérés comme « ennemis objectifs du peuple guadeloupéen » (Guillerm, 2007).

Luc Reinette, membre actif du GLA explique l'objectif principal du groupe indépendantiste-nationaliste guadeloupéen : « l'objectif c'est d'obliger, à terme, le gouvernement français à négocier sur l'évolution statutaire du pays » (Reinette, 2017). Le GLA opéra de façon spectaculaire durant les années 1980 créant ainsi une tension palpable et alimentant inquiétudes et interrogations auprès du gouvernement français. Le GLA apparaît comme une organisation nationaliste hors du commun : la lutte armée, la violence politique caractérisent cette organisation. L'année 1980 sera l'année du GLA. Elle fut marquée par de nombreux attentats non seulement en Guadeloupe, à la Martinique mais aussi en France.

À la suite de cette tentative de kidnapping, Luc Reinette et ses camarades de lutte seront arrêtés puis libérés quelques mois plus tard, sous contrôle judiciaire. Très vite, Luc Reinette reprend du service en créant le MPGI⁵⁸. Succédant au GLA, ce parti s'inscrit dans la continuité idéologique, le 27 mai 1982 est la date officielle de sa création (Guillerm, 2007). Le MPGI est une menace pour les autres groupes indépendantistes : d'ailleurs l'on constate une certaine distension entre les différents partis indépendantistes guadeloupéens.

Le MPGI ne pose pas l'indépendance comme une fin en soi, mais comme un commencement. Quel État pour la Guadeloupe? Quelle économie? Sans condamner la violence révolutionnaire, il s'agit de défendre un projet de société de type socialiste spécifique à la Guadeloupe, assorti d'un plan de

⁵⁸ Mouvement Pour une Guadeloupe Indépendante.

développement économique qu'il veut établir en concertation avec le peuple. En se plaçant sur le terrain politique le MPGI va concurrencer ouvertement l'UPLG et le PCG⁵⁹. Ses membres se défendent de tout sectarisme, précisant même qu'ils ne sont ni maoïste, ni albanais, ni adeptes de Le Duan ou Pol Pot (Guillerm, 2007).

Henri Bernard, membre de la direction du MPGI s'explique en ces termes

L'histoire du peuple guadeloupéen, c'est l'histoire d'un individu, un peuple qui cherche à sortir de la domination (...). Le MPGI n'exclut aucune forme de lutte et tient pour responsable, tous les désordres qui ont lieu actuellement en Guadeloupe, le gouvernement français et sa politique (INA, 1985).

Lors d'une interview réalisée en 1985, une question simple mais essentielle est posée à Mr Bernard. S'agissant de savoir si le MPGI participe aux attentats, la réponse de Mr Bernard est la suivante : « Le MPGI c'est un parti politique. Comment un parti politique, qui n'est pas un parti militaire, peut participer aux attentats? C'est une provocation! » (INA, 1985). D'ailleurs, le journaliste rajoute une autre question, lourde de sens, à savoir s'il est possible d'accéder à l'indépendance sans l'utilisation de la violence. Mr Bernard répond en ces termes : « L'histoire nous dira mais je crois qu'aucun mouvement de libération nationale ne s'est fait sans l'entrée en scène effective de la violence » (INA, 1985).

L'ARC ne tardera pas à faire parler d'elle.

⁵⁹ Parti communiste guadeloupéen.

3.3.2.2. L'ARC : Alliance Révolutionnaire Caraïbe

Apparu en 1983 à la suite de la dissolution du GLA, l'objectif de l'ARC reste le même : l'accession à l'indépendance des départements français de la Caraïbe. L'ARC, ayant à sa tête Luc Reinet, ne tardera pas à entrer en scène. Le 28 mai 1983 annonce la première opération « nuit bleue » de l'ARC (Guillerm, 2007; RCI, 2017).

L'ARC se manifestera tant en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique mais aussi en France. En voici une liste non exhaustive :

Dans la nuit du 22 au 23 juin, l'ARC provoque quatre explosions à Paris, dont celle du Musée des arts océaniques et africains. Elle réclame la libération de six activistes emprisonnés en Guadeloupe [...]. Le 21 Juillet, un incendie détruit la surface commerciale Jarry Cash. Une bombe incendiaire intacte est retrouvée le lendemain matin devant le supermarché Mammouth [...]. Le 5 septembre, un attentat signé de l'ARC échoue au centre spatial de Kourou⁶⁰. L'Alliance revendique aussi les dégâts survenus à la DDE de Cayenne le 26 août (Guillerm, 2007).

Il convient de noter également, plus au sud de la Caraïbe, un coup d'État s'opéra à la Grenade : Maurice Bishop, fut tué le 19 octobre 1983 par son vice-Premier ministre Bernard Couard (Guillerm, 2007). Cet événement est d'une grande importance car elle reflète l'échec du mouvement indépendantiste dans la Caraïbe. En effet, avec l'aide des États-Unis et de la France (et plus particulièrement de la Guadeloupe), le régime de Bishop ne durera pas : les espoirs des indépendantistes dans ce coup d'État sont réduits à néant.

Les diverses opérations menées par l'ARC se poursuivent durant les années 1980 alertant de plus en plus les autorités françaises. À cette époque, Luc Reinet est

⁶⁰ En Guyane française.

activement recherché par les autorités françaises et pendant ce temps, les membres de l'ARC sont arrêtés un par un. Le temps des négociations est alors arrivé.

À partir de 1984, le gouvernement français entrera en contact avec les membres de l'ARC, également ceux qui sont en fuite, Luc Reinette y compris. Ces négociations seront secrètes

Il y a eu des négociations entre nous, membres de l'ARC, et le gouvernement français en 1984 (...). J'ai reçu personnellement des envoyés de l'État français par deux fois et ont été reçu par notre organisation alors que nous étions recherchés (nous étions en marronage). Nous avons rencontrés Christian Charrière-Bournazel⁶¹ représentant la France dans les négociations. Ils nous ont laissés entendre que le gouvernement français n'était pas opposé à ce que nous puissions entrer en négociations. Nous avons dit que ces négociations ne devaient pas se faire qu'avec nous mais avec d'autres organisations comme le PCG et l'UPLG (Reinette, 2017).

Ces négociations laissent cependant apparaître les nombreuses frictions déjà présentes entre les groupes nationalistes guadeloupéens qui se solderont par la mort de quatre militants indépendantistes⁶². Après les deux premières rencontres entre les représentants du gouvernement français et l'ARC, la troisième devait avoir lieu fin juillet. Luc Reinette s'en explique

L'UPLG était, à l'époque, la mieux implantée aussi bien en Guadeloupe qu'en France. Elle avait fait passer un mot d'ordre : un seul peuple, une seule organisation. Ils ne toléraient pas qu'à côté d'eux, d'autres personnes puissent se battre, quel que soit les moyens adoptés par ces organisations. Il y a eu souvent des conflits entre le MPGI (organisation politique) et l'UPLG [...]. Le 24 juillet, 1984, il y a 4 militants de UPLG qui meurent en posant des bombes; ces bombes étaient destinées à casser les négociations. Nous avons invité le PCG à participer aux négociations qui a répondu favorablement. L'UPLG n'a pas répondu mais en posant des bombes en ce 24 juillet pour faire croire qu'il

⁶¹ Avocat et représentant du ministre Roland Dumas, ministre des Relations extérieures de 1984 à 1986.

⁶² Deux morts à Basse-Terre et deux morts à Pointe-à-Pitre

s'agissait des membres de l'ARC qui sont contre le processus des négociations [...]. En réalité, il n'y avait aucune divergence d'analyse au sein de l'ARC mais l'UPLG voulant être la seule organisation, ne voulait pas venir aux négociations comme invité. Elle voulait être le centre [...] (Reinette, 2017).

D'ailleurs, à la suite de cet évènement, les négociations furent interrompues

Au départ, la France n'a pas compris ce qui s'était passé. Les négociations ont été interrompues parce qu'ils ont pensés qu'il y avait divergence au sein de l'ARC. En réalité, aucun membre de l'ARC n'a fait d'attentat. Parmi les 4 membres de l'UPLG décédés, il y avait quelqu'un de très connu, au niveau international, c'était Jacques Berthelot (architecte de renommé international). Les négociations ont capoté après la mort de ces militants de l'UPLG (Reinette, 2017).

Pour Luc Reinette, c'est la « précipitation » qui a entraîné la mort de ces 4 militants. Selon lui, la pose de ces bombes était un stratagème pour contremander toute négociations avec les services français (Entrevue Reinette, 2017).

À la suite des évènements, Luc Reinette et ses compagnons étaient toujours en marronage et furent arrêtés en novembre 1984 à Grenade. De novembre 1984 à juin 1985, une série de procès de déroule au tribunal de Pointe-à-Pitre où Luc Reinette sera condamné à plus de 30 ans de prison (peines successives) : « J'ai eu presque plus de prison que Mandela! » (Entrevue Reinette, 2017). En juin 1985, alors emprisonné à Basse-Terre, accompagné de trois de ses camarades, ils s'évadent : de 1985 à 1987, les opérations de l'ARC continuent en Guadeloupe qui seront dirigés depuis l'extérieur par Luc Reinette et ses camarades : « Nous décidons de partir en Amérique du Sud, en Guyana, pour poursuivre la lutte à l'extérieur et créer un gouvernement provisoire guadeloupéen en Guyana » (Entrevue Reinette, 2017).

Cependant, l'aventure tourne court

La Guyana qui avait accepté de nous recevoir ne nous a pas reçu [...]. Nous sommes partis vers le Suriname⁶³ pour demander l'asile politique. Mais le gouvernement du Suriname a préféré nous livrer à la France pour changer les relations et obtenir un certain nombre d'avantages politiques et économiques [...]. Nous sommes repartis et nous avons atterris à Saint-Vincent et le lendemain matin, l'auberge était encerclée par des policiers de Saint-Vincent qui nous ont emmenés à l'aéroport, le 21 juillet 1987. Nous avons été ramenés en Guadeloupe et expédiés en France quelques jours après (Reinette, 2017).

De 1987 à 1989, Luc Reinette sera emprisonné (où il entamera une grève de la faim suite à l'arrestation de certains militants indépendantistes à Port-Louis en Guadeloupe) puis amnistié et libéré en juillet 1989 par François Mitterrand (avec l'aide de Michel Rocard mais aussi les familles et compagnons de lutte).

À cette amnistie, il est explicité que les membres de l'ARC s'engagent à renoncer à la lutte armée. Il ne renonce cependant pas à la lutte pour l'indépendance.

L'ARC est mort ainsi que le GLA et tout autre parti indépendantiste armée. Mais alors, que reste-t-il du mouvement indépendantiste ?

L'année 1990 annonce la mort mais aussi un renouveau du mouvement indépendantiste, la lutte armée n'est plus d'actualité mais l'idéologie reste la même.

3.3.3 Le mouvement indépendantiste-nationaliste guadeloupéen en 1990 : entre déclin et renouveau

Qu'est ce qui pourrait expliquer le déclin du mouvement indépendantiste en Guadeloupe ? Luc Reinette semble y tenir une explication

⁶³ À l'époque en désaccord avec la France.

Quand on dit déclin, on peut penser que c'est définitif. Je dirais qu'il y a un reflux du mot indépendantiste. Je n'ai pas les explications précises sauf une : en 1989, nous avons eu Hugo⁶⁴ et peu de gens, dans l'analyse de notre institution politique, intègre ce phénomène. Hugo a causé un traumatisme terrible en Guadeloupe, la Guadeloupe a été dévastée. Pendant plusieurs années, la Guadeloupe a peiné à se remettre debout et beaucoup de Guadeloupéens n'étaient pas assurés. La plupart des assurances ont joué le jeu et ont indemnisés ceux qui n'étaient pas assurés. La France a porté un soutien matériel conséquent et je crois que le traumatisme d'Hugo nous a fait reculer car beaucoup de gens ont pu dire : « Heureusement que la France est là! ». Il était très difficile au lendemain d'Hugo de parler d'indépendance; ce n'est pas un propos qui pouvait être discuté. Pour moi, je situe cette période-là comme étant le point d'orgue du reflux des organisations indépendantistes (Reinette, 2017).

Il est force de constater une faible littérature concernant les raisons possible du déclin du mouvement indépendantiste en Guadeloupe mais il est certain qu'après le passage du cyclone Hugo en 1989, les mouvements indépendantistes sont restés en retrait : « Nous avons décidés une trêve quasi unilatérale après Hugo » comme le martèle en 1991 Rosan Mounien, secrétaire générale de l'UGTG de l'époque (Libération, 1999). La situation économique de la Guadeloupe est lourdement touchée : en effet, et ce pendant plusieurs années, le système socio-économique guadeloupéen tardera à se relever des conséquences du passage d'Hugo malgré l'intervention du gouvernement français (Koussoula-Bonneton, 1994). Évalué à 4 milliard de francs français à l'époque, les dégâts matériels causés par Hugo laisseront des traces dans le secteur primaire, secondaire et tertiaire (Koussoula-Bonneton, 1994). Dans le secteur primaire, c'est le secteur agricole – la banane - qui fut le plus durement touché (capital végétal et récolte détruits à 100%). La production de canne à sucre fut également impactée par le passage d'Hugo; ce fut le cas pour le reste des activités agricoles telles

⁶⁴ L'ouragan Hugo frappa la Guadeloupe le 16 septembre 1989. Classé catégorie 5, les dégâts furent considérables : toitures arrachées, de nombreuses personnes sinistrées et sans-abris. L'on dénombre 11 victimes.

que la pêche ou encore l'élevage. Au niveau du secteur secondaire, l'industrie, l'artisanat, le port ainsi que le secteur du BTP⁶⁵ ont été fortement touchés. Enfin, le secteur tertiaire regroupant le tourisme, le commerce, l'éducation, l'hygiène et la santé ont été fortement touchés. Par exemple, au niveau de l'éducation, certains établissements scolaires furent détruits rendant l'acquisition des connaissances difficile. On parle même d'échecs scolaire et de conséquences grave quant à la scolarité et l'équilibre psychique des enfants affectés (Koussoula-Bonneton, 1994).

Les indépendantistes décident de revenir à la charge quelques mois plus tard en participant à des élections comme ce fut le cas de l'UPLG (Libération, 1999). L'aide de France fut considérable durant les semaines et mois qui ont suivis la catastrophe, mais ceci fut perçu par les indépendantistes comme une menace pour le bien de la Guadeloupe. En reprenant l'expression d'Aimé Césaire, un « génocide par substitution » se mettait en place. Déjà évoqué lors du BUMIDOM, l'arrivée massive de Métropolitains de race blanche vers les Antilles françaises s'accompagnant, en contrepartie, de l'exode massive de milliers de Guadeloupéens et Martiniquais vers la France représente une tarasque pour l'avenir de la Guadeloupe (Libération, 2009).

Cependant, pour Luc Reinette rien n'est perdu

Il peut se trouver des situations, demain, qui pourront mobiliser les Guadeloupéens puisque tout le monde note aujourd'hui la question de l'autonomie. A partir du moment où il y a un frémissement envers l'autonomie, qui est un changement statutaire, nous pensons qu'il y a des perspectives demain pour l'indépendance [...]. Nous ne sommes pas aussi nombreux qu'avant mais nos idées sont toujours aussi fortes. Même si nous ne sommes pas majoritaires, la question de l'indépendance revient toujours à l'ordre du jour et ça c'est fondamental (Entrevue Reinette, 2017).

⁶⁵ Bâtiment et travaux publics.

À partir des années 1990, le mouvement indépendantiste-nationaliste guadeloupéen apparaîtra sous une autre forme. Beaucoup plus politisée. La lutte armée n'est plus au goût du jour mais l'idéologie reste la même.

En 1998, Luc Reinette fonde le KLGN (Konvwa pou Libérasyon nasyonal Gwadeloup⁶⁶). Tout comme le MPGI, l'ARC ou encore le GLA, la participation aux élections lui est interdite (Guillerm, 2007).

La question statutaire concernant la Guadeloupe est toujours en débat, où de nombreuses consultations à partir des années 2000 furent mis en place pour répondre aux maux de la population.

À 350 ans, les Antilles françaises sont des pays jeunes; la quête identitaire s'explique certainement, en partie au moins, par cette jeunesse. Citoyenneté octroyée depuis 1848, département depuis 1946, région depuis 1983, la République a placé ses structures de pays développé sur une société en retard de développement. C'est avant tout cela qu'on accuse le département. Le statut départemental d'outre-mer a-t-il été totalement exploité ou bien est-il en bout de course? Si une partie de la population se pose encore ces questions et que le gouvernement reste dans le cadre départemental, d'autres les ont déjà évacués (Guillerm, 2007).

Pour Luc Reinette, le statut actuel de la Guadeloupe ne permet d'envisager une évolution économique possible. Selon lui, la seule manière d'obtenir l'indépendance réside dans la réparation pécuniaire suite à la traite négrière.

Nous militons depuis 1992 au sein d'une structure qui s'appelle le CIPN⁶⁷ pour que nos pays puissent bénéficier de réparations liées à la déportation et à la traite de l'esclavage [...]. On ne veut pas être indépendant sans les réparations. Faisons un parallèle avec les Allemands : pendant des décennies, l'Allemagne a payé des milliards et des milliards de dollars à la fois aux associations juives et l'État juif en guise de réparations. Mais la vraie question c'est : est-ce que

⁶⁶ Convoi pour la libération nationale de la Guadeloupe en créole.

⁶⁷ Comité international du peuple noir.

nous noirs, nous avons droit aux réparations ? C'est ça la vraie question! Tôt au tard, il faudra qu'on mette les Français face à leurs contradictions. Simplement, il faut que nous soyons déterminés, que nous soyons combattifs et que nous soyons résolus c'est-à-dire dans la durée (Entrevue Reinette, 2017).

Élie Domota, secrétaire général de l'UGTG ne désespère pas. Pour lui, l'indépendance est inévitable

Au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, au nom du droit à la vie, à exister, il faut prendre notre destin en main. Et nous, ce n'est pas la couleur de peau qui fait notre différence mais notre culture! Et nous, nous avons le droit d'exister et nous nous battons pour que la Guadeloupe devienne un jour une nation libre et indépendante. Nous devons sortir du syndrome de l'affranchi pour passer au stade de nèg mawon, fô nou kaskod⁶⁸ ! Un jour ou l'autre, la Gwadeloup ké vinn indépendan ! (Domota, 2017).

Les différentes tentatives menées par les groupes indépendantistes furent un échec. Peu de Guadeloupéens se prononcent désormais en faveur d'une indépendance. Le traumatisme causé par le cyclone Hugo a changé les perspectives d'avenir des Guadeloupéens et les groupes indépendantistes le ressentirent.

Bien que le mouvement indépendantiste, sous sa forme la plus active, ait disparu, l'idéologie reste très présente au sein de la vie politique guadeloupéenne. Les diverses évolutions institutionnelles mises en place par la France laisse apparaître une certaine volonté de donner un peu plus d'autonomie aux Antillais. Toutefois la réalité semble être tout autre.

De plus en plus, de nombreux politiciens militent en faveur de l'autonomie de la Guadeloupe pour régler notamment les diverses problèmes politiques et surtout

⁶⁸ Être rebelle, l'esprit libre.

économiques que la Guadeloupe connaît depuis quelques années, surtout depuis 1946 avec la loi de départementalisation.

Les militants en faveur de l'indépendance, tout en restant réaliste, sont persuadés que la Guadeloupe parviendra à accéder à l'indépendance un jour ou l'autre.

L'avenir nous le dira.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce mémoire a eu pour objectif d'analyser la problématique nationale en Guadeloupe et la relation entre le premier département français d'outre-mer avec la France Hexagonale. En effet, depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, les promesses attendues concernant une revalorisation économique et sociale de la Guadeloupe s'est fait attendre laissant place à de nombreux mécontentements et désillusions auprès de la population locale.

À la question « la loi de départementalisation du 19 mars 1946 peut-elle être considérée comme une nouvelle forme de politique coloniale adoucie ou comme une forme de politique assimilationniste contrôlée par l'État français ? », une méthode dite exploratoire et qualitative fut nécessaire pour répondre au mieux à la question de recherche. De ce fait, trois grands chapitres sont ressortis de ce mémoire : la première faisant un bon historique dans la compréhension et l'apparition des mouvements indépendantistes en Guadeloupe vers le 19^e siècle ainsi qu'une analyse de la France en situation coloniale, la deuxième établissant une analyse profonde de la politique française à l'égard de la Guadeloupe concernant la question nationale et enfin, la troisième et dernière partie, se montrant beaucoup plus descriptive, sur la montée des mouvements indépendantistes (début 1950), son apogée (1980-1985) et le déclin des mouvements indépendantistes guadeloupéens (début 1990). Bien que le mémoire reprenne les travaux de certains auteurs concernant la question nationale et la départementalisation en Guadeloupe, ce mémoire s'inscrit dans une analyse réflexive du statut institutionnel de la Guadeloupe depuis son passage de statut de colonie à celui de département.

Pour comprendre la problématique nationale guadeloupéenne, il convient de vulgariser l'histoire : il s'agit d'établir une analyse historique du mouvement indépendantiste, analyse qui semble être mise de côté (Nonm, 2006). L'on constate au travers du premier chapitre que, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, le mouvement indépendantiste ne fait pas son apparition vers les années 1950, mais beaucoup plus tôt : début 19^e siècle. Ayant connu une première abolition de l'esclavage en 1794, la Guadeloupe accompagnée de Saint-Domingue (actuel Haïti) furent les seules îles caribéennes à connaître cette soif de liberté tant recherchée par les esclaves. Cependant, sous l'égide de Napoléon Bonaparte, la Guadeloupe connaîtra une deuxième période d'esclavage en 1802 et prenant fin (et ce de façon définitive) en 1848. Saint-Domingue ne connaîtra pas cette deuxième période d'esclavage puisqu'elle vaincra les troupes françaises et deviendra la première République noire libre le 1^{er} janvier 1804 (Nonm, 2006). Ce constat historique nous permet, en s'appuyant sur les travaux de Balandier, Memmi, mais aussi Blérald, de comprendre le comportement de la France en situation coloniale ainsi que les stratégies adoptées pour se maintenir au sommet de la pyramide de l'impérialisme économique colonial (Hobsbawm, 1987). Ce premier chapitre s'accompagne des éclaircissements de Mr Gama (historien) nous permettant de comprendre les premiers balbutiements du mouvement indépendantiste guadeloupéen. D'ailleurs, il convient de souligner qu'au 19^e siècle nous ne parlons pas d'indépendantisme-nationaliste, mais d'une indépendance administrative avec la France. Cet indépendantisme-nationaliste verra le jour vers les années 1950 (Gama, 2017). La vulgarisation historique établit, il s'agissait d'éclairer le lecteur pour permettre une compréhension générale de ce mémoire. La méthode qualitative fut essentielle à la production de ce premier chapitre tant le nombre d'articles scientifiques traitant de l'impérialisme économique français existe.

Une fois l'analyse historique établie, il convient dans un deuxième chapitre de s'attarder sur la départementalisation et ses conséquences. En s'appuyant sur une vaste

littérature, cette deuxième partie avait pour but de comprendre l'importance du vote de la loi du 19 mars 1946, de ses attentes et de ses désillusions. En effet, ayant comme objectif de permettre un calquage administratif avec la France Hexagonale et un rattrapage socio-économique, Aimé Césaire (pourtant l'un des auteurs de projet) exprimera ses désillusions. Perçue comme un tremplin dans le processus de décolonisation, la départementalisation est de plus en plus perçue comme une nouvelle forme de politique coloniale (Césaire, 1961). L'application de la loi de 1946 se fait de plus en plus attendre laissant apparaître une vague de contestation tant au niveau de la population locale qu'au niveau des politiques et intellectuels. On ne parle plus désormais de politique décoloniale, mais d'une politique assimilationniste française. Cette départementalisation a non seulement des conséquences tant sur le plan socio-économique, politique, mais aussi culturel. On peut prendre le cas des langues régionales où le créole y est interdit dans les administrations publiques et les établissements scolaires (Bebel-Gisler, 1976). Comme le conclut cette deuxième partie, l'identité antillaise est multiple riche et complexe et la politique assimilationniste menée par la France au travers de la loi de 1946 met à mal la société guadeloupéenne dans son ensemble. La question identitaire se retrouve ainsi au cœur des débats permettant à la population guadeloupéenne de prendre conscience de ses racines; il ne s'agit plus d'affirmer l'origine unique des Guadeloupéens à l'Europe (nos ancêtres les Gaulois), mais de vulgariser l'existence des ancêtres d'origine africaine (mais aussi indienne, etc...). C'est ce leitmotiv que reprendront les mouvements indépendantistes dits nationalistes à partir des années 1950.

La troisième et dernière partie de ce mémoire s'est voulu beaucoup descriptif. L'objectif était d'apporter des faits historiques et témoignages de certains acteurs du mouvement indépendantiste-nationaliste guadeloupéen. Les années 1950 marquent l'apparition des mouvements indépendantistes-nationalistes tels que l'AGEG ou encore le GONG. L'on ne pouvait évoquer les années 1950 avec les événements de mai

1967 qui reste à ce jour l'un des événements les plus troublants de la société guadeloupéenne. Les années 1980-1985 traduisent l'apogée du mouvement indépendantiste guadeloupéen. Marqué par des attentats de forte intensité (et parfois de façon simultanée) tant en Guadeloupe qu'en Martinique, mais aussi à Paris, l'objectif pour les militants est de faire entendre à tout prix leurs revendications auprès du gouvernement français. Là encore, il s'agit ici d'analyser (sous forme de récit), la position et la stratégie du gouvernement français face à la montée et surtout face aux actions diverses des mouvements nationalistes guadeloupéens (Guillerm, 2007). Ce dernier chapitre se referme sur le déclin du mouvement nationaliste guadeloupéen : il ne semble pas y avoir d'explications concrètes, mais, comme le souligne Luc Reinette, les conséquences dues à l'ouragan Hugo ayant frappé durement la Guadeloupe en 1989 restent l'une des raisons les plus plausibles. En effet, la participation économique et financière dans le relèvement de la Guadeloupe suite à cette catastrophe naturelle majeure semble avoir conquis le peuple guadeloupéen estimant que sans cette aide directe, la Guadeloupe n'aurait pu se relever aussi rapidement (Reinette, 2017). Cependant, il ne faudrait pas parler ici de déclin du mouvement indépendantiste comme le rappelle Luc Reinette, mais plutôt le « reflux du mot indépendantiste » (Reinette, 2017). L'idéologie reste toujours vivante, l'action armée n'est plus d'actualité, mais le souhait de voir une évolution statutaire et institutionnelle de la Guadeloupe reste toujours aussi vif.

Les mouvements indépendantistes guadeloupéens restent, de nos jours, actifs sur la scène politique locale : on les retrouve beaucoup au niveau des syndicats tels que l'UGTG, mais, bien entendu, toute participation à quelque élection y est prohibée. La lutte en faveur de l'indépendance est toujours d'actualité. On peut le constater avec l'envoi d'une lettre à l'attention du comité spécial de la Décolonisation siégeant à l'ONU. Rédigée par Luc Reinette, l'objectif reste le même : demander la réintégration de la Guadeloupe sur la liste des pays à décoloniser (il ne faut pas oublier que la

Guadeloupe fut retirée de la liste des pays à décoloniser suite à la loi du 19 mars 1946 permettant son intégration pleine et entière à la France Hexagonale) (Médiapart, 2017).

L'année 2009 fut marquée par un soulèvement populaire sans précédent : réunissant plus de 50 organisations syndicales, le LKP (Liyannaj kont pwofitasyon⁶⁹) s'est réuni pour demander au gouvernement français une revalorisation des conditions de vie notamment en ce qui concerne la vie chère en Guadeloupe : il est clair que la problématique nationale n'a pas été évoquée durant ces trois mois de grève, mais tout ceci démontre qu'en dépit de la loi de départementalisation de 1946 ayant comme principal objectif une revalorisation socio-économique et un calquage administratif de la Guadeloupe sur la France Hexagonale, les différentes interventions juridiques et administratives apportées par Paris ne semblent pas avoir réglé les difficultés économiques, politiques et sociétales que rencontre la population guadeloupéenne.

À quelques milliers de kilomètres, la Nouvelle-Calédonie se prépare à un événement majeur : un référendum sera présenté à la population dans le cadre une évolution institutionnelle; l'année 2018 marquera, peut-être, le passage de la Nouvelle-Calédonie du statut de territoire d'outre-mer à celui de nation souveraine et indépendante. En effet, après, des années de lutte armées, la Nouvelle-Calédonie a réussi à faire partie des pays et territoires à décoloniser (et ce depuis 1988 après un retrait de la part de la France en 1947). Les Antilles françaises – la Guadeloupe – ne peuvent prétendre à une telle opportunité puisqu'elle fait partie intégrante de la France Hexagonale.

Derrière le mouvement indépendantiste, la question identitaire reste le leitmotiv de leur revendication. Avec la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la Guadeloupe fait partie des seules îles caribéennes à être sous domination française. Cette question

⁶⁹ Collectif contre l'exploitation outrancière en créole.

identitaire a motivé en grande majorité les Antilles françaises trouve écho auprès de ses voisins anglophones comme ce fut le cas pour Trinidad et Tobago : il s'agit du nationalisme culturel.

Au travers des mouvements indépendantistes caribéens, le nationalisme culturel semble avoir joué un rôle important dans le devenir des îles caribéennes tant sur le plan politique, économique que culturel.

Cette différence entre les Antilles françaises et le reste de la Caraïbe mérite ainsi une étude approfondie sur la question nationale caribéenne et ses conséquences.

ANNEXES

UQÀM | **Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains**

No. de certificat éthique: 2366

Date : 06-04-2018

AVIS FINAL DE CONFORMITÉ

Titre du projet : Décolonisation et indépendance: le nationalisme et la question identitaire aux Antilles françaises de 1950 à 1990

Nom de l'étudiant : Michelle Edwige Jeanne MARTINEAU

Programme d'études : Maîtrise en science politique

Direction de recherche : Issiaka MANDÉ

Objet : Fin du projet

Bonjour,

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 2) a bien reçu votre rapport éthique final et vous en remercie. Ce rapport répond de manière satisfaisante aux attentes du comité.

Merci de bien vouloir inclure une copie du présent document et de votre certificat d'approbation éthique en annexe de votre travail de recherche.

Les membres du CERPE 2 vous félicitent pour la réalisation de votre recherche et vous offrent leurs meilleurs vœux pour la suite de vos activités.

Cordialement,



Mouloud Boukala
Président du CERPE 2 : Facultés de communication, de science politique et droit et des arts
Professeur, École des médias

Groupe en éthique
de la recherche

EPTC 2: FER

Établissement de santé de la région de la Capitale-Nationale

Certificat d'accomplissement

Ce document certifie que

Michelle Edwige Jeanne Martineau

*a complété le cours : l'Énoncé de politique des trois Conseils :
Éthique de la recherche avec des êtres humains :
Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER)*

4 novembre, 2017

BIBLIOGRAPHIE

- Affergan, Francis (2002). Vers une anthropologie du postcolonialisme ? *Ethnologie française*. 32(4), 581-588. <http://dx.doi.org/10.3917/ethn.024.0581>
- Anderson, Benedict. *Imagined Communities*. Récupéré le 14 juillet 2017 de <https://www2.bc.edu/marian-simion/th406/readings/0420anderson.pdf>.
- Anselme, J-P. (2016, 27 mai). Guadeloupe, mai 1967, la répression sanglante. *Médiapart*. Récupéré le 30 janvier 2018 de <https://blogs.mediapart.fr/jean-pierre-anselme/blog/270516/guadeloupe-mai-1967-la-repression-sanglante>
- Armet, A (1982). Guadeloupe et Martinique : des sociétés « krazé » ? *Présence Africaine*. n°121-122 . <http://dx.doi.org/10.3917/presa.121.0009>
- Bairoch, P. (1988). Jacques Marseille. Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 43 (1), 144-147. Récupéré le 28 juillet 2017 de http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1988_num_43_1_283477_t1_0144_0000_003
- Balandier, G. *La situation coloniale : approche théorique*. Récupéré le 15 février 2017. http://classiques.uqac.ca/contemporains/balandier_georges/situation_coloniale_1951/situation_coloniale_1951_texte.html
- Bangou, H. (1985). Le parti socialiste français face à la décolonisation : de Jules Guesde à François Mitterrand : le cas de la Guadeloupe. Paris : Éditions l'Harmattan
- Bangou, H. (1988). *Les voies de la souveraineté : peuplement et institutions à la Guadeloupe (des origines à nos jours)*. Paris : Éditions Caribéennes.
- Bangou, H. (1997). *Aliénation et désaliénation dans les sociétés post-esclavagistes : le cas de la Guadeloupe*. Paris : Éditions l'Harmattan.
- Bebel-Gisler D. (1976). *La langue créole force jugulée : étude socio-linguistique des rapports de force entre le créole et le français aux Antilles*. Paris : Éditions l'Harmattan.
- Bebel-Gisler D. (1983). Corps, langage, pouvoir : lieux et enjeux dans les luttes de libération nationale en Guadeloupe. *Langage et société*. 26, 27-49. <http://dx.doi.org/10.3406/lsoc.1983.1966>

- Bernabé, J. (1992). De la négritude à la créolité : éléments pour une approche comparée. *L'Amérique entre les langues*, 28 (2-3), 23-38.
<http://dx.doi.org/10.7202/035878ar>
- Blérald, A-P. (1986). *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVIIe siècle à nos jours*. Paris : Éditions Karthala.
- Blérald, A-P. (1988). *La question nationale en Guadeloupe et Martinique*. Paris : Éditions L'Harmattan.
- Bonilla, Yarimar. (2012). « Le syndicalisme comme marronage : épistémologies du travail et de l'histoire en Guadeloupe ». in *Mobilisations sociales aux Antilles : Les événements de 2009 dans tous leurs sens*, sous la dir. de Jean-Claude William, Fred Reno et Fabienne Alvarez. Paris : Éditions Karthala
- Brieux J-J. (1966). La « Tricontinentale ». *Politique étrangère*. 1(31), 19-43.
<http://dx.doi.org/10.3406/polit.1966.2227>
- Bourdieu, I. (2005). *L'aliénation corse*. Paris : L'Harmattan
- Cahen, M. (1983). Corporatisme et colonialisme : approche du cas mozambicain, 1933-1979. I. Une genèse difficile, un mouvement squelettique. *Cahiers d'études africaines*, 23 (92), 383-417.
<http://dx.doi.org/10.3406/cea.1983.2236>
- Calvet, L-J. (2007). La (socio)linguistique au filtre de l'inventaire des langues du monde. Et quelques considérations sur ses rapports avec la sociologie. *Langage et société*. 3 (121-122), 259-273.
<http://dx.doi.org/10.3917/lis.121.0259>
- Césaire, A. (1961). Crise dans les départements d'outre-mer ou crise de la départementalisation. *Présence Africaine*, 1 (XXXVI), 109-111.
<http://dx.doi.org/10.3917/presa.036.0109>
- Césaire, A. (2004). Discours sur le colonialisme : suivi de Discours sur la Négritude. Paris : Présence Africaine.
- CGTN Africa (2014, 9 décembre). Faces of Africa : Kwame Nkrumah [Vidéo en ligne]. Récupéré à <https://www.youtube.com/watch?v=TMYP0iTcspNA>
- Chivallon, C. (2002). Mémoire antillaise de l'esclavage. *Ethnologie française*, 32 (4), 601-612. <http://dx.doi.org/10.3917/ethn.024.0601>
- Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes. *La France en face du problème colonial*. s.l. : s.é., s.d.
- Commission d'information et de recherche historique sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane, et de mai 1967 en Guadeloupe. (2016). Récupéré le 15 septembre 2017 de

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000717.pdf>

- Cooper, F. (2010). *Le colonialisme en question : théorie, connaissance, histoire*. Paris : Éditions Payot & Rivages
- Cooper, F. & Stoler, A L. (2013). *Repenser le colonialisme*. Paris : Éditions Payot & Rivages
- Cottias, M. le silence de la Nation. Les « vieilles colonies » comme lieu de définition des dogmes républicains (1848-1905). In : *Outre-mers*, 90 (338-339), 21-45. <https://doi.org/10.3406/outre.2003.4012>
- Creoleways (2014). Antilles : le « génocide par substitution », un accès de fièvre nationaliste d'Aimé Césaire ? Récupéré le 23 mars 2018 de <https://creoleways.com/2014/09/16/antilles-le-genocide-par-substitution-un-acces-de-fievre-nationaliste-daime-cesaire/>
- Crusol, J. (1975). Quelques aspects économiques de la départementalisation aux Antilles. *Caribbean Studies*, 15 (1), 20-31. Récupéré le 18 octobre 2017 de <http://www.jstor.org/stable/25612672>
- Daily, A. (2011). *Staying French : Martiniquans and Guadeloupeans between empire and independence, 1946-1973*. (Mémoire de thèse). University of New Jersey. Récupéré de ProQuest Dissertations & Theses. UMI3475017.
- Daniel, J. (2002). L'espace politique aux Antilles françaises. *Ethnologie française*, 32 (4), 589-600. Récupéré le 16 janvier 2017 de <http://www.jstor.org/stable/40990498>
- De la réalité coloniale à la réalité nationale aux Antilles (1962). *Présence Africaine* 3b (XLIII), 229-245. <http://dx.doi.org/10.3917/presa.043.0229>
- Descamps, H. (1981). *La politique aux Antilles françaises de 1946 à nos jours*. Paris : Librairie générale de jurisprudence.
- Diouf, Mamadou. (1999). « Postcolonialité et artifice de l'histoire. Qui parle au nom du passé 'indien' ». Dans *L'historiographie indienne en débat : Colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*, sous la dir. De Mamadou Diouf. Paris : Éditions Karthala.
- Ducosson, D. J. (2007). Un nationalisme de parade en Guadeloupe. *Esprit*, 2, 98-104. <http://dx.doi.org/10.3917/espri.0702.0098>
- Dumont, Jacques (2010). La quête de l'égalité aux Antilles : la départementalisation et les manifestations des années 1950. *Le Mouvement Social*. 230, 79-88. <http://dx.doi.org/10.3917/lms.230.0079>

- Elisabeth, Léo (2010). Départementalisation adaptée 1958-1960 : « une espèce d'autonomie ». *Outre-mers*. 68 (369), 75-96.
<http://dx.doi.org/10.3406/outre.2010.4490>
- Esco Guthrie, C. (1990). Reviewed Work (s): The French sugar business in the Eighteenth century by Robert Louis Stein. *Technology and Culture*, 31 (1), 174-177. Récupéré le 17 octobre 2017 de <http://www.jstor.org/stable/3105789>
- Fanon, F. (1961). *Les damnés de la Terre*. Paris : Éditions François Maspero
- Fanon, F. (1975). *Peau noire, masque blanc*. Paris : Éditions du Seuil
- Farrugia, L. (1967). Autonomie pour la Guadeloupe. Paris : Éditions Montélimar
- Farrugia, L. (1967). Le fait national guadeloupéen. Paris : s.é.
- Faure C. (réal.) (2018). *Le rêve français*. France : France Zobda et Jean-Lou Monthieux
- Gama, R. et Sainton, J.-P. (1985). Mé 67 : mémoire d'un événement. Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) : Société Guadeloupéenne d'Édition et de Diffusion
- Gamess, T. (2002). La loi de départementalisation du 19 mars 1946 : un tournant dans l'exécutif de la Martinique (Mémoire de maîtrise). Faculté des Sciences Juridiques, politiques et sociales de Lille. Récupéré de edoctorale74
http://edoctorale74.univ-lille2.fr/fileadmin/master_recherche/T_1_chargement/memoires/politique/gamesst02.pdf
- Girard, R. (1979). Pour un sursaut guadeloupéen. Paris : Éditions l'Harmattan.
- Gottin, K. (2008). À travers le miroir : la départementalisation, paravent de l'impérialisme culturel français chez René Ménil. *International journal of Francophone Studies*, 11 (1/2), 211-227. <http://dx.doi.org/10.1386/ijfs.11.1>
- Guerin, D. (1956). Un futur pour les Antilles ?. *Présence Africaine*. 2 (VII), 20-27.
<http://dx.doi.org/10.3917/presa.9562.0020>
- Guillerm, François-Xavier. (2007). *(In)dépendance créole*. Pointe-à-Pitre : Éditions Jasor
- Harguindeguy, J.-B. & Cole, A. (2009). La politique linguistique de la France à l'épreuve des revendications ethnoterritoriales. *Revue française de science politique*. 5 (59), 939-966. <http://dx.doi.org/10.3917/rfsp.595.0939>
- Hobsbawm, E. (1987). *L'ère des empires 1875-1914*. Paris : Librairie Arthème Fayard
- INA (1985, 17 octobre). *Résistances : Guadeloupe*. [Vidéo]. Récupéré le 30 janvier 2018 de <http://www.ina.fr/video/CAB85108193>

- Institut Charles-de-Gaulle (1988). *Brazzaville Janvier-Février 1944 : aux sources de la décolonisation. Colloque organisé par l'Institut Charles-de-Gaulle et l'Institut d'Histoire du Temps présent les 22 et 23 mai 1987*. Paris : Librairie Plon.
- Jalabert, L. (2010). Les mouvements sociaux en Martinique dans les années 1960 et la réaction des pouvoirs publics. *Études Caribéennes*.
<http://dx.doi.org/10.4000/etudescaribeennes.4881>
- Jaote-Kaleo B. A. (2013). La différence conceptuelle entre la négritude, l'antillanité et la créolité. *European Scientific Journal*, 9 (5). Récupéré le 20 octobre 2017 de <http://eujournal.org/index.php/esj/article/viewFile/801/837>
- Jojo971 (2013, 8 avril). Une histoire de l'Outre-mer [Vidéo en ligne]. Récupéré à <https://www.youtube.com/watch?v=WJasr2lWYqA>
- Kemdijo, C. (2008). Imaginaires de la départementalisation : les dépendances en miroir. *International journal of Francophone Studies*, 11 (3), 345-364.
<http://dx.doi.org/10.1386/ijfs.11.3.345/1>
- Lavenaire, M. (2017). *Décolonisation et changement social aux Antilles françaises. De l'Assimilation à la « Départementalisation » ; socio-histoire d'une construction paradoxale (1946-1961)*. (Mémoire de thèse). Université des Antilles. Récupéré de L'Archive ouverte pluridisciplinaire. TEL-01675708.
- Le Monde diplomatique : Manière de Voir (octobre-novembre 2017). Cuba : Oragan sur le siècle. *Le Monde diplomatique* (France), p. 98.
- Le procès des guadeloupéens : dix-huit patriotes devant la Cour de sureté de l'État français (19 février – 1er mars 1968)*.(1969). Paris : Éditions l'Harmattan
- Lebic, I. (1993). Les kanak face au développement : la voie étroite. Grenoble / Agence de développement de la culture kanak
- Lemoine, M. (1982). *Le Mal Antillais : leurs ancêtres les gaulois*. Paris: Éditions l'Harmattan.
- Marcel Manville, 1922-1998. Infatigable avocat de la cause du Tiers Monde. *Présence Africaine*. 2 (158), 167-170.
<http://dx.doi.org/10.3917/presa.158.0167>
- Marseille, J. (1984). Colonisation, décolonisation et capitalisme (1880-1960). *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4, 39-48.
<http://dx.doi.org/10.3406/xxs.1984.1715>
- Martineau M. (2017, 29 décembre). Entrevue avec Elie Domota.
- Martineau M. (2017, 29 décembre). Entrevue avec Raymond Gama.
- Martineau M. (2017, 30 décembre). Entrevue avec Luc Reinette.

- Memmi, A. (1973). *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur et d'une préface de Jean-Paul Sartre*. Paris : Éditions Payot.
- Mérimon, J. (2017). *Autopsie politique du massacre de mai 1967 : la Guadeloupe entre violence, terreur et résistance*. Pointe-à-Pitre : Éditions Jasor
- Merle, I. (2004). Les Subaltern Studies. Retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale. *Genèses*. 3 (56), 131-147. <http://dx.doi.org/10.3917/gen.056.0131>
- Mouvman Nomn. (2006). De l'émergence d'une conscience politique authentiquement guadeloupéenne : l'insurrection d'octobre 1081 en Guadeloupe (faits, conséquences et portée). Montréal : Mouvman Nomn
- Nesbitt, N. (2007). Departmentalization and the Logic of Decolonization. *L'Esprit Créateur*, 47 (1), 32-43. <http://dx.doi.org/10.1353/esp.2007.0026/>
- Odin, P. (2014). Se syndiquer pour l'indépendance : quelques remarques à propos de l'Union générale des travailleurs de la Guadeloupe. *Savoir/Agir*. 27(1), 63-70. <http://dx.doi.org/10.3917/sava.027.0063>
- Rauzduel, S-C. (1995). Les Dom-Tom : Enjeux Stratégiques pour la France. *Caribbean Studies*, 28 (2), 304-325. Récupéré le 01 septembre 2018 de <https://www.jstor.org/stable/25613309>
- RCI.fm (2017). Tranches d'histoires : les « Nuits Bleues » en Guadeloupe, une série d'attentats à la bombe. Récupéré le 15 janvier 2018 de <https://www.rci.fm/infos/societe/tranches-dhistoires-les-nuits-bleues-en-guadeloupe-une-serie-dattentats-la-bombe>
- Saïd, Edward. (2003). *L'orientalisme : L'Orient créé par l'Occident*. Paris: Éditions du Seuil.
- Sainton, J-P. (2012). La décolonisation improbable : cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967). s.l. : Éditions Jasor.
- Sainton, J-P. (2012). *Les débuts du nationalisme aux Antilles Guyane françaises (1956-1963) et l'influence algérienne*. Récupéré le 13 octobre 2017 de <https://hal.univ-antilles.fr/hal-01614010>
- Sainton, P. (2008). *Vie et survie d'un fils de Guadeloupe*. Gourbeyre (Guadeloupe) : Éditions Nestor
- Savarese, Éric (1966). B. Anderson, L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme. *Politix*. 9(36), 198-202. <http://dx.doi.org/10.3406/polix.1996.1988>
- Schmidt, N. (2009). *La France a-t-elle aboli l'esclavage ? : Guadeloupe-Martinique-Guyane (1830-1935)*. Paris : Éditions Perrin.

- Schnapper D., Costa-Lascoux J., Hily M.-A. (2001). De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora. In: *Revue européenne des migrations internationales*. 17(2). *Débats contemporains*. 9-36. <http://dx.doi.org/10.3406/remi.2001.1777>
- Schnakenbourg C. (2007). Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIXe et XXe siècle : la transition post-esclavagiste 1848-1883. Paris : Éditions L'Harmattan.
- Selbonne, R. (2013). *Sonny Rupaire : fils inquiet d'une igname brisée (Guadeloupe-Algérie-Cuba-Gwadeloup)*. Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) : Éditions Jasor.
- Survie [s.d.]. Jacques Foccart. Récupéré le 23 mars 2018 de <https://survie.org/mot/jacques-foccart>
- Tacita, P. (2018). *Le serment des femmes aux fantômes de 1967*. s.l. : Caraïbe Éditions
- Terral, R. (2014). Soixante ans d'extension de la législation sociale dans les Dom : l'exemple de la Guadeloupe dans les Antilles françaises (1946-2006). *Revue française des affaires sociales*. 4, 12-27. Récupéré le 18 octobre 2017 de <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2014-4-page-12.htm>
- Tertulian, N. (2006). Aliénation et désaliénation : une confrontation Lukacs-Heidegger. *Actuel Marx*. 1 (39). Récupéré le 3 septembre 2018 de <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2006-1-page-29.htm>
- UGTG (2007, 30 mai). 25 mè 1967... 25 mè 1967. UGTG. Récupéré le 15 décembre 2017 de http://ugtg.org/article_119.html
- UGTG.org [s.d.]. L'UGTG vue par le quotidien français « Le Monde ». Récupéré le 20 mars 2018 de http://ugtg.org/article_565.html
- Ulrike Z. (2007). Le drapeau rouge-vert-noir en Martinique : un emblème national?. *Autrepart*. 2 (42), 181-196. <http://dx.doi.org/10.3917/autr.042.0181>
- UPLG (1984). *Quelle indépendance pour la Guadeloupe?: 2^e Congrès*. s.l. : s.é.
- UPLG (1987). *L'UPLG et les élections : historique, analyse, position*. s.l. : s.é, Supplément au journal l'endependans
- Vanni, L. (2015). *Guadeloupe et Martinique : colonies ou territoires français ? (Mémoire de maîtrise)*. McMaster University. Récupéré de Macsphere https://macsphere.mcmaster.ca/bitstream/11375/18495/2/Leslie%20Vanni_Th%C3%A8se.pdf
- Ve Congrès national des étudiants martiniquais (1962). *Présence africaine*. n°XLIII (1962), 345-348. <http://dx.doi.org/10.3917/presa.043.0345>

- Vergès, F. (2007). Approches postcoloniales de l'esclavage et de la colonisation. *Mouvements*. 3 (51), 102-110. <http://dx.doi.org/10.3917/mouv.051.0102>
- Young, R. J.-C. (2006). Fanon et le recours à la lutte armée en Afrique. *Les Temps Modernes*. 1 (635-636), 71-96. <http://dx.doi.org/10.3917/lm.635.0071>